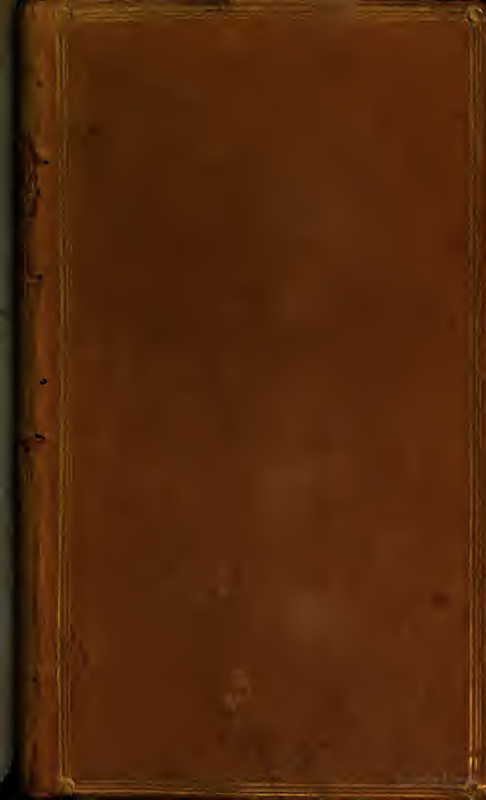








MEMOIRES

HISTORIQUES, CRITIQUES,

ET

ANECDOTES

DE

FRANCE.

Copia judicium sæpè morata meum est. OVID.
.... Nec in cunctis servat fortuna tenorem. MANIL.
Utile quid sit,
Prospiciunt aliquando. JUVEN. Sat. 6.

TOME PREMIER.

SECONDE PARTIE.







A AMSTERDAM,

Chez NEAULME, Libraire, à la Bibl…

M. DCC. LXIV.



ANECDOTES
DES
REINES ET RÉGENTES
DE FRANCE.

SECONDE RACE,

dite des Carlovingiens.

PLECTRUDE.



PLECTRUDE, femme de Pepin d'Heriſtel, c'eſt-à-dire le Foreſtier, Duc & Prince des François, ne ſauroit paroître ici à titre de *Reine*; mais le perſonnage que fit le Prince ſon époux, & le rôle qu'elle joua elle-même, étant beaucoup plus

intéreſſant que celui des derniers Rois de la Race de Clovis, nous avons cru devoir parler d'elle, puiſque de tout ce qui accompagne la Royauté, il ne lui manqua que le titre. Cette même raiſon nous détermine à inſérer ici les noms, & ce qu'on peut ſavoir de la vie d'*Alpaïde*, de *Rotrude* & de *Sonichilde*.

Pleƈtrude étoit Françoiſe de nation, & iſſue de ces braves Francs, qui avoient conquis les Gaules avec nos premiers Rois. C'eſt ce qui eſt prouvé par une lettre du Pape Etienne IV, adreſſée à Charlemagne & à Carloman ſon frère, & par Frédégaire (*l*). Une charte de Pepin d'Heriſtel ſon mari, du 13 Mai 706, nous apprend auſſi qu'elle étoit fille d'*Hugobert*. Elle ſuivit la pratique de ſon temps, & a donné des marques de ſa piété en fondant & dotant richement un Monaſtère de Religieuſes à Cologne. Pleƈtrude, accoutumée aux premiers honneurs pendant la vie de Pepin, ne s'en vit dépouillée qu'avec peine après la mort de ſon mari (*m*). Elle trouvoit un rival digne d'elle dans Charles Martel, fils d'Alpaïde, concubine de

(*l*) Frédégaire, c. 100.

(*m*) Arrivée le 16 Décembre 714, après vingt-ſept ans de gouvernement.

Pepin ; & elle fit tous ses efforts pour le perdre, & régner sous le nom du jeune Prince Thibault son petit-fils, & fils naturel de Grimoald (*n*), assassiné en 714. Sa haine pour Charles Martel, & son ambition agirent de concert ; elle satisfaisoit une passion par l'autre. Dagobert II avoit succédé à Childebert son père, & il y avoit déja environ trois ans qu'il régnoit, c'est-à-dire qu'il prenoit la qualité de Roi dans les actes qui se faisoient sous son nom. Ce Prince étoit d'autant plus à plaindre & ses fers plus pesans, qu'il en connoissoit le poids. Il méritoit de régner ; & sa mort prématurée (*o*) fut précédée de desseins & d'actions qui firent reconnoître en lui un Prince digne du sang de Clovis. Les Grands de Neustrie, ligués avec leur Roi, s'opposèrent, après la mort de Pepin, à l'élévation de Thibault, que

(*n*) Grimoald, le second fils de Plectrude, frère de *Dreux* ou *Drogon*, fut élu Maire du Palais, suivant Frédégaire, n. 101. Il étoit généreux, bon, libéral, & de mœurs douces & faciles. Il épousa *Teudesinde* ou *Teudelinde*, fille de Ratbod, Duc des Frisons, & fut assassiné par un Seigneur Frison, nommé Rangaire, dans l'Eglise de Saint Lambert de Liége, en Avril 714. Il n'eut point d'enfans de *Teudesinde*, & le Prince Thibault son fils naturel, n'avoit que six ans à la mort de son père. Thibault fut tué lui-même en 741.

(*o*) Il mourut à dix-sept ans l'an 716.

Pleĉtrude vouloit ſubſtituer à la place de ſon époux. L'ambitieuſe Pleĉtrude avoit entrepris de ſe rendre maîtreſſe des trois Royaumes de *Neuſtrie*, de *Bourgogne*, & d'*Auſtraſie*, ſous le nom de Thibault, âgé de ſix ou ſept ans; & elle prit toutes les meſures convenables pour venir à bout de ce grand projet, quoiqu'elle eût en tête Dagobert & les Neuſtriens, qui s'étoient rangés auprès de lui, & le Prince Charles, dit Martel, fils d'Alpaïde. Elle poſſédoit tous les tréſors de la Couronne, dont Pepin l'avoit laiſſée maîtreſſe : comme tutrice des enfans de ſon mari, elle tenoit le timon des affaires. La plupart des gens en place, au Conſeil & dans l'Armée, devoient leurs emplois à Pepin, & étoient créatures de Pleĉtrude; leurs intérêts & ceux de la Veuve étoient communs. Enfin, pour s'ôter toute inquiétude du côté de Charles fils d'Alpaïde, qui, déja âgé de trente ans à la mort de Pepin, annonçoit un grand mérite & des qualités redoutables à Pleĉtrude, elle eut l'adreſſe de le faire arrêter & de le faire enfermer; & pour faire tête aux Neuſtriens & à Dagobert, elle mit une puiſſante armée ſur pied (*p*), à la-

(*p*) Compoſée des Vaſſaux de Pepin, de ceux de Grimoald, & des Partiſans de Pleĉtrude.

quelle elle donna pour chef son petit-fils Thibault. Il se livra une sanglante bataille aux environs de Compiégne dans la Forêt de Guise (*q*) : le carnage y fut grand ; & ce ne fut qu'avec beaucoup de peine que le jeune Thibault put se sauver avec sa suite. Rainfroy se signala du côté des Neustriens, qui gagnèrent cette victoire, & fut fait Maire du Palais. Il persuada à Dagobert de poursuivre ses avantages, & de ne pas donner le temps aux Austrasiens & à ses ennemis de rétablir leurs affaires. Son conseil fut suivi : Dagobert ravagea tout jusqu'à la Meuse ; & cette campagne lui fut extrêmement glorieuse à lui & au Maire Rainfroy. Le crédit de Plectrude s'affoiblit extrêmement par ce revers. On l'accusoit des malheurs arrivés en Neustrie ; & la Maison royale se feroit infailliblement relevée de sa chute sans la mort de son chef. Dagobert mourut à l'âge de dix-sept ans, & Charles Martel trouva le moyen de rompre ses fers. Chilperic Daniel, fils de Chilperic II, élevé parmi des Moines au Monastère de Chelles, succéda à Dagobert. Il ne tint pas à lui d'achever ce qui avoit été

(*q*) *In Cautiâ Silvâ.*

commencé si heureusement par son Prédécesseur ; & si l'expérience avoit répondu à ses desseins & à son courage, il eût pu en venir à bout. Les circonstances paroissoient favorables à la révolution. Il succédoit à un Roi victorieux ; les Austrasiens étoient effrayés des succès de Dagobert II ; ils étoient divisés entr'eux ; Plectrude y avoit encore des partisans, & Charles Martel y avoit les siens. Chilperic-Daniel, qui avoit mis le Duc des Frisons dans ses intérêts, devoit entrer en Austrasie avec une armée, & le Duc avec une autre. Le Prince Charles, craignant la réunion de leurs forces, alla au-devant du Duc. Le combat fut opiniâtre ; mais la valeur de Charles, mal secondée des siens, succomba : il fut battu. L'Austrasie étoit soumise ; la faction de la Maison de Pepin étoit subjuguée ; & Plectrude & ses partisans sans ressource, aussi-bien que ceux de Charles Martel, si la Princesse, en femme habile, & qui savoit ne rien ménager, quand il s'agissoit de tout perdre, n'eût ébloui Chilperic par les offres les plus grandes. Il avoit joint ses forces à celles de Ratbod, Duc des Frisons, & étoit sous les murs de Cologne, lorsque Plectrude lui offrit la plus grande

partie de ses trésors & des richesses immenses, s'il consentoit à s'éloigner. S'il est permis de juger de la conduite de Chilperic dans un si grand éloignement de temps, il fit une faute irréparable, & qu'on ne sauroit pardonner à Rainfroy son premier Ministre ou Maire du Palais. C'étoit vendre lâchement son Roi & le trône, puisqu'en se rendant maître de Plectrude & de Cologne, où elle s'étoit renfermée, non-seulement Chilperic fût devenu maître des trésors qu'elle lui offroit, mais de sa personne, & de tout le parti. Charles Martel profita de la faute du malheureux Chilperic, & tandis qu'il se retiroit chargé de butin & des richesses que lui avoit abandonnées Plectrude, il tomba sur lui dans sa retraite, avec son armée avide de butin, & formée d'aventuriers & de gens qui croyoient leur sang bien payé, s'ils pouvoient s'enrichir. Après avoir harcelé les troupes de Chilperic pendant quelques jours, il profita d'un moment favorable où les Royalistes marchant sans inquiétude, marchoient aussi sans ordre; il les attaqua, & en défit une partie. Charles Martel devint, par cet avantage, auquel les Austrasiens n'osoient s'attendre, leur Dieu tutélaire.

La victoire qu'il remporta à Vinciac le 21 Mars 717, décida du sort de Chilperic. Ce Prince infortuné rentra dans l'espèce de néant d'où sa valeur l'eût fait sortir, si elle eût été accompagnée de plus de prudence. Plectrude s'étoit débarrassée de Chilperic à force d'argent; mais elle avoit un ennemi encore plus dangereux dans Charles Martel. Elle voyoit ses succès avec une sorte de chagrin; elle fut enfin obligée de céder à son bonheur, & de partager aussi avec lui les trésors qui lui étoient restés. Son parti s'éclipsa même entièrement après la nouvelle victoire que Charles Martel remporta encore sur Chilperic & Eudes, Duc d'Aquitaine, son Allié. Ce dernier avantage le rendit maître des trois Royaumes, & de Chilperic même qu'il reconnut pour son Roi, à condition de ne lui en laisser que le nom. Suivant toutes les apparences, Plectrude se rabatit sur la dévotion, & s'enferma à Cologne dans le Monastère de Religieuses qu'elle y avoit fondé. Elle n'avoit plus d'autre rôle à jouer dans le monde. Elle mourut & fut inhumée dans ce Monastère, sans qu'on sache l'année de sa mort.

ALPAÏDE ou ALPHEÏDE.

ALPAÏDE, mère de Charles Martel, est qualifiée de femme de Pepin par Frédégaire (n. 103,) & par l'Auteur des Gestes des François, suivis par Aymoin, & par plusieurs Modernes. Cependant le savant Jésuite *Pétau*, *Chantereau Lefevre*, & le Duc d'Epernon, ont soutenu, & paroissent avoir prouvé le contraire. La pureté du mariage étoit encore trop mal établie, pour ne pas confondre une concubine avec une femme légitime, & l'état des enfans de l'une avec celui de l'enfant de l'autre. Quelque opinion qu'on admette, elle n'en est pas moins la source maternelle de la seconde Race, & la bisaïeule de Charlemagne. Elle se retira après la mort de Pepin au Diocèse de Namur, & fonda un Monastère de Religieuses à Orp-le-Grand en Brabant, où elle mourut & fut inhumée, sans qu'on sache l'année de sa mort. Elle étoit d'une naissance distinguée, & il falloit qu'elle joignît à ce mérite celui de la beauté, puisqu'elle est appellée *la Belle Alpaïde* dans nos premiers Historiens.

ROTRUDE *ou* CHROTRUDE, ET SONICHILDE *ou* SUNIHILDE.

ROTRUDE, première femme de Charles Martel, fut mère de Carloman, Duc & Prince des François, & de Pepin LE BREF, & mourut en 724.

SONICHILDE, fille d'un frère ou d'une sœur d'Odillon, Duc de Bavière, lui succéda, épousa Charles Martel en 725, & fut reléguée à l'Abbaye de Chelles l'année de la mort de son mari, c'est-à-dire l'an 741. Elle y mourut sans qu'on sache si ce fût après y avoir pris le voile comme Abbesse ou Religieuse, ou seulement comme dans un lieu d'exil (*r*). Elle fut mère de Griffon, qui se révolta contre son frère Pepin le Bref, Roi de France, & fut tué en 752.

(*r*) L'Abbé le Beuf, Histoire du Diocèse de Paris, Tome VI, p. 34.



BERTHE *ou* BERTRADE.

BERTHE *ou* BERTRADE (*s*), femme de Pepin le Bref, & mère de Charlemagne & de Carloman, étoit fille de Cherebert, ou Herbert, Comte de Laon. Elle fut surnommée *au grand pied*, parce que, dit Fauchet, elle en avoit un plus grand que l'autre. Elle mourut à Choisi le 12 Juillet de l'an 783, (*t*) ayant toujours été très-considérée du Roi son mari, & de Charlemagne son fils, avec qui elle n'eut jamais le moindre différend, sinon à l'occasion du divorce que fit Charlemagne avec la fille de Didier, Roi des Lombards (*u*), qu'elle lui avoit fait épouser. Elle avoit fait un voyage en Italie sous prétexte de dé-

(*s*) C'est le nom que lui donne Eginard dans la Vie de Charlemagne. *Mater quoque ejus* BERTRADA *in magno apud eum honore consenuit.* Recueil deRuberus, p. 8, ad calcem.

(*t*) *Eodem anno* 783, *obiit Bertha Regina* 4 *idus Julii*, Reginon, sous cette année.

(*u*) *Cum matris hortatu, filiam Desiderii Regis Longobardorum duxisset uxorem, incertum quâ de causâ, post annum repudiavit.* Egin. in Caroli M vitâ, p. 8 du Recueil de Just. *Ruberus*, Tom. I, vid. ibid. infe-rius.

votion ; mais en effet pour conclure cette alliance ; & Charles y avoit donné les mains, plus par complaisance, que parce qu'il y eût le moindre penchant. Une autre preuve de son crédit sur l'esprit de Charles, fut la réconciliation, au moins apparente, des deux frères, qu'elle négocia, & dont elle vint à bout quelque temps avant la mort de Carloman. Elle fut depuis inhumée à Saint Denis auprès de Pepin.

Outre CHARLEMAGNE & CARLOMAN son frère, BERTHE eut encore GILLE, Moine du Mont-Saint-Silvestre près de Rome ; PEPIN, mort enfant en 761 ; *Rothaïde* (*x*) & *Adelaïde*, mortes

(*x*) Bertius, dans ses Mémoires sur l'Allemagne, Livre II, p. 16, dit que cette Rothaïde, qu'il fait mere de Roland, est inhumée à Metz, avec cette Epitaphe.

Hic ego quæ jaceo Rothaïdis nomine dicor,
Quæ genus excelso nimium de germine duco.
Nam mihi Germanus gentes qui subdidit armis
Ausonias fretus Carolus *virtute tonantis.*
Pipinus pater est Carolo *de Principe cretus*
Aggarenum stravit magna qui clade Tyrannum.
Pipinus *proavus quo non audacior alter*
Ast Abavus Anchise *potens, qui ducit ab illo*
Trojano Anchise *longo post tempore nomen.*
Hunc genuit pater iste sacer præsul'que beatus.
Arnulphus *miris gestis qui fulget ubique,*
Hic me spe cujus freti, posuere Parentes.

Nota qu'il n'est rien dit de Roland.

Jeunes; GISLE, ou GISELLE, Abbesse de Notre-Dame de Soissons, fort aimée de Charlemagne, qui l'honoroit comme une autre mère; ISLEBERGE, regardée comme sainte; une Princesse, mère de Cunibert; & une autre que Bertius appelle *Rothaïde*, d'autres *Berthe*, femme de Milon, Comte du Mans, & mère du célebre Roland, tué au retour d'Espagne dans le Val de Roncevaux. Si l'on en croit *Lazius*, Pepin auroit eu une autre femme que Berthe; mais comme cette Princesse lui a certainement survécu, ce ne pourroit être que par la voie du divorce. que Pepin se fût remarié. Or c'est ce qui n'a pas le moindre fondement dans l'Histoire. D'ailleurs, *Lazius*, très-savant dans ce qui concerne celle d'Allemagne, est fort suspect dans ce qu'il dit de la France, faute de bons Mémoires, & de choix à l'égard de ceux dont il s'est servi, rapportant bien des choses contraires à l'opinion reçue, & aux Auteurs les plus accrédités; *ce que ne doit pas faire*, dit le Président Fauchet, *un Auteur qui aime son honneur. Car*, ajoute-t-il, *ce n'est pas assez de voir de vieux Livres, & les alléguer pour garans; il faut peser ce qu'ils disent, & savoir s'ils s'accordent avec les Livres approuvés, ou s'ils les contrarient;*

diligemment examiner leurs raisons, & le temps de la composition des Livres. Avis trop prudent pour être négligé par quiconque veut écrire raisonnablement & de bon sens sur des faits éloignés.

GERBERGE.

GErberge (*y*), femme de Carloman, Roi de Bourgogne & d'Austrasie, & frère de Charlemagne, fut mariée en 768. Pendant son mariage, qui ne dura que trois ans, elle eut deux fils, *Pepin*, mort jeune, & *Siagre*, mort Evêque de Nice, en réputation de sainteté, l'an 797. Quoique Françoise de naissance, (*z*) Gerberge n'en parut pas plus affectionnée à la France, ni pendant la vie de Carloman, ni après sa mort. Les deux frères, Charles & Carloman, ne vécurent pas dans une grande union. Le premier, par son mérite personnel, &

(*y*) Fauchet & quelques autres l'appellent Berthe, ou Bertrade, & se trompent certainement.

(*z*) *Nullus ex vestris parentibus, sed neque avus vester, neque proavus, sed nec genitor vester ex alio regno vel externâ natione conjugem accepit.* Etienne III, dans sa Lettre à Charles & Carloman, citée par Labbe, page 21 de ses Tabl. généalogiques.

par

par l'avantage que lui donnoit sa naissance, obscurcissoit l'autre. La jalousie si naturelle aux Grands, avoit fait faire à Carloman des démarches qui eussent embarrassé son aîné, si son courage ne l'avoit pas rendu supérieur; & l'on prétend que les deux Reines, *Hildegarde*, femme de Charles, & *Gerberge*, ne vivoient pas mieux ensemble que les deux Rois. Un Auteur ancien, cité par Fauchet, prétend même que si Carloman abandonna son aîné dans l'expédition d'Aquitaine, *Gerberge* en fut en partie la cause. Mais, comme il l'observe, Charles n'ayant épousé la fille de Didier qu'en 770, après la campagne d'Aquitaine, & Hildegarde qu'en 772, le motif de jalousie entre Hildegarde & Gerberge ne sauroit avoir lieu, & il faut attribuer la conduite de Carloman qui abandonna son frère, à une autre cause. Cependant si l'opinion de Dom Mabillon, qui croit que le mariage d'Hildegarde se fit avant l'an 770; est bien fondée, l'Auteur cité par Fauchet pourroit avoir raison. Après la mort de ce jeune Prince, Gerberge fut détrônée par les brigues de Charlemagne, qui se fit reconnoître Roi d'Austrasie par les Grands de ce Royaume, sans égard aux droits que pouvoient y

avoir les enfans de Carloman. Elle eut d'abord recours à Taſſillon, Duc de Bavière ; mais ayant reconnu qu'il y avoit plus de courage & de bonne volonté que de pouvoir dans le Bavarois, elle alla ſe réfugier avec ſes enfans chez Didier, Roi des Lombards (*a*). Ce Prince craignoit lui-même la grandeur future de Charles, (& il ne la craignoit pas ſans beaucoup de raiſon, comme l'événement le fit connoître depuis ;) il étoit de ſon intérêt de s'y oppoſer : d'ailleurs Charles venoit de répudier ſa fille, ſous prétexte de ſtérilité. Il reçut Gerberge à bras ouverts, & employa tout ſon crédit auprès du Pape en faveur de la Princeſſe, & pour faire reconnoître Pepin & Siagre ſes deux fils, Rois d'Auſtraſie. Il offrit même à Adrien de lui rendre ce qu'il avoit pris ſur le Patrimoine de Saint Pierre, s'il vouloit les couronner Rois. Adrien balança ſes intérêts, en politique qui craignoit plus un Prince voiſin, qu'un Monarque éloigné ; & n'eut aucun égard aux prières de Didier, ni à la juſtice des droits de la veuve de Carloman. Ger-

(*a*) Liſez Eginard ; il vous dira que Gerberge ſe retira chez Didier, *nullis exiſtentibus cauſis*, ſans le moindre ſujet. Mais Eginard eſt un flatteur, & le menſonge & l'adulation ſe joignent.

berge, ni le Roi de Lombardie, ne purent obtenir ce qu'ils demandoient; & Didier fut obligé de prendre les armes. Pour obliger Adrien à faire par force ce qu'il ne vouloit pas faire de bon gré, il prit plusieurs places que le Pape prétendoit lui appartenir. Si Didier s'étoit défendu avec courage contre Charles, qui vint au secours d'Adrien, il eût pu réussir, & parvenir à remettre les enfans de Carloman sur le trône de leur père, & Gerberge leur mère à la tête du Gouvernement des Etats de Bourgogne & d'Austrasie; mais il fut trompé ou mal servi. Verone, où Didier avoit donné retraite à Gerberge & à ses enfans, fut prise, & Charles s'empara même de toute l'Italie. Jamais conquête ne fut plus avantageuse au vainqueur. En subjuguant la Lombardie & Didier, Charlemagne devenoit le maître absolu de Rome & des Romains, & vit en son pouvoir Gerberge & ses enfans. Le Pape se repentit sans doute d'avoir appellé à son secours un Prince aussi puissant que Charles; mais il n'étoit plus temps, & tous furent obligés d'avoir recours à sa générosité, Didier, Gerberge & Adrien. La Princesse se vit réduite à se soumettre, elle & ses enfans, à la clémence de

Charlemagne. Il la traita humainement; mais ne lui laissa aucun pouvoir. Elle ne paroît plus dans notre Histoire depuis cette époque, & on ignore même la date de sa mort. Il est fort aisé de répondre à ceux qui, comme Eginard, font un crime à Gerberge d'avoir été mandier un asile chez Didier, ennemi de Charles & de la France. Elle étoit mère & Reine; & suivant les Loix & la constitution de l'Etat, ses enfans avoient droit au trône d'Austrasie & de Bourgogne, qu'elle ne pouvoit se dispenser de réclamer pour ses pupilles. On n'avoit encore qu'un seul exemple de fils de Roi deshérités dans la personne du jeune Thierry fils de Clovis II; & cet exemple même, vu l'âge du Prince & les circonstances, ne devoit pas tirer à conséquence. Condamner les démarches qu'elle fit, c'est juger des choses par l'événement, & non par l'équité.



ERMENGARDE.

ERMENGARDE (*b*) est le nom que l'on donne communément à la Princesse fille de Didier (*c*), Roi des Lombards, que Charlemagne épousa l'an 770, à la sollicitation de Berthe *au grand pied* sa mère. A peine fut-elle une année sur le trône de France. Charlemagne qui avoit contracté cette alliance malgré lui, chercha à la rompre; l'indifférence en fut le premier motif, & des raisons de politique achevèrent d'y déterminer le Roi. Le Pape, qui avoit de très-grands intérêts à discuter avec Didier, dont il cherchoit l'abaissement (*d*), contribua sans doute aussi au divorce qui se fit, disent nos Historiens,

(*b*) D'autres l'appellent *Berthe.*

(*c*) Et de Flavia Ansa, morte en 742, & inhumée à Bressia, où elle fonda un Monastère dans lequel elle est inhumée, avec cette Inscription.

D. O. M.

FLAVIÆ ANSÆ REGINÆ FLAVII DESIDERII ULTIMI LONGOBARDORUM IN ITALIA REGIS UXORI, VETUSTISSIMI HUJUS MONASTERII FONDATRICI.

(*d*) *Sed eam Carolus fractus Pontificis importunis legationibus, tandem dimisit*, dit Bertius dans ses Mémoires sur l'Allemagne, Liv. II, p. 16.

par *le conſeil des Evêques* (*e*). Eginard, qui n'avoit ſans doute aucune bonne raiſon à apporter pour autoriſer la rupture de ce mariage, convient au moins qu'il en ignore le motif; & le Moine de Saint Gal ne dit rien autre choſe, ſinon *que la Reine étoit valétudinaire & ſtérile* (*f*). Les malheurs de ſa Maiſon, la mort de ſon père & celle d'*Adalgiſe* ſon frère, détrônés, ont répandu tant d'obſcurité ſur la vie de la Princeſſe, qu'on ignore abſolument ſon ſort.

HILDEGARDE.

HILDEGARDE, ſeconde femme de Charlemagne, étoit fille d'*Imma*, & petite-fille de *Nebi*, ſuivant une ancienne généalogie, qui lui donne auſſi un *Ulric*, Religieux de Saint Gal, pour frère. Elle étoit d'origine Allemande (*g*), & deſcendoit, ſuivant Thégan,

(*e*) *Incertum quâ de cauſâ poſt annum repudiavit.* Egin. in Car. M. p. 8.

(*f*) *Erat clinica* (toujours au lit) *& ad propagandam prolem inhabilis*, dit le Moine de Saint Gal.

(*g*) *Hildegardam de gente Suevorum præcipuæ nobilitatis fœminam in matrimonium accepit.* Egin. in Car. M. p. 8.

[h] de Godefroy, Duc des Allemans. D'autres la font fille de Childebrand, Duc de Souabe, mais sans fondement. Elle mourut à Thionville, où Charles faisoit souvent son séjour, le 30 Avril 783, n'étant encore âgée que de vingt-six ans, & fut inhumée dans l'Abbaye de Saint Arnoul de Metz. Elle laissa une postérité nombreuse, ayant été mère de quatre Princes [i] & de cinq Princesses.

[h] *Quæ erat de cognatione Gothofredi Ducis Alamannorum.* Thegan, sous l'an 813, p. 100 du Recueil de Pithou. Telle est la généalogie qu'il établit. *Godefroy*, *Houchingus*, *Nebi*, *Imma*, HILDEGARDE.

[i] Ces Princes sont CHARLES, Roi de la France orientale, mort en Bavière, sans postérité, l'an 811; PEPIN, Roi d'Italie, mort en 810; LOUIS, dit *le Débonnaire*, Roi de France, mort en 840; & LOTHAIRE, frère jumeau de Louis, mort peu de jours après sa naissance en 778. Les Princesses furent *Adelaide*, morte jeune; ROTRUDE, morte sans alliance, l'an 810, laissant néanmoins un fils; BERTHE, mère de l'Historien *Nithard*, Abbé de Saint Riquier; HILDEGARDE & GISELE ou *Gisle*, morte Religieuse: d'autres ajoutent mal-à-propos *Imma*, femme d'Eginard.



FASTRADE.

FASTRADE, troisième femme de Charlemagne, étoit fille de Raoul, ou Rodolfe, Comte de Franconie. Elle fut mariée à Worms, quelque temps après la mort d'Hildegarde, c'est-à-dire l'an 783. Cette Princesse étoit au Palais d'Attigny en Champagne [k] en 785, lorsque le célèbre Witikind abjura le paganisme à la Cour de Charles son vainqueur, & s'y fit baptiser. Le Roi, suivant l'Abbé d'Usperg, tint Witikind [l] sur les fonts, & Fastrade fut la maraine de la Princesse Guève; ce qui doit déterminer à placer la cérémonie du Baptême de ce Prince aux fêtes de Noël 783, plutôt qu'à celles de Pâques, Hildegarde n'étant morte que le 30 Avril. L'orgueil de Fastrade & le mépris qu'elle marquoit pour les premières personnes de l'Etat, pensèrent devenir funestes

[k] D'autres disent à *Paderborn*, d'autres à *Worms*, d'autres à *Minden*, d'autres à *Bardonvick*, d'autres à *Osnabruck*.

[l] Voyez ce que j'en ai dit dans mon Histoire abrégée de Witikind, imprimée dans le Conservateur.

à

à Charles. Le nombre des mécontens augmentoit chaque jour [*m*]. On se plaignoit que le Roi livré aux conseils de sa femme, n'avoit plus pour les Grands ni pour ses Sujets cette générosité & cette bonté qui lui étoient naturelles. Les Austrasiens qui prétendoient à quelques distinctions, parce que Charles étoit né dans ce Royaume, joignoient leurs murmures à ceux des autres mécontens. Pepin, dit le Bossu, fils naturel du Roi, & d'une Demoiselle nommée Himiltrude, se mit à la tête d'une conspiration d'autant plus dangereuse, qu'elle étoit domestique ; & pour se venger de Fastrade, les Chefs de la conspiration résolurent de se défaire du Roi même. Charles étoit à Ratisbonne peu accompagné, parce qu'il avoit licencié ses troupes & rompu son Parlement : il n'avoit presque que sa famille & des femmes à sa Cour. Pepin devoit être élevé sur le trône à sa place. Sans doute la mort de Fastrade eût suivi de près celle de Charlemagne, puisqu'elle étoit la cause première de la conspiration. Les conju-

[*m*] *Harum tamen conjurationum Fastradæ Reginæ crudelitas causa & origo extitisse creditur . . . . Quia uxoris crudelitati consentiens à suæ naturæ benignitate ac solita mansuetudine immaniter exhorbitasse videbatur.* Egin. in vitâ Carol. M. p. 9, de la Coll. de Juste Reuberus.

rés avoient déja arrêté entr'eux le jour de l'exécution de leur noir projet. Ils s'assemblèrent sous prétexte de dévotion & de faire des prières pour la vie du Roi qu'ils vouloient faire périr dans l'Eglise S. Pierre. Dieu, qui veille sur la vie des Rois, sauva celle de Charles par une espèce de miracle. Un pauvre Prêtre Lombard [*n*], [l'Histoire le nomme Fardulfe, & c'est une faute dans nos Ecrivains modernes de n'avoir pas conservé le nom d'un homme qui sauva la Monarchie.] Ce Prêtre, fatigué des exercices du jour, s'étoit endormi dans un coin de l'Eglise; il se réveilla au bruit des conjurés, entendit leurs discours, & épouvanté de l'horrible projet qu'ils détaillèrent, sortit secrétement de l'Eglise, accourut au Palais, quoique la nuit fût fort avancée, & fit tant auprès de la garde, qu'il obtint la permission de parler au Roi même,

[*n*] *Rege* (*Carolo Ratispona*) *æstatem agente*, (dit Eginard, sous l'an 792) *facta est contra eum conjuratio à filio suo majore, nomine Pippino & quibusdam Francis, qui se crudelitatem Fastradæ Reginæ ferre non posse asseverabant; atque ideò in necem Regis conspiraverant. Quæ cum per Fardulfum Longobardum detecta fuisset, ipse* [Carolus] *ob meritum fidei servatæ Monasterio S. Dyonisii donatus est.* Il en est parlé dans les Annales de Saint Denis sur ce Fardulfe, Abbé de Saint Denis. Voyez Alcuin, pièce 117 de ses Poësies, & Théodolphe d'Orléans, Liv. VI, p. 266 du Recueil de Sirmond, & dans les notes, p. 304.

auquel il déclara tout ce qu'il venoit d'apprendre. On se saisit des conjurés. Fastrade, naturellement cruelle, & plus animée que le Roi, lui remontra de quelle importance il étoit pour sa vie, & pour le salut de l'Etat, de punir les coupables à la dernière rigueur. Les uns eurent la tête tranchée; les autres furent pendus, sorte de supplice, lequel, par la honte qui y étoit attachée, excédoit tous les autres en rigueur; & ceux qui ne perdirent pas la vie, eurent les yeux crevés. Charles n'eût pas poussé les choses si loin, sans les instances de Fastrade. Sans doute Pepin n'eût pas été épargné, s'il n'eût tenu qu'à elle. Il étoit Chef de la conspiration, & d'autant plus coupable, qu'il devoit la vie à celui auquel il vouloit l'arracher. Mais Charles, le meilleur des pères, comme le plus généreux des hommes, ne put se résoudre à verser le sang de son fils, tout indigne de la vie, tout criminel qu'il fût. Il fut rasé & enfermé dans l'Abbaye de Saint Gal, & depuis dans celle de *Prum*, où il mourut en 811. Ajoutons ici que Fardulfe pour sa récompense fut fait Abbé de Saint Denis près Paris. Fastrade ne survécut pas long-temps à ce dernier événement, étant morte à Francfort l'an

794 [o] à la fleur de son âge, dit Théodulphe. Elle fut inhumée à Saint Alban de Mayence. Elle étoit, dit Fauchet, en parlant de sa mort, *fâcheuse & superbe femme, & qui aigrissoit son Seigneur de nature douce*. Il n'y a pas d'apparence que le Roi la regrettât beaucoup; mais elle ne le fut point du tout des François, qui ont toujours aimé dans leurs Souverains la bonté, la bienfaisance & l'humanité. Elle fut mère de deux filles, l'une appellée Théodrade, Abbesse d'Argenteuil, vivante en 823, & l'autre Hiltrude, Abbesse de Farmoutier [p]. On trouve son Epitaphe dans les Poësies latines de Théodulphe, Evêque d'Orléans [q].

[o] L'Auteur des Annales de Charlemagne, sous l'an 794.

[p] Voyez Sirmond *loco citato*, p. 289 du Recueil imprimé en 1643.

[q] Elle est telle :

Inclyta Fastrada Regina hic membra quiescunt,
De medio quam mors frigida flore tulit
Nobilis ipsa viri Thalamo cunjuncta potentis ;
At modo cœlesti nobilior Thalamo.
Pars animæ melior Carolus Rex ipse remensit
Cui tradat mitis tempora larga Deus.

L'Eglise où étoit le mausolée de la Princesse ayant été brûlée, les cendres de Fastrade furent portées dans l'Eglise Cathédrale, où on lui fit un nouveau tombeau & une nouvelle Epitaphe.

LUITGARDE.

LUITGARDE *ou* LUDEGARDE, quatrième femme de Charlemagne, étoit Allemande ou Tudesque de naissance ; elle se trouva à l'entrée du Pape Léon, & mourut à Tours sans postérité le 4 Juin 800. Elle fut inhumée dans l'Eglise de Saint Martin. Théodulphe, Evêque d'Orléans, Alcuin, dans son Poëme sur l'arrivée du Pape Léon, & le Poëte Saxon, cités par le Père Sirmond dans ses notes sur les Poësies de Théodulphe, parlent de Luitgarde comme d'une Princesse aussi vertueuse que belle [*r*].

CONCUBINES DE CHARLEMAGNE.

CHARLEMAGNE, qui n'avoit guère d'autres défauts que son penchant pour les femmes, eut plusieurs

[*r*] *Moratus est ibi* [Turonis] *dies aliquot propter adversam Dominæ Luitgardæ conjugis valetudinem, quæ ibidem defuncta, & humata est.* Vita Carol. Magni incerti autoris, inter autores à Pitheo editos, p. 51.

concubines ou maîtresses avant & depuis qu'il fut marié. La première, appellée *Himiltrude*, fut mère de Pepin le Bossu, qui conspira contre son père; & fut rasé en 792, & d'une Princesse nommée Rothaïs, qui vivoit l'an 806. A moins que cette Himiltrude ne doive être considérée comme une première femme que Charles quitta pour épouser la fille de Didier; soupçon auquel donne lieu la Lettre du Pape Etienne III, adressée à Charles & à Carloman, où Etienne leur dit en propres termes: *Qu'ils avoient épousé l'un & l'autre dès le vivant de Pepin, & par son ordre, en mariage légitime, des Dames Françoises d'une grande beauté* [*s*]. La seconde, qu'il paroît avoir longtemps & beaucoup aimée, fut une jeune personne à laquelle il donna le nom de REGINE, ou REINE; nom qu'il faut, je crois, plutôt interpréter comme un titre que lui donnoit la tendresse de son Amant, que par quelqu'autre qualité qui lui donnât un rang déterminé à la Cour, quoique la chose fût assez commune sous les règnes précédens, où plusieurs personnes avoient ce nom en même-temps

[*s*] *Conjugio legitimo, ex præceptione genitoris vestri, copulati estis, accipientes de eâdem vestrâ patriâ* PULCHERRIMAS *conjuges.*

qui leur donnoit rang de Princesses du sang. *Regine* eut plusieurs enfans. Hugues, dit l'Abbé, Chancelier de Louis le Débonnaire, tué dans un combat en Angoumois le 7 Juin 844. Le Père Tournemine l'a fait, sans beaucoup de fondement, tige de la race des Capétiens. *Dreux*, Evêque de Metz, mort le 8 Novembre 855. Et une Princesse qu'Eginard appelle *Adalindre*. La troisième fut *Adélaïde*, *Adalinde* ou *Adelvide*, mère de Thierry. La quatrième, MADELGARDE, ou, suivant Eginard, MATHALGARDE, mère de Rothilde ou Rotrude. La cinquième GERSUINTE, Saxonne, mère d'Adelrude [t].

ANONYME.

PÉTRARQUE, dans ses Epîtres familières, rapporte un fait qu'il ne donne lui-même que comme une fable, & qui ne mérite pas d'autre titre. Comme elle a été copiée par quelques Modernes, on nous pardonnera la liberté

[t] Voyez Eginard, dans la Vie de Charlemagne, n. 40, p. 8 du Recueil de Reuberus.

que nous prenons de la retracer ici. Le conte prouve au moins que Charles, le héros de la France, le plus grand de ses Rois, étoit capable des plus grandes foiblesses, & perdoit tous ses titres auprès du sexe.

Etant à Aix, dit Pétrarque, *j'y ai vu le tombeau de Charlemagne, monument respecté de toutes les Nations, & des Barbares même. On m'y raconta*, ajoute-t-il, *un fait, dont le récit n'est pas désagréable, & que les Prêtres qui me le contèrent, m'assurèrent avoir lu. Voici ce fait. Charles devint éperdûment amoureux d'une certaine femme; la gloire, qu'il aimoit, les intérêts de ses Etats, tout ce qu'il avoit de plus cher au monde fut sacrifié par le héros à sa maîtresse : il oublia tout pour elle, il s'oublia lui-même; mais elle mourut quelque temps après. L'Empereur n'avoit point de véritables amis qui ne fussent charmés de cette mort. Charlemagne lui seul en parut au désespoir; rien ne pouvoit le consoler; & ce qu'il y eut d'extraordinaire, il ne pouvoit se résoudre à se séparer de l'objet de sa passion; il embrassoit sa maîtresse toute morte qu'elle étoit, & même dans un état de corruption que personne ne pouvoit soutenir. Cette passion excessive, ou plutôt furieuse, inspiroit quelque chose de plus que*

de l'étonnement à toute la Cour. L'Archevêque de Cologne [u], attaché à Charlemagne, & très-saint Prélat, quoiqu'à la Cour, employa inutilement tout ce que la nature & la raiſon offrent de motifs de conſolation. Charles obſtiné étoit toujours dans les pleurs, toujours attaché au corps de ſa maîtreſſe. Le bon Prélat adreſſa ſes prières à Dieu, qui lui révéla ce qui entretenoit la paſſion déſordonnée de l'Empereur. Il s'approcha lui-même du corps, & lui ouvrant la bouche, y trouva une pierre enchaſſée dans un anneau. C'étoit, dit-on, un taliſman, le charme qui attachoit le Prince. L'amour du Roi diſparut auſſi-tôt pour ſa maîtreſſe ; elle fut inhumée, & l'Archevêque de Cologne, par ce même anneau, s'attira toute la tendreſſe du Monarque, qui ne pouvoit plus s'éloigner un inſtant d'auprès de lui. Inſtruit par ſon expérience, l'Evêque qui craignit que ce fatal anneau ne paſſât dans d'autres mains, le jetta dans un lac voiſin d'Aix-la-Chapelle. Le taliſman ne perdit pas pour cela ſa vertu. Charlemagne ſe prit pour le lac même, où il avoit été jetté, d'une ſi violente inclination, qu'il n'avoit jamais tant de plaiſir que lorſqu'il ſe promenoit ſur ſes

[u] Paſquier le nomme Tulpin ou Turpin.

bords. Pour ne pas s'en éloigner, l'Empereur y fixa sa résidence, & voulut que le Palais qu'il y fit bâtir fût dans la suite le Siége de l'Empire, & le lieu où ses Successeurs fussent couronnés.

Belleforêt, qui a rapporté ce conte d'après Pétrarque, y fait des réflexions très-judicieuses; & cependant, quoiqu'il regarde l'anecdote du talisman comme très-fabuleuse, il ajoute qu'il ne voudroit pourtant pas tout-à-fait la rejetter, *vu les folies*, dit-il, *avenues par les femmes, & les charmes faits par elles, pour se maintenir dans l'amour des Grands.* Il faut pardonner cette idée au temps auquel écrivoit Belleforêt, où il s'en falloit beaucoup que la raison fût aussi épurée qu'elle l'est aujourd'hui. La foiblesse du cœur humain, & la force de l'imagination, sont aujourd'hui les seuls charmes qu'on reconnoisse en amour. Pétrarque, Livre I de ses Epîtres familières, fol. 210 r°. de l'édition de Venise de 1501; & Pasquier, Recherches de la France, chapitre 33, page 646 de la nouvelle édition.



ERMENGARDE.

ERMENGARDE, première femme de Louis le Débonnaire, étoit fille d'Ingramme, Comte d'Hasbay, au Diocèse de Liége. Elle fut mariée l'an 798, & couronnée à Rheims avec son mari par le Pape Etienne IV, l'an 816; il leur mit une couronne d'or sur la tête, en les qualifiant d'*Augustes*. Elle mourut à Angers le 13 Octobre 818, & y fut inhumée. Cette Princesse, outre le mérite de la beauté, avoit encore celui de la douceur du caractère, & fut extrêmement regrettée de son mari & de ses Sujets. Elle donna à Louis le Débonnaire six enfans; LOTHAIRE I, Empereur; PEPIN I, Roi d'Aquitaine; LOUIS, Roi de Germanie, ou le Germanique; GISLE ou *Gisele*, Fondatrice de l'Abbaye de Cisoin, suivant Aubert le Mire; ALPAÏDE, femme de Bégon, Comte de Paris; HILDEGARDE, femme du Comte Thierry.



JUDITH.

JUDITH, seconde femme de Louis le Débonnaire, étoit fille de Wesse ou Guelfe, Comte de Rawensbourg & d'Altorff, & sœur de Rodolphe qui fut fait Gouverneur de Bavière, & de Conrad, Gouverneur d'Italie. Le mariage fut célébré l'an 819 au Palais d'Aix-la-Chapelle. Louis le Débonnaire en l'épousant, ne consulta que les impressions qu'elle fit sur lui par sa beauté. Ce Prince religieux ayant perdu sa première femme, ne crut pas que son tempérament pût être compatible avec le célibat, que la politique de l'Etat l'eût engagé à observer. Il avoit encore trois Princes d'Hermengarde : & il paroissoit qu'il n'y avoit pas lieu de craindre la chute de sa Maison si bien appuyée. Ces Princes étoient déja d'un âge à ne pas voir volontiers une belle-mère, & des rivaux dans les enfans d'un second lit. Louis avoit passé lui-même l'âge qui fait excuser les fautes de la nature de celle qu'il commit. Il étoit même d'un caractère qui paroissoit plus propre à faire un Moine qu'un grand

Prince; & en effet il avoit eu le dessein de renoncer au monde, & de s'enfermer dans un Monastère. Cependant il ne put rester un an veuf, & se conduisit, dans le dessein qu'il avoit de se remarier, de la manière du monde la moins conforme aux principes de raison & de prudence que tout annonçoit en lui. Il fit venir en sa présence [x] toutes les belles personnes de sa Cour, les considéra avec cette attention qui ne peut être guidée que par l'attrait du plaisir & de la volupté; & sans s'informer laquelle avoit le plus de sagesse ou de vertu, il donna la pomme à Judith, comme à la plus belle [y]. En la mettant sur le trône, il mit la division dans sa Maison, & la guerre dans ses Etats; se trouva exposé aux extrémités les plus fâcheuses qu'un Monarque puisse éprouver; exposa sa couronne, sa liberté & son honneur, non-seulement en qualité de Prince, mais encore en qualité d'époux. Lorsqu'on

[x] *Imperator inspectis plerisque nobilium filiabus*, JUDITH *filiam Welpi Comitis duxit uxorem* Annales incerti autoris, p. 29. Edit. de Pithou. *Undequàque adductis procerum filias inspiciens* JUDITH, *filiam Wlfonis, nobilissimi Comitis in matrimonium junxit. Astronom.* p. 300.

[y] *Erat enim pulchra valde*, dit Thegan, de gestis Ludewici, Imp. n. 26, p. 117, Edit. Pith.

suit de près la conduite de Judith, on ne trouve en elle qu'une femme qui sacrifie tout à son ambition, & qui ne sait paroître fidèle qu'aux yeux d'un mari, auquel sa tendresse aveugle en impose, en lui empêchant de voir ce que toute la France remarquoit. Quoique Louis n'eût encore que quarante-deux ans, il n'avoit pas de quoi plaire à une jeune Princesse qui aimoit le plaisir. Il étoit naturellement sombre, taciturne, timide, inquiet sur l'avenir, & s'entretenant de larmes & de regrets sur le passé; prenant rarement le bon parti, & toujours entêté de celui qu'il avoit pris. La belle Judith dissimula autant qu'elle put les défauts de son mari, dont la tendresse pour elle augmentoit chaque jour; mais il est à présumer qu'elle se récompensoit des désagrémens qu'elle avoit avec l'Empereur, dans le commerce vif & plein d'intérêt qu'elle lia avec Bernard, Comte de Barcelone, Duc de Septimanie. C'étoit un jeune homme de qualité, d'un esprit vif, avantageux, bien fait, d'une figure aimable, un de ces hommes qui semblent nés pour attaquer le cœur des femmes [z], & pour triompher de

[z] Thegan dit qu'il étoit de la Maison royale, & filleul de l'Empereur qui l'avoit tenu sur les

celles à qui les dehors en imposent.

On eût souffert les galanteries de la Reine, & le ton de maître que prenoit son Favori, puisque l'Empereur qui y étoit le plus intéressé, gardoit le silence, si Judith ne fût point accouchée d'un Prince. Il y avoit déja quatre ans qu'elle étoit mariée sans avoir eu d'enfans. Louis en souhaitoit avec une ardeur inconcevable par l'amour qu'il avoit pour la Reine. L'accomplissement de ses vœux devint la source de ses malheurs. Et la naissance du Prince Charles, qui fut depuis Charles le Chauve, fut l'époque des plus tristes événemens de son règne, & le principe de la chute de la seconde Maison de France. Judith, connoissant toute l'étendue du pouvoir de ses charmes sur son foible époux, ne pensa plus qu'aux grands établissemens qu'elle vouloit faire à son fils. Elle en conféra avec le Duc Bernard, qu'elle donna à Louis pour premier Ministre. Le Favori disposa l'Empereur à l'exécution des projets de Judith, & ce fut le signal du désordre & de la mésintelligence qu'on vit naître de tous côtés,

font[e]. Thegan. n. 36, p. 120, Ed. Pith. *Qui erat de stirpe regali, & domini Imperatoris ex sacro fonte baptismatis filius.*

& dans tous les Ordres de l'Etat. Le Prince Charles, fils de Judith, avoit à peine six ans, lorsque par les conseils de Bernard, & les pressantes sollicitations de la Reine, l'Empereur se mit dans la tête de faire marcher son fils bien-aimé de pair avec les enfans du premier lit, *Lothaire*, *Pepin* & *Louis*, en le faisant Roi d'une partie de ses Etats au préjudice des Princes auxquels il les avoit déja donnés, & qu'il falloit dépouiller pour donner le titre de Roi au jeune Charles. Ce fut à Worms que le Débonnaire donna à son fils Charles une partie de ses Etats d'Allemagne & de Bourgogne, en présence de ses fils Lothaire & Louis [a]. Afin de détourner l'attention des François de cette entreprise, il résolut de porter la guerre pour appaiser les mouvemens & les révoltes des Bretons. Le Ministre étoit en particulier l'auteur de ce dernier avis. Il savoit qu'il étoit haï; que sa faveur lui faisoit autant d'ennemis à la Cour, que les Princes enfans du premier lit y avoient

[a] *Venit Wormaciam ubi & Karolo filio suo qui erat ex Judith Augustâ natus terram Alemanicam & Reticam, & partem Burgundiæ coram filiis suis Lothario, & equivoco suo Ludovico tradidit, & inde illi indignati unà cum Pippino Germano eorum.* Thegan, p. 120, Edit. Pith.

d'amis.

d'amis : c'étoit un moyen de se débarrasser de ses rivaux, ou de s'en venger, en les envoyant à cette expédition ; mais les Grands ne s'y méprirent point, & travaillèrent de concert avec les Princes à faire échouer les desseins de Judith & ceux de son Favori. Il falloit pour réussir, dans Louis un Monarque ferme & absolu ; dans Judith un esprit souple & adroit ; & dans le Ministre de la vigueur & un génie étendu. Ces grands ressorts manquoient : l'Empereur étoit scrupuleux & irrésolu ; l'Impératrice abusoit du pouvoir qu'elle avoit sur son époux avec hauteur ; & le Favori étoit un génie médiocre & incapable de soutenir le poids des affaires dont il se chargeoit. Louis fut désobéi, & ne put pas punir la désobéissance. Les Grands & ses premiers Officiers se liguèrent sous le prétexte toujours spécieux du bien public ; & Pepin, Roi d'Aquitaine, second fils de l'Empereur, se fit chef d'une conjuration, qui n'alloit pas moins qu'à détrôner son père, & l'Impératrice sa belle-mère [b]. Pour donner quelques

[b] *Supràdicti impii objecerunt ei multa contraria : dixerunt* JUDITH *Reginam violatam esse à quodam Duce Bernhardo qui erat, &c.* Thegan, n. 36, p. 120, Ed. Pithou.

couleurs à cette révolte criminelle & odieuse, en voulant rejetter toute la faute sur Judith & son Ministre, on deshonora publiquement l'Empereur [c]; c'étoit un affront intolérable, disoit-on, fait à la Maison régnante, de l'avoir avilie par la conduite honteuse de l'Impératrice Judith, de laquelle le déréglement étoit public. Si Louis, trop aveugle & trop foible, souffroit avec une patience indigne, non pas du trône, mais du dernier des François, les débauches d'une femme qui avoit l'honneur d'être son épouse; les Princes de son sang, ses Ministres, ses fidèles Sujets, ne devoient pas le souffrir. On ne manqua pas d'intéresser par les motifs de religion, ceux que ces raisons ne touchoient pas. Les Evêques [d] qui entrèrent presque tous dans la ligue des Princes, le perfide Ebbon [e], Archevêque de Rheims, que Louis avoit tiré du néant, & qui fut un de ses plus cruels persécuteurs, publioient que l'Eglise

[c] *Vita Lodovici Pii autore Cœtaneo, sed incerto*, p. 236, Edit. Pithou.

[d] *Omnes enim Episcopi molesti fuerunt ei*, & maximè hi *quos ex servili conditione honoratos habebat*, &c. Thegan. n. 43, p. 124.

[e] *Elegerunt tunc unum* impudicum & crudelissimum, *qui dicebatur* Hebo, *Remensis Episcopus, qui erat ex originalium servorum stirpe*. Thegan, p. 124.

étoit offenſée par les déſordres de l'Impératrice, & ſon adultère avec le Duc Bernard. Ils ſe vengeoient de la réforme que le Débonnaire avoit voulu introduire dans le Clergé, dont les mœurs étoient d'un déréglement général & odieux. C'étoit, ſelon les Evêques, *avoir mis la main à l'encenſoir*, que d'avoir voulu rétablir la pureté des Canons.

Louis étoit ſi mal ſervi, Judith & Bernard avoient ſi mal pris leurs meſures, que Pepin étoit déja à Verberie-ſur-Oyſe ſans qu'ils en ſuſſent rien. Le lâche Bernard fut le premier à fuir & à abandonner ſes Maîtres. Louis ſe trouvoit ſans reſſource, & n'étoit pas capable d'agir par lui-même; & Judith n'étoit pas de ces femmes qui prévoient tout avant que de rien entreprendre, ſavent faire face aux plus grands périls, & s'en tirer heureuſement. L'Empereur prit le chemin de Compiègne; & Judith [*f*] alla chercher un aſile contre la haine de Pepin & de ſes autres ennemis, dans le Monaſtère de Notre-Dame de Laon. Elle fut arrêtée par ordre de Pepin, & con-

[*f*] *Vita Ludovici Pii, autore incerto*, p. 236, Edit. Pithou.

duite à Compiègne [g]; mais avant que de la rendre à l'Empereur, Pepin fit promettre à Judith [h], avec les menaces les plus effrayantes, & sous peine de la vie, d'employer tout ce qu'elle avoit de crédit sur l'esprit de Louis, pour le déterminer à se dégrader lui-même, & à abandonner la Couronne Impériale pour prendre l'habit monacal, & se retirer dans un Monastère. Judith devoit en faire autant, & elle promit de prendre le voile. Il n'y avoit guère d'apparence que de pareilles promesses se fissent de bonne foi. Les fermens que la force impose, & que la crainte fait faire, ne durent qu'autant que la nécessité qui les a dictés, subsiste. Cette vérité politique échappa à Pepin & à son parti; ou, plus vraisemblablement, ils s'en rapportèrent aux promesses de l'Impératrice, parce qu'il étoit difficile de prendre une autre voie, qui eût été trop criante. On prit celle qui parut la plus douce, pour écarter la haine d'une abdication forcée. Judith fut donc rendue à l'Empereur; & les Conjurés mirent auprès d'eux des

[g] *Vita Ludovici Pii incerto autore*, p. 217, Edit. Pith.

[h] *Quam* [Juditham] *usque adeò intentatâ per diversi generis pœnas, morte adigere ut promitteret, &c.* Ibid. p. 237.

personnes affidées, pour être témoins de leurs démarches & de leurs entretiens. Mais il n'étoit pas possible que les deux époux ne pussent pas trouver une occasion de s'expliquer. Judith profitant de celles qu'elle eut de s'entretenir secrétement avec Louis, lui conseilla de feindre dans l'état où ils étoient, & le conjura en même-temps de n'avoir pas la foiblesse d'abandonner à la cruauté & aux caprices de ses ennemis, un enfant encore innocent, une épouse qu'il avoit mille fois assurée de sa tendresse, ses sujets même qui ne seroient pas long-temps à reconnoître l'injustice de ses persécuteurs. L'Empereur, tout scrupuleux qu'il étoit, aimoit Judith avec trop de passion, pour consentir à s'en séparer pour toujours. Si la beauté a ses chaînes, le trône a ses liens. Louis s'engagea à tout ce que voulut son épouse. Il se contenta, pour ne pas se deshonorer entièrement, de demander quelque temps pour se résoudre à son abdication, & en fixer le temps à son fils. En attendant le jour de sa résolution, il fut conduit au Monastère de Saint Médard de Soissons [i], & l'Impératrice à celui de Sainte Ra-

[i] *Vita Ludovici Pii autore incerto*, p. 238, Edit. Pith.

degonde de Poitiers. Le peuple excité par l'exemple des Grands, l'accabla même d'injures à son départ, lui reprochant tout ce qui se disoit d'insultant contr'elle. Conrad & Raoul, frères de la Reine, furent rasés, & Eude, son cousin germain, dégradé, c'est-à-dire qu'on lui ôta ses emplois militaires avec son ceinturon & son épée. La cause de sa dégradation étoit une nouvelle insulte à l'Impératrice, puisqu'il ne fut puni que parce qu'on l'accusoit d'être le confident des amours de Bernard & de Judith.

Au mois de Mai 828 les affaires changèrent de face. Lothaire, fils aîné de Louis, déja couronné Empereur, passa d'Italie en France. Il ne fut pas fâché de l'état où son père se trouvoit réduit [*k*]; mais il eût voulu que son puîné n'eût pas été le chef de la révolution : il le devint lui-même. Le sort de Louis n'en fut pas plus heureux; & il ne gagna rien au changement. Il paroît au contraire qu'il fut plus observé que jamais, & que les Princes firent en sorte que Louis & Judith n'eussent aucunes relations entr'eux, ni aucunes nouvelles l'un de

[*k*] *Ipse tamen nihil tunc temporis Patri intulisse visus est dedecoris; probavit autem quæ gesta erant.* Vita Ludewici Pii incerto aut. p. 238.

l'autre. Pour achever de déterminer l'Empereur à embrasser sérieusement le monachisme, on lui fit croire que sa chère Judith avoit succombé à ses malheurs, qu'elle & son fils étoient morts ; ou si on ne le lui dit pas, on le lui laissa soupçonner. L'accablement où cette idée avoit jetté ce malheureux Prince, étoit extrême ; & sans doute il eût enfin achevé le sacrifice qu'on exigeoit de lui, s'il n'eût appris que rien n'étoit encore désespéré. Teuter, Abbé de Saint Medard, touché de compassion de l'état violent où étoit le Monarque, ou engagé dans son parti par les intrigues de Judith pendant le séjour qu'elle avoit fait à Soissons, l'assura que l'Impératrice vivoit, & soupiroit après leur réunion ; que le Prince leur fils n'avoit reçu aucun mauvais traitement. Ces assurances redonnèrent à Louis la vie & la force. Un Moine, nommé *Gombaud*, à la garde duquel Louis étoit confié, & chargé de l'instruire dans les exercices de la règle du Couvent, se mit dans l'esprit le projet juste & glorieux de remettre son Maître sur le trône, & entama, comme Plénipotentiaire du père, la négociation avec les Princes ses fils. Leur jalousie & leur ambition mutuelles, & la

compassion des Peuples, qui ne gagnoient rien à tous ces désordres, firent réussir le projet au Parlement de l'Automne 828, assigné à Nimègue. Il n'eût rien manqué au triomphe de Louis, s'il eût eu la force de punir les coupables, comme ils le méritoient, & entr'autres le perfide *Ebbon* [*l*], Archevêque de Rheims; un *Hilduin*, Abbé de Saint Denis; un *Galon*, Abbé de Corbie; un *Jessé*, Evêque d'Amiens. Aussi-tôt que l'Empereur fut rétabli, il pensa à tirer la belle Judith de sa captivité. Tout ce qu'on avoit dit d'elle&de ses amours avec le Duc de Septimanie, n'avoit fait aucune impression sur son esprit. Il l'aimoit & la croyoit innocente; mais il prétendit la faire passer pour telle dans les esprits de ses Sujets, & fit pour cela une démarche que les mœurs & l'usage du temps autorisoient, & qui n'eut guère plus de succès alors, qu'elle en a eu aux yeux de la postérité. Avant que de lui rendre les honneurs [*m*] & le titre de

[*l*] Voyez l'imprécation aussi digne d'un bon François & d'un Sujet fidèle, que d'un Chrétien, qui se lit contre cet Ebbon dans Thégan, n. 44, p 125 & suivantes de l'edition de Pithou.

[*m*] *Quam tamen conjugis honore non est dignatus, donec se legali præscripto modo ab objectis purgaret.* Vita Ludewici Pii, p. 241, Edit. Pith.

Reine

Reine même, il voulut qu'elle fût entièrement réintégrée dans son premier état. Le bon Prince, dont la conscience timorée à l'excès, étoit toujours agitée par quelques doutes, ou à la sollicitation de Judith & de son conseil, fit d'abord décider par le Pape & par les Evêques, que l'Impératrice n'ayant pris le voile que par force, & sans le consentement précis de son mari, pouvoit & devoit même retourner & vivre avec lui comme elle avoit fait auparavant. Cette première décision pouvoit être utile : elle assuroit l'état de la Reine pour l'avenir, & obvioit aux difficultés qu'on eût pu lui faire sur sa Profession, toute forcée, toute irrégulière qu'elle fût : s'il arrivoit qu'elle eût encore des enfans, on assuroit leur sort. Je crois que ces motifs, que nos Auteurs n'ont point soupçonnés, eurent autant de part aux précautions que prit l'Empereur, que ses scrupules.

Après avoir pris ces mesures, ou pour l'intérêt de sa conscience, ou pour celui de Judith, l'Empereur pensa à rétablir l'honneur de cette Princesse & le sien. Le prétexte de la révolte des Princes & des Grands avoit été l'adultère de Judith avec Bernard, & mille bouches s'étoient ouvertes pour former cette ac-

cuſation. Après le retour de Judith, la règle demandoit qu'on fît une eſpèce de ſommation publique à quiconque voudroit paroître en qualité d'Accuſateur, de ſe préſenter, & cela fut peut-être fait ; mais il étoit hors de doute que perſonne ne s'y expoſeroit. Et qui eût été aſſéz extravagant pour le faire dans la ſituation où étoient les choſes? Faute d'accuſateur en forme [*n*], l'Impératrice & ſes parens jurèrent donc ſolemnellement, & dans la forme la plus autentique du temps, *qu'il n'y avoit jamais eu aucun commerce criminel entr'elle & le Duc de Septimanie.* Ce ſerment ſervit de jugement dans l'affaire. Fut-il pris pour règle certaine par la Cour & par les Peuples? C'eſt ce qui n'a pas d'apparence. Mais Louis s'en contenta, & cela ſuffiſoit à Judith. Les affaires de l'Empereur prirent la face la plus heureuſe ; tout ſe ſoumit. L'Impératrice vit ſon fils couronné, & reconnu par ceux qui avoient été les Chéfs les plus animés de la conſpiration. Lothaire conſentit lui-même au partage qui fut fait de ſes Etats entre

[*n*] *Quia criminator deerat, Sacramento unà cum propinquis coram plebe effecit.* Nithard, Lib. I, p. 306, Edit. Pith. Vita Ludewici pii, incert. aut. p. 242, Edit. Pith.

Charles & lui [*o*]. Après avoir assuré autant qu'il étoit possible le sort de son fils, Judith pensa à celui de Bernard, ou lui-même voulut essayer s'il lui étoit possible de reprendre à la Cour le poste qu'il y avoit eu. Il revint des frontières d'Espagne [*p*] où il s'étoit retiré. Judith, qui se rendoit justice, comprit aisément qu'elle devoit garder tout le ménagement possible avec un homme qui avoit donné lieu aux discours qu'on avoit tenus. Ainsi elle prit avec le Duc de Septimanie un ton indifférent en apparence; & n'osa parler pour lui à Louis le Débonnaire, qui avoit cessé de l'estimer, depuis la retraite du Duc qui l'avoit abandonné à la merci de ses ennemis. Bernard offrit le combat à ceux qui se présenteroient pour l'accuser d'avoir eu aucune liaison criminelle avec l'Impératrice. Mais les raisons qui avoient éloigné les accusateurs dans la première occasion, les écartèrent dans celle-ci;

[*o*] Sur ce partage, voyez Nithard, Liv. I, p. 308, Ed. Pith.

[*p*] *Affuit etiam Bernhardus . . . . Is ergo Imperatorem aliens modum se purgandi ab eo quærebat*, MORE FRANCIS SOLITO. *Scilicet crimen objicienti semet objicere volens, armisque impacta diluere. Sed quum accusator, licet quæsitus, deesset; cessantibus armis, purgatio facta est juramentis* Vita Ludovici pii, aut. inc. p. 242, Edit. Pith.

& Bernard en fut quitte pour imiter Judith, & se purger par serment à son exemple. Cet homme, qui avoit fait voir tant de fierté, se vit réduit à disputer à un Moine le poste qu'il avoit eu, & la faveur dont il avoit joui. Gombaud étoit en possession de l'un & de l'autre, & prétendoit s'y maintenir. Louis se vit bientôt replongé dans tous les embarras dont il venoit de sortir. Lorsque le Monarque ne sait pas être le maître, ni jouir de ses droits, chacun aspire à prendre sa place, & se fait fort de sa foiblesse. Ceux qui étoient en place ne pouvoient souffrir qu'on leur contestât le rang où ils se trouvoient. Les Princes, enfans du premier lit, n'avoient cédé que par nécessité. Bernard ne voyoit qu'avec désespoir qu'un Moine l'emportât sur lui; & Judith, qui ne pensoit qu'à ses intérêts & à ceux de son fils, cherchoit à profiter de la discorde du père & des enfans, qu'elle fomentoit autant qu'il étoit en elle. Enfin les plus indifférens, fatigués des désordres que faisoit naître la foiblesse du Débonnaire, souhaitoient un changement d'Etat qui réduisît les choses au pied où elles devoient être. Judith, par ses brigues, étoit parvenue à faire dépouiller Pepin du Royaume

d'Aquitaine, & à faire paſſer cette Couronne ſur la tête de ſon fils; & il y avoit à craindre que l'Empereur, qui ne voyoit rien que par les yeux de l'Impératrice, n'élevât Charles à la monarchie univerſelle de ſes Etats, lorſqu'il ſe forma une nouvelle conſpiration contre le Débonnaire. Elle fut encore plus redoutable & conduite avec plus de prudence que la première. Lothaire, réuni à Pepin, mit tout ce qu'il put de Prélats & d'Eccléſiaſtiques dans ſon parti, & il en trouva un grand nombre. Le Pape Gregoire IV ſe mit lui-même à la tête de la révolte, en venant en France avec Lothaire. Il n'y avoit qu'à gagner pour lui dans ces troubles; & en les allumant, il ſe frayoit une voie au pouvoir ſouverain dans l'Italie. Il eſt certain que s'il ne ſe fût pas trouvé dans l'Egliſe Gallicane [q]

[q] *Cum verò rumor ſereret .... de Papâ Romano quod ideò adeſſet, ut tam* IMPERATOREM *quam* EPISCOPOS (Imperatoris partibus addictos) *excommunicationis vellet irretire vinculis, ſi qui inobedientes eſſent ſuæ filiorumque Imperatoris voluntati, Epiſcopi Imperatoris,* (ou plutôt *impatientes*) *præſumptioris audaciæ, aſſerebant nullo modo ſe velle ejus autoritate ſuccombere. Sed ſi excommunicans adveniret, excommunicatus abiret,* CUM ALITER SE HABEAT ANTIQUORUM CANONUM AUTORITAS. Annales rerum geſt. à Ludovico,. ſeu Vita *Ludovici* incerti autoris, ſub titulo *Aſtronomi.* Sous l'an 833, p. 56 du Recueil de J. Reuberus; & p. 244, des de P. Pithou, ſeconde Partie. Le Gendre, p. 90.

des cœurs véritablement François, Gregoire en fût venu aux dernières extrémités. Il connoiffoit le foible de l'Empereur; il l'eût réduit par la frayeur de l'excommunication à faire tout ce qu'il eût exigé. Mais les menaces qu'on lui fit, l'empêchèrent d'aller plus loin. Il s'agiffoit autant des intérêts du Clergé de France & des Evêques, que de celui de l'Empire ; & on n'avoit point encore d'exemples que le Pape eût excommunié un Evêque ; les Evêques eux-mêmes prenoient encore le nom de Pape, & l'on fait qu'ils l'ont pris jufqu'au temps de Gregoire VIII [*r*]. Ils firent dire à Gregoire, *que lui qui venoit* POUR EXCOMMUNIER LES AUTRES, SEROIT EXCOMMUNIÉ LUI-MÊME, *s'il alloit au-delà des bornes que les Canons lui prefcrivoient.* Cette fermeté ne fauva pourtant pas l'Empereur, ni fa chère Judith. Ils n'en étoient pas l'objet. Gregoire agit avec moins de hauteur qu'il n'eût fait ; mais il employa les moyens les plus odieux, & jufqu'à la trahifon, pour perdre le vieux Empereur, qui fe vit abandonné par fon armée, & à la merci, lui, fa femme & le Prince Charles, des

[*r*] Voyez les Notes de Jerôme Bignon fur Marculphe, p. 418.

enfans du premier lit, de Lothaire, de Pepin, & de Louis. Il fut de nouveau enfermé dans l'Abbaye de Saint Médard de Soissons, le Prince Charles dans l'Abbaye de Prum, & l'Impératrice reléguée à Tortone en Italie. Enfin on vit le plus religieux de tous les Princes [s], s'accuser lui-même des crimes que lui supposèrent ses enfans, & sur-tout une ligue furieuse d'Ecclésiastiques [t], & consentir à sa dégradation. On ne peut lire sans horreur les extrémités où se portèrent contre lui les Evêques qui lui devoient le rang où ils étoient, leurs dignités, leur fortune, leur existence. Pour colorer l'indignité de ces procédés, Les Rébelles firent courir le bruit que le mariage de l'Empereur étoit incestueux, c'est-à-dire contracté à un degré

[s] Thégan rapporte le procès-verbal de la déposition de Louis le Debonnaire, qui a été traduit par Fauchet, dans sa vie, fol 231 v°. jusqu'au fol. 237 recto, de l'Edition de 1601. La pièce est importante. Elle prouve jusqu'où on peut porter l'abus de ce que la Religion a de plus saint, & de quel intérêt il est pour les Souverains de mettre des bornes à une autorité qui n'en connoît plus, dès qu'elle peut les écarter.

[t] Ils avoient à leur tête Ebbon, Archevêque de Rheims; Agobard, Archevêque de Lyon; Barthelemy, Archevêque de Narbonne; Jessé, Evêque d'Amiens; Erebold, Evêque d'Auxerre, auxquels Louis avoit pardonné leur première révolte.

alors prohibé. On rapportoit à cette occasion le reproche qu'avoit fait à l'Empereur [*u*], Frédéric Evêque d'Utrecht. Ce Prélat, disoit-on, ayant eu l'honneur de se trouver à la table de Louis, avoit été prié de censurer les vices de la Cour sans ménagement. A propos de quoi l'Evêque, au-devant duquel étoit un poisson, demanda à l'Empereur par où il falloit l'entamer, s'il falloit le prendre par la queue ou par la tête. Je crois, répondit le Prince, qu'il vaut mieux commencer par la tête. *Eh bien*, répliqua l'Evêque, *commençons donc par vous-même. Croyez-vous être en sûreté de conscience avec la femme que vous avez prise? Et étant dans le degré de parenté où vous êtes avec elle, votre mariage est-il légitime & conforme aux Loix de l'Eglise?* On ajoutoit que l'Empereur demeura confus à ces paroles, & que Judith, outrée de cette liberté, fit périr *Frédéric*, qui fut tué dans le trésor de son Eglise. Enfin les Princes & leurs Partisans n'oublioient rien de tout ce qui pouvoit rendre Judith odieuse; & cette Princesse, ni son fils, ne devoient pas espérer de sortir

[*u*] La chronique d'Hirsauge citée par Fauchet, dans la Vie de Louis le Debonnaire, sous l'an 833, fol. 330 v°.

jamais de leur captivité. L'un & l'autre languiſſoient dans les fers, lorſque la pitié des Peuples, & la jalouſie des enfans de Louis, le remirent une ſeconde fois ſur le trône. Une eſpèce de preuve que Judith avoit agi de concert avec Bernard, qui avoit paſſé du côté des Princes, & les avoit animés contre leur père, ſe trouve dans la conduite que tint Lothaire en paſſant par Châlons à la tête de l'armée qu'il conduiſoit contre Louis. On remarque que ce Prince y fit jetter dans la rivière Gerberge, ſœur de Bernard, comme ſorcière & empoiſonneuſe. L'infamie & la cruauté du ſupplice donnent lieu de croire que la vengeance y eut plus de part que l'équité. Louis, rétabli par une voie & avec des ſolemnités qui font voir preſqu'autant de foibleſſe en lui que ſon abdication même, laiſſa encore ſubſiſter tous les germes de la rébellion, en ne puniſſant aucun des factieux autant qu'ils le méritoient; mais ſa réunion avec Judith le conſola de tout. Prince auſſi foible qu'infortuné, il parut moins ſenſible à ſon retour au trône, qu'à celui de l'Impératrice. L'abſence avoit augmenté la tendreſſe du Débonnaire pour elle à un point qu'elle ſe trouva plus puiſſante à

la Cour qu'elle ne l'avoit jamais été. Elle en abusa comme elle avoit toujours fait, & persista dans son projet d'aggrandir son fils à quelque prix que ce fût ; sacrifiant, comme elle avoit toujours fait, le repos de l'Etat, celui du meilleur des époux, & les droits des enfans du premier lit, à ses vues ambitieuses pour le Prince Charles [*x*]. La santé de l'Empereur s'affoiblissoit ; ses chagrins avoient pris sur son tempérament, & il étoit dans sa soixante-cinquième année. Judith, qui ne craignoit la mort de son époux, que parce qu'elle appréhendoit de voir son fils, encore trop jeune pour se défendre, exposé à la vengeance de ses frères, chercha à se faire un protecteur de l'aîné. Lothaire étoit celui duquel Louis le Débonnaire avoit le plus à se plaindre ; mais il étoit aussi le plus puissant & le plus accrédité. Judith lui proposa de nouveaux accommodemens, & lui fit faire de nouvelles propositions de partage, pour assurer

[*x*] Vita *Ludevici*, seu Annales rerum gest. à Ludovico pio. Edit. Pith. p. 261 de la seconde Partie de la collection de Juste Reuberus, p. 60. *Augusta Judith, cum consilariis Imperatoris consilio inito, eo quod valentia ut videbatur, Imperatoris corpus mox destitueret, & mors ingrueret, hortati sunt Imperatorem ut ad Lotharium Missos pacificos mitteret,*

celui de son fils. On négocia inutilement pendant quelques années ; les défiances de Lothaire, les mécontentemens du père, & les courses des Normands [y] qui commencèrent vers l'an 736, furent des obstacles aux desseins de Judith, qui mit encore à profit la mésintelligence de Louis & de son fils aîné, pour faire déclarer le jeune Charles, Roi de tous les Etats qui s'étendoient depuis la Loire jusqu'au Rhin. Une preuve que le crédit de l'Impératrice étoit à son plus haut point sur l'esprit de son mari, & à la Cour, c'est que Charles fut couronné par son père, qui lui mit l'épée au côté & la couronne sur la tête, de l'avis & avec l'applaudissement de tous les Grands. Mais cela n'assuroit point le sort du Prince : Lothaire pouvoit, après la mort de son père, changer entièrement la face des choses, & dépouiller le fils de Judith. Elle prit tant de mesures, agit si puissamment auprès de lui & de l'Empereur son époux, que Lothaire vint à Worms en 838 trouver son père, & lui demander pardon de toutes

[y] Ou brigands du NORD, sortis de la Norwége & du *Dannemarck*, auquel les Ecrivains du temps donnent indifféremment le nom de *Dannemarck* & de *Normandie*. La Normandie actuelle se trouve aussi appellée *Dannamarchia*.

ses fautes [z]. Le bon Prince fut enchanté de cette réunion, versa des larmes de joie & de tendresse, & pour prix du pardon qu'il accorda à Lothaire, n'exigea que les deux choses qui faisoient l'objet de tous les vœux de Judith. C'étoit que l'Empire, à l'exception de l'Aquitaine & de la Bavière, seroit partagé entre lui & le Prince du second lit, & qu'il vivroit en bonne intelligence avec l'Impératrice & son fils, & seroit leur protecteur. Le partage fut fait, & le traité signé. Judith n'épargna rien pour faire éclater sa joie. On donna des fêtes. Le Peuple, qui crut voir une espérance de tranquillité dans ce traité, y prit part ; & pour comble de bonheur, le Roi d'Aquitaine, qui n'avoit pas lieu d'être satisfait du partage, mourut [*a*], & assura par sa mort le bonheur de Judith & de son fils. Il laissoit quatre enfans [*b*] encore jeunes, & sans établissement. Judith forma le projet de les dépouiller, & l'Empereur y

[z] *Vita Ludevici pii*, Ed. Pith. p. 273 de la Collection de Reuberus, p. 63 ; le fait est placé sous l'an 840.

[*a*] Le 13 Janvier 838.

[*b*] PEPIN, Roi d'Aquitaine ; CHARLES, Archevêque de Mayence ; BERTHE, & une autre Princesse.

accéda, & donna leur Royaume à Charles. Cela ne put se faire sans donner beaucoup de mécontentement aux Grands attachés à la Maison de Pepin. Louis de Bavière, dit le Germanique, se joignit aux mécontens; & quelque fatigué que fût le vieil Empereur, il fallut qu'il se mît en marche pour appaiser ces nouveaux troubles. Judith l'exigeoit, & elle avoit toujours été en possession d'obtenir tout ce qu'elle lui demandoit. Elle le suivit même en Aquitaine. Elle craignoit qu'en le quittant & en cessant de l'obséder, la bonté du caractère de son époux ne cédât au spectacle attendrissant des enfans de Pepin, dépouillés de leur bien, & sans ressource convenable à leur rang. Sa présence étoit nécessaire pour la réussite de ses projets. Les Aquitains cédèrent par respect, & acceptèrent pour nouveau maître le fils de Judith. Mais elle eut encore un autre sujet d'inquiétude. Louis le Germanique profita des circonstances, & s'empara des Etats de Charles jusqu'au Rhin. Il falloit que l'Empereur y volât, si on ne vouloit pas laisser prendre trop de forces au Germanique. Tel étoit l'avis de l'Impératrice, & tel fut celui du Conseil & des Grands, obligés de céder au crédit pro-

digieux que Judith avoit acquis. Cependant l'Empereur étoit languissant & malade d'une fluxion sur la poitrine. On étoit au plus fort de l'hiver ; & il y avoit beaucoup à craindre pour la vie du Monarque. Toutes ces raisons ne l'empêchèrent pas d'entreprendre cette nouvelle marche, pour plaire à son épouse, qui lui représentoit que de là dépendoit son sort & celui de son fils. Elle ne put l'accompagner dans cette expédition, & c'étoit ce qui la chagrinoit. Le Germanique étoit trop foible pour résister à son père ; il disparut au bruit de sa marche ; mais la fatigue & l'ennui firent tomber l'Empereur dans une maladie dont il ne releva pas. Ce Monarque infortuné, victime déplorable de ses enfans, de sa femme, des Ecclésiastiques & de sa foiblesse, mourut à Ingelheim, où il s'étoit fait porter, le 20 Juin 840, & laissa sa chère Judith & ses enfans prêts à se déchirer, & à faire éclater les uns contre les autres cette haine dont le mariage de Judith & son amour aveugle pour elle avoit été la source. Charles n'avoit encore que dix-sept ans : il avoit toujours vécu sous la tutelle de sa mère, qui, en lui inspirant toute son ambition, ne lui avoit donné aucunes des qualités

nécessaires pour la soutenir. Elle lui ménagea tant qu'elle put le crédit de Lothaire, l'aîné des fils du Débonnaire; mais il fallut rompre ensemble. Ils se désunirent; & toute la valeur du jeune Prince, & la politique de sa mère, qui ne l'abandonna point, ne purent empêcher l'horrible journée de Fontenay près d'Auxerre, où l'on dit qu'il se répandit plus de sang François qu'il ne s'en étoit jamais répandu en aucune autre bataille, depuis l'établissement de la Monarchie [c]. L'Impératrice en fut presque témoin; & si elle se fût rendue justice, elle auroit pu se croire la première cause de cet affreux carnage. Suivant les apparences, elle employa tous ses efforts pour réunir avant sa mort, Charles & Lothaire, & elle y parvint par le traité & le nouveau partage qui fut fait entre Charles, Lothaire & Louis en 843. Cette année fut celle de la mort de Judith, qui décéda à Tours le 19 Avril, & fut inhumée dans l'Abbaye de

[c] Elle se livra le 25 Juin 841, entre Lothaire & Pepin II, Roi d'Aquitaine, d'un côté; & Charles le Chauve, & Louis le Germanique de l'autre. *Fontenay*, aussi appellé Fontenoy, où fut livrée cette horrible bataille, est un Village sur le chemin d'Auxerre à la Loire, à sept lieues au midi d'Auxerre. Voyez la Table du Journal de Verdun, sous le mot *Bataille*, Lettre F, au mot FONTENOY.

Saint Martin. Il ne se peut faire que cette Princesse, qui forma de si grands projets, n'eût beaucoup d'esprit, & la constance nécessaire aux succes des choses difficiles. Mais il faut avouer que le pouvoir que ses charmes lui donnèrent sur son mari, en fut cause en partie. Avec un autre Monarque, son peu de ménagement pour les Princes du premier lit, ses prétentions exorbitantes pour son fils, n'auroient pu que la rendre odieuse; & pour ne pas perdre auprès de Louis la place qu'elle avoit acquise dans son cœur, il falloit beaucoup moins d'adresse & de prudence de la part de Judith, que de foiblesse & d'aveuglement de celle de l'Empereur.

ERMENTRUDE.

ERMENTRUDE, première femme de Charles dit le Chauve, étoit fille d'*Eudes* Comte d'Orléans, & d'Ingeltrude : elle fut mariée à Crecy sur Oyse le 14 Décembre 842, & couronnée à Soissons en 866. Elle ne jouit pas longtemps ni du trône, ni du cœur de son mari. Charles étant devenu amoureux de

de *Richilde*, dont nous allons parler, méprisa Ermentrude, & l'eût même répudiée, s'il n'eût pas craint les suites de cette démarche; en sorte que loin de la regretter à sa mort, arrivée en 869 le 6 Octobre, il regarda cet événement comme un bonheur. Elle fut inhumée dans l'Eglise de l'Abbaye de Saint Denis, où elle mourut. Charles le Chauve eut de cette Princesse une nombreuse postérité. On connoît quatre fils; LOUIS le Begue, Roi de France; CHARLES, sacré Roi d'Aquitaine, mort le 29 Septembre 865; LOTHAIRE, dit le Boiteux, Abbé de Monstier-en-Der & de S. Germain d'Auxerre, mort en 866; & CARLOMAN, ordonné Diacre, & mort après avoir eu les yeux crevés par l'ordre de son père en 886; & trois filles, JUDITH, femme de Baudoin, Comte de Flandre, ROTRUDE, Abbesse de Sainte Croix de Poitiers, & ERMENTRUDE, Abbesse d'Hasnon.



RICHILDE.

RICHILDE, ſeconde femme de Charles le Chauve, étoit d'une naiſſance diſtinguée. Elle étoit ſœur de Richard Duc de Bourgogne, & de Boſon I, qui fut depuis Roi de Provence; fille de BEUVIN, BOVES, ou BEWES, Comte d'Ardenne. Elle joignit à l'éclat du ſang une beauté rare, & un eſprit délicat & enjoué, mais ſolide & capable des plus grandes affaires. Charles le Chauve, touché de ſa beauté, n'eût pas demandé mieux que de l'élever ſur le trône, en répudiant Ermentrude ſa première femme. S'il ne le fit pas, ce n'étoit pas la religion qui le retenoit. Il en avoit peu; & quand il s'agiſſoit de ſatisfaire ſon caprice, ſon ambition & ſes autres paſſions, perſonne n'étoit moins ſcrupuleux que lui. Mais il craignoit que le divorce avec Ermentrude ne le jettât dans de grands embarras. Il n'étoit ni aimé de ſes Sujets, ni tranquille dans ſes Etats. Louis le Germanique ſon oncle, & Lothaire Roi de Lorraine, lui donnoient chaque jour de nouvelles inquiétudes.

Les Normands multiplioient leurs courses & leurs ravages ; & les Ecclésiastiques, & le Pape sur-tout, auxquels la foiblesse du Débonnaire, & la fausse politique de Charles lui-même, avoient laissé usurper sur les Souverains un empire inconnu jusqu'à ce Prince, étoient déja redoutables. Rome, presque toujours suppliante jusqu'à Louis le Débonnaire, prenoit un ton menaçant. La démarche de Gregoire IV contre le droit des Souverains, & ceux de la nature même, pouvoit aller jusqu'à Charles. Toutes ces raisons l'obligèrent à attendre la mort d'Ermentrude pour épouser Richilde. Elle se vit forcée de se contenter du titre de favorite jusqu'en 870, que le mariage fut célébré à Aix-la-Chapelle le Dimanche 22 Janvier. Boson, frère de la nouvelle Impératrice, gagna à ce mariage la confiance entière de Charles, l'Abbaye de Saint Maurice en Valais, & plusieurs autres emplois considérables, par lesquels il se fraya depuis une route à la royauté. Le Pape Jean VIII couronna Richilde Impératrice à Tortone en Lombardie vers le mois d'Août 877, comme il avoit couronné Charles le Chauve l'année précédente à Pavie. La Princesse avoit fait le voya-

ge d'Italie avec son mari. Il falloit que ce Prince connût à Richilde des talens réels, puisqu'en partant pour son expédition d'Italie, où le conduisoit le dessein qu'il avoit formé de s'emparer des Etats de son frère Louis, Roi de Lombardie, mort le 31 Août 875, il l'envoya de Rheims à Senlis, pour y veiller à ses affaires & à ses Etats de France. Elle y exerça une véritable Régence, pendant l'absence de son époux. Mais s'il est vrai que les mécontentemens qu'elle fit essuyer à *Ingelram*, Favori de l'Empereur, & l'un des premiers Officiers de la Couronne, déterminèrent ce dernier à prendre des mesures pour faciliter le passage de Louis en France; si par son imprudence elle donna lieu à cette diversion, qui mettoit les Etats de Charles en échec; elle auroit bien manqué de conduite & de politique. On l'en accusa; mais d'un autre côté l'Histoire convient qu'elle fit humainement tout ce qu'on pouvoit attendre de la Princesse la plus ferme & la plus intelligente, pour s'opposer aux progrès de Louis. Elle assembla les Grands, qui lui jurèrent solemnellement de s'opposer de tout leur pouvoir aux entreprises du Lombard. Mais ils la trompèrent, & le projet de Charles

échoua. Il fut battu & son camp pillé. L'Impératrice étoit à Hériſtal, lorſqu'elle apprit la défaite & la fuite de ſon mari : elle n'eut que le temps de ſe ſauver ; & comme elle étoit prête d'accoucher, la nuit du lendemain elle mit au monde un fils, qu'elle donna à un de ſes gens dès qu'il fut né, pour le tranſporter à Andernac, dont elle prit elle-même le chemin. Il eſt certain que l'amour de l'Empereur pour Richilde fut toujours égal. Quelque temps avant ſa mort, il la mena dans une aſſemblée d'Evêques, pour y préſider avec lui & avec les mêmes honneurs qu'avoit autrefois reçus l'Impératrice Irène. Mais rien ne prouve que Richilde ait toujours eu une véritable tendreſſe pour ſon époux. Qui ſait même ſi elle n'eut aucune part à la conſpiration que forma Boſon ſon frère contre Charles, & dans laquelle l'Empereur périt au mois d'Octobre 877, ayant été empoiſonné par un Médecin Juif, nommé Sédécias ? Il n'y en a point de preuves. Elle eût même agi contre ſes intérêts, en ſe prêtant à ce crime contre un époux dont elle étoit adorée. Mais les motifs les plus raiſonnables ne ſont pas toujours ceux qui ſervent de règle : & d'ailleurs l'on peut dire qu'en deſcendant du trône,

elle donnoit à ſon frère les moyens de s'en procurer un. La manière dont elle vécut après la mort de Charles le Chauve, ne donne pas lieu à des préjugés fort avantageux pour elle. Elle mena une vie ſi licencieuſe pendant ſon veuvage, que Foulques, Archevêque de Rheims, alla juſqu'à la menacer qu'il uſeroit contr'elle de l'autorité eccléſiaſtique, ſi elle ne ſe corrigeoit. On ignore les circonſtances de ces déréglemens; mais il falloit qu'ils fuſſent exceſſifs pour donner lieu à la Lettre que l'Archevêque lui écrivit. Flodoard, dans lequel on trouve une analyſe de cette pièce, nous apprend que Foulques lui reprocha, qu'au lieu de la conduite régulière d'une veuve chrétienne qu'elle devoit avoir, on pouvoit croire *que le Diable étoit par-tout où elle alloit* [*d*]. *Qu'on ne voyoit à ſa ſuite que diſſentions, emportemens, incendies, pillages, meurtres, libertinage, & toute eſpèce d'excès.* Se corrigea-t-elle ? C'eſt un

[*d*] *Fulco Archiepiſcopus Rhemenſis Richildem Reginam, litteris commonens, atque redarguens, dolore multo ſe fatetur eſſe correptum pro famâ non bonâ quæ ad ipſum de vitâ & actibus ejuſdem Reginæ pervenerat. Quod ſcilicet* ESSET DIABOLUS UBI ILLA FUISSET, *magis quam Deus; cum forent circà illam..... rixæ, ira, diſſentiones, incendia, homicidia*, LUXURIÆ, *rapinæ quoque, & pauperum pervaſiones Eccleſiarum.* Flodoard. in Hiſt. Rhem. Eccl. L. 4, c. 5.

fait ignoré. Un autre préjugé défavorable à Richilde, c'eſt l'union qui régna entr'elle & le Comte Boſon ſon frère, ſoupçonné de la mort de ſon mari. Louis le Bégue, fils d'Ermentrude, & ſucceſſeur de Charles, éprouva de grandes difficultés à ſon avénement à la Couronne, de la part des Grands, avec leſquels Richilde & Boſon ſe liguèrent contre lui; ſon droit fut même compromis, & expoſé à l'arbitrage d'un Parlement. Mais Richilde & Boſon, qui avoient agi de concert contre lui, travaillèrent en ſa faveur; & ils ne le firent qu'à des conditions très-avantageuſes pour eux. Le jeune Roi fut obligé d'y ſouſcrire, pour écarter tous les obſtacles; & ce ne fut qu'après avoir juré l'exécution de ſes promeſſes, qu'il fut couronné à Compiégne. Richilde, qui s'étoit ſaiſie de la Couronne, du Sceptre, & des autres ornemens royaux, les apporta elle-même avec le Teſtament de ſon mari, qui déclaroit Louis ſon ſucceſſeur. L'année & le lieu de ſa mort ſont incertains. Elle eut de Charles le Chauve cinq enfans, quatre Princes & une Princeſſe, tous morts avant leur père.

ERMENGARDE.

ERMENGARDE, femme de Lothaire I, Empereur d'Occident, & Associé à l'Empire par Louis le Débonnaire son père, étoit fille d'Hugues, Comte d'Asbay ou d'Alsace, surnommé le POLTRON [e], ou le TIMIDE. Elle fut mariée du vivant de Louis le Débonnaire, au mois d'Octobre 821, au Parlement tenu à Thionville. Ses noces se firent avec toute la pompe & la célébrité imaginables, en présence de Théodore & Florus, Légats du Saint Siége, qui firent des présens à l'Empereur, & sans doute aux époux à cette occasion,

[e] Jamais Prince ne mérita mieux ce nom, si la manière dont en parle Thégan n'est point outrée. C'est ainsi qu'il s'exprime à l'occasion du mariage d'Ermengarde avec Lothaire. *Lotharius . . . suscepit in conjugem filiam Hugonis Comitis qui erat* TIMIDUS *super omnes homines. Sic enim cecinerunt ei domestici sui, ut aliquando pedem foris sæpem ausus ponere non fuisset.* Ce qui veut dire que Hugues étoit si timide, que si ses domestiques, pour se moquer de lui, lui prescrivoient une enceinte, de laquelle ils lui defendoient de sortir, il n'osoit pas passer outre. Thégan, p. 118, n. 29. Mon Edition, qui est celle de Pithou, porte *foris septem*; mais je lis *sepem*, enceinte, haye. Comme s'il y avoit *extra sepem*.

aux

aux Grands & à un Peuple nombreux que le Parlement & cette fête avoient attirés. Elle mourut le Vendredi-Saint 20 Mars 851, & fut inhumée en l'Abbaye d'Erstein, auprès de Strasbourg, qu'elle avoit commencé de bâtir, suivant Rabanus Maurus. Elle fut mère de LOUIS second du nom, Empereur d'Occident, & de LOTHAIRE second du nom, Roi de Lorraine.

INGELTRUDE.

INGELTRUDE, femme de Pepin I du nom, Roi d'Aquitaine, fils de Louis le Débonnaire second, étoit fille de Théodebert, Comte de Matrie. Elle fut mariée en 822, & mourut à Poitiers en 838 : elle fut inhumée dans l'Eglise de Sainte Radegonde. Elle eut de son mariage deux Princes ; PEPIN II du nom, Roi d'Aquitaine, mort malheureusement prisonnier à Senlis, après l'an 864 ; CHARLES, mort Archevêque de Mayence le 4 Juin 863 ; & deux Princesses, l'une nommée BERTHE, mariée au célèbre Gerard de Roussillon, dit d'Alsace, morte en 874 ; & l'autre dont le nom est inconnu, &

qu'on donne pour femme à Ithier, Comte d'Angoulême.

EMME.

EMME, femme de Louis dit le Germanique, troisième fils de Louis le Débonnaire, étoit Espagnole de nation, [*f*] si l'on en croit Aventin. Les Auteurs du temps, dit Mezeray, vantent beaucoup sa sagesse & sa piété ; mais ils n'en donnent pas de grandes preuves, & ce sont des éloges dénués de faits. Elle tomba en paralysie en l'an 874, & perdit l'usage de la parole. Cette année fut funeste à la France, ainsi qu'à la Germanie, par les deux fléaux les plus cruels [*g*] la famine & la peste, qui enlevèrent, disent les Historiens du temps, un tiers du genre humain. Emme survécut environ deux ans à sa maladie, & mourut

[*f*] Mezeray & Labbe le nomment Eukengaire ; mais ils se trompent. Cet *Eukengaire*, qualifié de Comte, étoit le père de la première femme de Charles le Gras.

[*g*] *Hoc anno fame & pestilentiâ per universam Galliam & Germaniam grassantibus pœne tertia pars humani generis consumpta est. Hemma quoque Regina morbo paralysi correpta, usum loquendi amisit.* Annales incerti autoris. Edit. Pith. p. 121.

au milieu du Carême de l'année 876 à Ratisbonne, où elle fut inhumée dans l'Eglise de Saint Emmerand. Elle eut trois fils; le premier, CARLOMAN, Roi de Bavière; le second, LOUIS II, dit le jeune, Roi de Germanie; & le troisième, CHARLES III, dit le *Gras*, élevé sur le trône de France pendant la minorité de Charles le Simple, en 885, déposé en 887 au mois de Novembre, & mort en 888 le 12 Janvier. Comme ce Prince est compté parmi nos Rois, quoique la qualité ne lui en appartienne pas, & qu'on ne puisse le regarder que comme Régent, ou Lieutenant Général de l'Etat pendant la minorité de Charles le Simple, nous parlerons ici de Richarde sa seconde femme, le nom de la première étant inconnu à nos Historiens.

RICHARDE.

RICHARDE, fille d'un Roi d'Ecosse, seconde femme de Charles le Gras, troisième fils de Louis le Germanique, & d'Emme, épousa ce Prince vers l'an 877. Il s'en falloit de beaucoup que Charles eût la tête faite pour

toutes les Couronnes qu'il porta. Empereur & Roi de Germanie par la mort de ſon frère, & appellé pour gouverner la France pendant la minorité de Charles le Simple, il ne ſe trouva élevé à un ſi vaſte pouvoir que pour montrer qu'il n'en étoit pas digne. Après le lâche traité qu'il fit avec les Normands en 887 [*h*], il perdit tout-à-fait la raiſon. Ses retraites, ſes jeûnes & ſes méditations, l'avoient déja fort affoiblie. Le Monarque étoit de ces eſprits foibles, qui, ſe laiſſant conduire par des eſprits auſſi foibles qu'eux, confondent des pratiques de religion imprudentes & peu meſurées avec la Religion même. Pour comble de malheur, il devint jaloux de l'Impératrice après dix ans de mariage. Il accuſa Richarde d'adultère, & d'un commerce impur avec *Luitgard*, Evêque de Verceil. Ce Prélat étoit ſon ſeul & premier Miniſtre, celui auquel il avoit toujours marqué le plus de confiance. Il le chaſſa de ſa Cour ſans le moindre ménagement. Et comment en eût-il eu pour l'hon-

[*h*] Par ce traité, Charles donna aux Normands deux mille quatre-vingt livres d'or peſant ; c'eſt-à-dire, environ quatre millions de notre monnoie, & Giſelle, fille de Lothaire, pour femme à Gotfroy, avec la Friſe en dot.

neur de l'Evêque de Verceil, puiſqu'il ne ménageoit ni celui de ſon épouſe, ni le ſien? Quelques jours après, il fit comparoir Richarde dans une Diette [i]; & ce qui parut extraordinaire, le Prince infortuné y proteſta de ſon deshonneur publiquement & en préſence de l'Impératrice. La trop grande familiarité de l'Evêque de Verceil avec elle, fut le motif de ſon accuſation. Mais prétendant apparemment mettre d'autant ſon honneur à couvert, il aſſura en même temps qu'il n'avoit jamais eu de commerce avec elle en qualité d'époux. Quelque peu d'apparence qu'il y eût à la choſe, après dix années de mariage, elle fut auſſi-tôt confirmée par Richarde, qui ajouta, que non-ſeulement elle n'avoit jamais connu l'Empereur, mais aucun autre homme que ce pût être [k]; qu'elle

[i] Reginon, ſous l'an 887, p. 428 de l'édition de 1609, *in-folio*, à la ſuite de l'Abbé d'Uſperg.

[k] *De virginis integritate gloriatur, idque ſe approbare* Dei omnipotentis judicio, *ſi marito placeret; aut ſingulari certamine, aut ignitorum vomerum examine fiducialiter affirmat.* Reginon au lieu cité. Sur ces Jugemens voyez les Notes de Jerôme Bignon ſur les formules de Marculphe, Liv. chap. 38, p. 535 & ſuiv. M. Fleury, dans ſon Hiſtoire abrégée du Droit François, p. 50 & ſuiv. de la première édition; & Ragueau, dans ſon Indice, au mot PURGER, *Se purger par eaue*, & par *igniſe*, p. 445.

étoit prête & offroit de se soumettre à quelque examen, & quelque sorte de preuve qu'on exigeât d'elle, soit que l'Empereur voulût qu'elle fît l'épreuve du fer chaud, ou qu'il lui fût permis de soutenir sa pudicité par la voie du duel, & en armant un *Champion* pour sa cause. Elle ne risquoit pas beaucoup de faire de pareilles avances. On peut croire qu'il se passoit bien des supercheries dans l'épreuve du fer chaud & de l'eau bouillante : & si l'Impératrice n'eût pas manqué de Chevalier, Charles eût peut-être été fort embarrassé à en trouver un, dans la situation où étoit sa fortune. Peut-être n'étoit-il qu'un agent mu par des ressorts secrets dans toute cette scène, où *Luitgard* & *Arnoult* pouvoient avoir le plus grand intérêt. Il paroît qu'elle fut dispensée des genres de témoignages que la pratique & l'ignorance du temps admettoient. Cependant le divorce fut prononcé, & la Princesse se retira dans un Monastère qu'elle avoit fait bâtir à quelque distance de Strasbourg, dans un lieu nommé *Dandelaw*. Si l'on en croit Trithème, elle devint Abbesse de ce Monastère, & y mourut l'an 911, ayant vu son malheureux époux, par un de ces revers ef-

frayans de la fortune, dépouillé de trois Couronnes, universellement abandonné & réduit au revenu de trois villages, qu'il n'obtint qu'avec peine, & dont il ne jouit qu'environ deux mois, étant mort le 12 Janvier 888.

Richarde est traitée de sainte par l'Abbé Trithème, qui lui fait l'honneur de quelques miracles; & il n'est point d'Auteur parmi les Anciens, ni parmi les Modernes, qui ne prenne sa défense. Mais dans les affreuses extrémités où se trouva Charles, comment Richarde, qui avoit au moins eu le nom de son épouse, s'intéressa-t-elle si peu à son sort ? Ce Prince manqua des choses les plus nécessaires à la vie. Il fut obligé de s'adresser à Arnoult, Usurpateur de sa Couronne, & à l'Evêque Luitgard même [l], qui borna sa reconnoissance pour son Souverain, duquel sans doute il tenoit la plus grande partie de ses biens, à l'empêcher de mourir de faim, en attendant qu'Arnoult lui donnât du pain. L'Histoire ne donne point de réponse à cette objection; & ceux qui font une sainte de Richarde, n'ont pas même pensé à l'objection.

[l] *Luitvart*, ou *Luitpart*. Ce qui n'est que le même nom.

On ne connoît ni femme, ni maîtresse d'Eudes, Duc de France, qui prit le nom de Roi à la place de Charles le Gras, & en remplit tous les devoirs jusqu'à sa mort, arrivée à la Fère-sur-Oyse, le 3 Janvier 898.

ANSGARDE.

Ansgarde, sœur d'Eudes, & fille du Comte Hardouin, première femme de Louis II, Roi de France, dit le *Bégue*, avoit de la naissance, de la beauté & du mérite. Mais en l'épousant, Louis le Bégue ne considéra que l'amour qu'il avoit pour elle, & l'amitié qu'il portoit au Comte Hardouin, son Favori. La politique n'entra pour rien dans leur union; & Charles le Chauve, père de Louis, ne fut pas même consulté. Ce mariage secret, au moins dans son principe, fut contracté en 862. Le Bégue n'avoit encore que dix-neuf ans. C'étoit un petit génie; mais un bon Prince, juste, paisible, religieux. Il avoit presque toutes les bonnes qualités & tous les défauts de Louis le Débonnaire son aïeul; & les deux époux

auroient vécu heureux, si Charles le Chauve, par des raisons qu'on ignore, n'eût point troublé leur bonheur, en leur ordonnant de se séparer [*m*]. La Princesse avoit déja eu deux enfans, beaux, bien faits, & qui promettoient beaucoup l'un & l'autre. Ce ne devoit être qu'avec beaucoup de peine qu'elle pouvoit se voir séparée de Louis. Les mêmes sentimens devoient animer l'époux. Cependant il fallut se résoudre, & il paroît que le divorce ne donna occasion à aucun trouble pendant la vie de Charles le Chauve; mais après sa mort, la Princesse se plaignit, & fit de telles démarches, qu'Hincmar Archevêque de Rheims, fut nommé pour examiner l'affaire du divorce. Le Prélat, après un examen des raisons que pouvoient allé-

[*m*] L'autorité des pères sur le mariage de leurs enfans, émane du *droit naturel*, du *droit des gens*, du *droit divin*, du *droit civil*, du *droit canonique*, & a toujours été reconnue en France. Dans le Canon 2 du second Concile de Tours de l'an 567, on rapporte une Loi sur le Rapt *in Parentes*, comme un empêchement au mariage, faite par *Childebert* & *Clotaire*, & confirmée par *Cherebert.* Voyez le second Tome des Capitulaires de Baluze, p. 789, 790. Le droit législatif de nos Rois sur le fait des mariages coutractés sans le consentement des *Parens*, est aussi ancien que la Monarchie. Voyez la disquisition historique de J. P. Gibert, *de Doctrina Canonum*, sur cette matière.

guer Ansgarde & les Princes ses fils d'un côté, & Adélaïde d'un autre, se déclara pour la première. Le Roi qui n'avoit point cessé de l'aimer, consentit à la reprendre & à quitter Adélaïde. Mais des raisons particulières empêchèrent l'Archevêque de Rheims de passer outre ; & le fameux Gauzelin, Evêque de Paris, lui en fit de vifs reproches. Le Pape Jean VIII se déclara aussi pour Ansgarde ; & quoiqu'il ne fût venu en France qu'à titre de Réfugié, il refusa absolument de couronner Adélaïde, malgré les instances du Roi, qui avoit changé d'avis [*n*]. On prétendit dans la suite faire rejaillir le malheur de ce divorce sur Charles le Simple, comme si le mariage contracté par le Bégue avec Adelaïde, mère de Charles, pendant la vie d'Ansgarde, n'eût été qu'un concubinage : & les enfans du premier lit lui furent préférés sans difficultés. Elle vit, suivant toute apparence, ses deux fils, Louis III & Carloman, élevés sur le trône. Tous deux moururent jeunes & sans postérité, & le sort de leur mère est inconnu depuis la mort du Bégue.

[*n*] Besly, du Duc Hugues, dit l'Abbé, p. 54.

ADÉLAÏDE.

ADÉLAÏDE, qui est aussi appellée JUDITH dans un titre de l'Abbaye de Saint Sixte de Plaisance, étoit sœur de *Wilfied*, Abbé de Flavigny en Bourgogne. Charles le Simple dit dans un Diplôme, que le Comte Bégon fut son aïeul; & le Jésuite Labbe pense que ce Bégon pourroit bien être le même que celui dont il est parlé dans une Charte de Louis le Débonnaire pour l'Abbaye de Saint Maur des Fossés. Ainsi, dit-il, [*o*] on pourroit croire que cette Reine étoit Princesse du sang royal du chef de sa bisaïeule Alpaïde. Le Bégue l'épousa plus par obéissance que par aucun autre motif; son père, à l'insçu duquel il avoit épousé Ansgarde, l'ayant obligé de prendre Adélaïde. Les motifs de la conduite de Charles le Chauve ne sont pas bien développés dans nos Historiens. Il n'est guère probable que ce Prince eût ignoré

[*o*] Tableaux généal. de la seconde lignée des Rois de France, p. 31, où il renvoye à *son mélange curieux*, p. 516, où se trouvent les Chartes dont il parle.

le mariage de ſon fils, juſqu'au temps qu'il en ordonna la rupture. La naiſſance de Louis & de Carloman avoit dû écarter le voile du myſtère. A l'égard de l'inégalité de condition des époux, elle n'étoit ni aſſez frappante, ni aſſez conſidérée alors, pour donner lieu au divorce. Peut-être eſt-ce à Richilde & aux Grands de ſon parti, qu'il faut l'attribuer. Ce ſecond mariage dura peu; & on a vu dans ce que nous avons dit d'Anſgarde, qu'il fut troublé après la mort de Charles le Chauve; qu'Adélaïde fut ſur le point d'être renvoyée, & ne fut jamais couronnée, quoique Jean VIII fût venu en France pour couronner ſon mari. Louis le Bégue étant mort de poiſon, après un an ſix mois de règne, Adélaïde étoit groſſe d'environ quatre mois, & accoucha cinq mois après d'un fils poſthume, qui fut le malheureux CHARLES, dit le Simple. La Princeſſe eût pu ſe prévaloir de la naiſſance de Charles, ſi les circonſtances euſſent été plus favorables, ou ſi elle eût été une de ces femmes qui, aux charmes de leur ſexe, ſavent joindre la grandeur d'ame & la fermeté des grands hommes; mais il ne paroît pas qu'elle ait joué le moindre rôle dans le gouvernement, après la

mort de son mari, ou depuis celle de Louis & de Carloman. L'Etat passa successivement entre les mains de HUGUES, dit l'Abbé; de l'Empereur CHARLES le Gras, qui ne se chargea de ce fardeau que pour faire voir sa foiblesse; d'EUDES, Comte de Paris (*p*), l'un des héros de cette monarchie, sans que le fils d'Adélaïde, ni la Reine mère, paroissent au nombre des Concurrens à redouter. On ignore le temps & le lieu de la mort de cette Princesse.

ANONYME.

CHARLES le Simple eut une maîtresse dont le nom est inconnu, & qui fut mère de *Gisle*, ou *Giselle*, femme de Rollon I, Duc de Normandie. Quelques-uns lui donnent le titre de femme, & le mariage de Gisle avec Rollon donne lieu à la conjecture: car de croire, comme l'ont prétendu quelques Auteurs, que Gisle fut fille de *Frédérune*, de laquelle on va parler, cela est opposé à l'ordre des temps; & le P. Labbe a fait

(*p*) Fils de Robert le Fort, Duc de France.

voir que cette filiation étoit impossible ; & qu'il faudroit, pour la soutenir, que Frédérune eût été mariée à quatre ans.

FRÉDÉRUNE.

FRÉDÉRUNE, première femme de Charles le Simple, (s'il est vrai que la mère de Gisle n'ait été que concubine) étoit sœur de Beuves, Evêque de Châlons-sur-Marne. Elle fut mariée le 18 Avril 907, par l'avis des Etats ; & ceux qui ont daté ce mariage de l'an 908, se sont trompés. Sa dot lui fut constituée par une charte, signée au Palais d'Attigny-sur-Aisne en Champagne (*q*) ; & elle mourut le 10 Février 917, suivant un titre découvert par Dom Mabillon (*r*), qui prouve que ceux qui placent la naissance de Louis d'Outremer en 915, se sont trompés. Elle fut inhumée dans l'Eglise de Saint Remy de Rheims, sous le grand chandelier. Elle

(*q*) Cette pièce a été publiée par le P. Labbe, p. 497 de son Mélange curieux.

(*r*) Voyez le Tome III des Annales de l'Ordre de Saint Benoît, p. 355.

fonda la Chapelle de Saint Clément dans l'Eglise de Saint Corneille de Compiégne, suivant du Tillet. Les enfans de cette Princesse furent quatre filles, *Ermentrude*, *Frédérune*, *Hildegarde*, & *Rotrude*.

OGIVE.

OGIVE, troisième femme de Charles le Simple, étoit fille d'*Edouard* I, dit le Vieux, Roi des Anglois; petite-fille d'Alfred, & sœur d'Aldeslau, successeur d'Edouard. La captivité du Roi son époux, fait prisonnier par le perfide Herbert, Comte de Vermandois, lui faisant craindre un sort aussi triste pour elle, & pour le Prince son fils, (Louis d'Outremer, né en 920,) elle se retira en Angleterre avec lui, & y trouva un asile auprès d'Aldeslau son frère. Elle y passa plusieurs années, & y attendit que les choses prissent en France une face plus heureuse pour elle & pour le Prince Louis. La mort du malheureux Charles, arrivée au Château de Peronne en 929, ne changea presque rien à l'état des affaires. Raoul (*s*) s'empara du trône, &

(*s*) Fils de Richard le Justicier, Duc de Bourgogne.

régna jusqu'en 936. Mais ce Prince étant mort sans postérité, Ogive travailla utilement au rétablissement de la Maison royale. Elle mit dans son parti Guillaume, Duc de Normandie, qui engagea les Grands à rappeller Louis d'Angleterre. Guillaume étoit naturellement généreux. Il voyoit, outre la gloire qu'il y avoit à remettre Louis sur le trône, de grands avantages dans cette entreprise. Il s'acquéroit un Prince puissant, & se faisoit un allié respectable. Son crédit & les intrigues d'Ogive réussirent. Les François, soit par amour pour leurs anciens Maîtres, soit pour détourner les suites des troubles, que la concurrence d'Herbert, Comte de Vermandois, & d'Hugues le Grand, Comte de Paris, auroit infaillliblement fait naître (*t*), envoyèrent des Députés en Angleterre, pour ramener Louis. La mère, témoin des malheurs de son mari, & de l'ambition des Grands, prit toutes les précautions possibles pour assurer le sort de son fils,

(*t*) *Post cujus obitum* (Rodulfi) *Hugo Magnus una cum Francis accersens Guilelmum, Archiepiscopum Senonum, misit illum ad Headginam... Qui sub Sacramenti titulo, datis obsidibus, reduxit eam in Franciam unà cum filio.* Continuateur d'Aymoin, Liv. V, chap. 42, p. 734. Voyez aussi les Archevêques de Sens de Taveau, p. 51.

qu'elle avoit sauvé du naufrage par sa retraite. Avant que de remettre le jeune Prince entre les mains des Députés, à la tête desquels étoit Guillaume, Archevêque de Sens, elle exigea de ce Prélat, tant en son nom, qu'en celui des Grands & de la Nation, des ôtages & une promesse de lui être plus fidèles qu'ils n'avoient été à Charles le Simple. Cette promesse dépendoit de l'événement; mais que faire de plus dans la situation où étoient les choses ? Il falloit renoncer au trône, ou s'exposer à de nouveaux périls ; & il y eût eu une lâcheté impardonnable dans le premier parti. La Princesse livra donc son fils; elle n'eut pas lieu de s'en repentir. Louis fut reçu avec une joie, peut-être feinte de la part des Grands, mais très-réelle de la part des Peuples. Si elle accompagna son fils en France, comme le dit le Continuateur d'Aymoin, elle n'y resta que quelque temps, & repassa en Angleterre; soit qu'elle voulût ménager à Louis de nouvelles ressources, soit que les Grands, qui prétendoient régner sous le nom d'un Prince âgé de seize à dix-sept ans, s'opposassent à son séjour en France. Ils pouvoient craindre qu'elle n'eût trop de crédit dans le gouvernement, & qu'elle

n'exerçât une véritable Régence. Elle resta donc à la Cour d'Aldeslau son frère jusqu'en 938, que Louis, qui résidoit à Laon, l'y fit venir pour se servir de ses conseils. Ogive étoit une femme d'une fermeté & d'un esprit supérieur à son sexe. Peut-être prit-elle des partis qui déplurent au Roi ; & s'il m'étoit permis de former quelques conjectures, je dirois qu'elle se déclara trop ouvertement en faveur de la Maison de Vermandois, toujours odieuse, & toujours redoutable. Louis craignit l'effet de ses intrigues & de son crédit, & la retint à Laon avec tant de précautions, qu'elle pouvoit s'y considérer comme prisonnière. Elle lui échappa en 951, & (ce qui autorise la conjecture que j'ai hasardée) elle se maria quelque temps après à Herbert de Vermandois, Comte de Troyes, fils d'Albert I, & petit-fils d'Herbert II, qui avoit si cruellement trahi Charles le Simple, en le retenant prisonnier à Saint-Quentin, & depuis au Château de Peronne. Elle eut de ce mariage, ETIENNE de Vermandois, Comte de Troyes, mort en 1019, & AGNÈS, seconde femme de Charles de France, Duc de Lorraine. Si la politique donna lieu à l'alliance d'Ogive

avec le petit-fils du persécuteur de sa Maison, elle ne paroît guère d'accord avec l'honneur, & est d'autant moins excusable, que la Princesse étoit déja d'un âge avancé. Louis lui ôta le revenu de l'Abbaye de Notre-Dame de Laon dont elle jouissoit, & le donna à la Reine son épouse. On ignore le temps de sa mort. Un éloge qu'elle mérite, c'est d'avoir formé dans Louis d'Outremer, un Prince très-digne du trône, & qui, dans des circonstances plus heureuses, eût pu être l'un de nos plus grands Rois.



EMME.

EMME, qu'on a auſſi appellée EMINE, femme de Raoul, Duc de Bourgogne, couronné Roi de France au mois de Juillet 923, pendant la captivité de Charles le Simple, étoit fille de Robert II, Duc de France (*u*), & de Beatrix de Vermandois. Elle fut couronnée à Rheims avec ſon mari l'an 923. C'étoit une Princeſſe généreuſe, capable de réſolution, & ſur laquelle même Raoul ſe repoſa des plus importantes affaires. L'ennemi que Raoul redouta le

(*u*) Elu & couronné Roi le 29 Juin 922, & tué le 15 Juin 923, d'un coup de lance que lui porta Charles le Simple au combat de Soiſſons. Emme étoit ſœur d'Hugues le Grand, Duc de France, père d'Hugues Capet, dont elle étoit par conſéquent tante maternelle.

ROBERT II, Duc de France, tué par Charles le Simple. Et Beatrix de Vermandois.

EMME, femme de Raoul, Duc de Bourgogne, avec le titre de Roi de France.	HUGUES le Grand, Duc de France.
	HUGUES CAPET, Roi de France, Chef de la troiſième Race.

plus, étoit Herbert II de Vermandois, qui, s'étant emparé de la personne de Charles le Simple, menaçoit Raoul de rendre la liberté au Prince captif, dès que Raoul lui refusoit quelques-uns des avantages qu'il lui demandoit. Herbert avoit déja obtenu la Ville & le Château de Peronne. Il exigeoit encore la Ville & Château de Laon. Cette place étoit très-importante par sa situation avantageuse. Raoul la lui refusa, & Herbert pensa à l'obtenir par la force des armes. Emme, pour conserver Laon, se jetta dedans, & se prépara à une vigoureuse défense. La résolution de la Princesse étonna Herbert ; & soit respect pour elle, soit par crainte d'être obligé de céder à une femme, il se retira. Emme mourut environ un an avant Raoul, c'est-à-dire en 935, & n'eut qu'un fils mort jeune, environ l'an 934.

GERBERGE.

GERBERGE de Saxe, femme de Louis IV, dit d'*Outremer*, étoit fille d'*Henri I* du nom, dit l'Oiseleur, Roi d'Allemagne & Duc de Saxe, & de

Mathilde de Reingelheim. Elle épouſa en premières noces *Gilbert Duc de Lorraine ;* elle en étoit veuve en 940, lorſqu'elle épouſa Louis d'Outremer. Cette alliance fut extrêmement avantageuſe à Louis. Il trouva en elle non-ſeulement une compagne de ſes travaux & de ſes malheurs; mais tout le génie, toute l'activité, tout le courage qu'il eût pu attendre du Miniſtre le plus intelligent & le plus affectionné. Pendant la captivité de ſon mari fait priſonnier par Aigrold chef des Normans, elle s'enferma dans le Château de Laon, qui ne fut remis à Hugues le Grand qu'après la paix faite avec le Roi : ce fut elle qui conduiſit toute la négociation avec Hugues, après avoir fait auprès des Normans tout ce qui dépendoit d'elle pour retirer ſon mari de leurs mains. Les conditions qu'ils exigeoient, lui parurent trop dures pour les accepter. Ils demandoient qu'elle leur donnât ſes deux fils en ôtage : elle ne put s'y réſoudre. Le Roi de Germanie, dont elle implora le ſecours, ne put rien faire en cette occaſion. Il fallut s'adreſſer à Hugues, qui ne voulut prendre que la qualité de médiateur entre les Normans & le Roi. Gerberge avoit négocié avec Otton ſon frère, & obtenu de lui des ſecours conſidérables, & qui

mirent Louis en état de reprendre Rheims & quelques autres places sur Hugues & les autres Grands ligués contre lui. En 948 elle entreprit une nouvelle négociation auprès de son frère, & passa les Fêtes de Pâques à Aix-la-Chapelle avec lui. Elle en obtint promesse de nouveaux secours, & revint à Rheims, où elle rejoignit le Roi son mari, qui, en les attendant, trouva le moyen de s'emparer de la forteresse de Laon. Elle y accoucha de deux jumeaux, CHARLES & HENRY, en 953. LOUIS d'Outremer étant mort l'année suivante, la Reine sa veuve, pour assurer le sort de la Maison royale, dont l'aîné n'avoit que douze ans, eut recours à Hugues le Grand, avec lequel Louis avoit conclu une trève quelques années avant sa mort. Elle lui envoya des Députés pour le prier de l'aider de ses secours & de ses conseils, elle & ses enfans. La naissance illustre de Gerberge, de laquelle Hugues avoit épousé la sœur (Avoye, ou Edwige), son mérite, sa situation, & la démarche qu'elle faisoit, touchèrent Hugues. C'étoit une ame noble, sensible à l'honneur & à la gloire d'une belle action ; ambitieux, mais plus généreux encore. Il lui proposa une entrevue : elle s'y trouva,

& fut reçue avec tous les honneurs & la diſtinction qui lui étoient dûs. Hugues joignit à cette réception les promeſſes les plus flatteuſes ; la conſola, & l'aſſura qu'il feroit tout ce qui dépendroit de lui pour élever & maintenir ſon fils ſur le trône de ſes pères. Hugues tint parole, & agit même d'une manière auſſi avantageuſe à l'Etat & à la Maiſon royale, qu'oppoſée à ſes intérêts. En effet, LOUIS d'*Outremer* laiſſoit deux Princes, Lothaire, né en 941, âgé de treize ans, & Charles qui a fait la branche des Ducs de Lorraine. C'étoit encore un uſage établi de partager la Monarchie Françoiſe entre les Princes enfans ; & en le faiſant, Hugues n'eût fait que ſe conformer à cet uſage. Il ſemble même que la politique l'y engageoit, puiſqu'il lui étoit plus avantageux d'avoir deux Princes affoiblis par la diviſion de leurs Etats, d'où naît preſque toujours celle des eſprits, que de réunir toutes les forces ſur la tête d'un ſeul. Cependant Lothaire fut ſeul couronné ; & c'eſt le ſecond exemple (*x*) formel de l'excluſion

(*x*) On a vu que Charlemagne en avoit donné le premier exemple, en excluant ſes neveux, enfans de Carloman ſon frère, & de Gerberge. Voyez dans la Vie de cette Princeſſe.

ſion des cadets du trône. Hugues le Grand, qui parut dédaigner en cette occaſion le titre de Roi, & la Couronne dont il eût pu s'emparer, ſe contenta de la Bourgogne & de l'Aquitaine, ou plutôt du droit de les conquérir, pour ſa récompenſe. Il mourut peu de temps après, c'eſt-à-dire le 17 Juin 956. Gerberge vécut encore long-temps après l'avénement de ſon fils à la Couronne. Elle aimoit la vie tranquille. Il eſt à croire qu'elle ſe retira dans quelque Monaſtère. Elle vivoit encore en 968, & fut inhumée après ſa mort dans le chœur de l'Abbaye de S. Remy de Rheims. Son Epitaphe (y) en fait un bel éloge, & en parle comme d'une Princeſſe qui a fait honneur à la France, & dont le nom doit être cher aux François. Il eſt certain qu'elle retarda la chute de la Maiſon régnante alors, & qu'elle contribua beaucoup aux avantages que Louis ſon mari remporta ſur ſes ennemis,

(y) Rapportée dans le Recueil de Pithou, ſeconde Partie, p. 428, en ces termes :

Francorum ſpecimen, Francis memorabile nomen,
Hoc Regina ſacro Gerberga locatur in antro.
Grandis honor regni, cui vita monaſtica cordi.
Heccra Rhemigio ſua rerum contulit almo :
Sol quintus Maii vidit quam crine reſolvi ;
Rhemigii meritis cui detur vita perennis.

par ſa prudence, ſon activité, & ſes négociations auprès de l'Empereur Othon ſon frère, & les Princes d'Allemagne.

EMME.

EMME étoit fille de Lothaire ſecond du nom, Roi d'Italie, empoiſonné par Berenger, & d'Adélaïde de Bourgogne, femme en ſecondes noces de l'Empereur Othon. Elle épouſa Lothaire, fils de Louis d'Outremer, & de Gerberge, l'an 966. Cette alliance paroiſſoit d'autant plus avantageuſe à Lothaire, qu'elle fortifioit la bonne intelligence entre les deux Rois de France & de Germanie. L'Auteur de la Chronique de Verdun (z) parle d'un différent qu'elle eut en 978 avec Charles de France, Duc de Lorraine. Lothaire ſon mari étant mort de poiſon en 986, Emme fut accuſée de ſa mort. Peut-être cette accuſation ne fut-elle qu'un effet de la haine de ſes ennemis, & que le crime avoit été commis, ſans qu'elle y eût part. Dans la ſituation où étoient les

(z) Flodoard, ſous cette année, p. 273 de l'Edition de Pithou.

choses, Emme avoit plus d'intérêt à la vie du Roi, laquelle lui conservoit une Couronne, qu'à sa mort, qui la lui ôtoit. Le pouvoir excessif des Grands, & en particulier celui de Hugues, surnommé Capet, devoit faire tout appréhender. Louis, fils de Lothaire, couronné Roi, & marié, étoit encore un obstacle à l'ambition d'Emme. Mais d'un autre côté, cette Princesse jeune & galante, tenoit une conduite peu régulière; & l'on étoit persuadé qu'elle avoit peu d'estime, & encore moins de tendresse pour le Roi. On parloit publiquement de l'indécence de ses liaisons avec Ancelin, dit Adalberon, Evêque de Laon. C'étoit un homme de beaucoup d'esprit, savant pour son temps, courtisan adroit & intriguant; mais homme sans honneur, sans conscience, sans religion, sans foi. Leur commerce paroissoit d'autant moins innocent, que les mœurs de ce Prélat étoient plus corrompues; & quoiqu'il eût environ cinquante ans, âge plus propre pour le sérieux des affaires, que pour les amusemens de la galanterie, *s'il n'étoit pas capable de tenter*, dit Mezeray, *il ne l'étoit que trop d'être tenté.* On la crut donc criminelle, parce qu'on la crut capable d'avoir commis le crime.

Les Grands sont toujours jugés à la rigueur. La Reine pouvoit donner pour prétexte de son commerce avec l'Evêque de Laon, le crédit qu'il avoit dans cette ville, alors considérée comme la plus importante du Royaume; mais on aima mieux écarter ces idées, & s'en tenir à celle que présente un amour condamnable & scandaleux. Hugues Capet & ses Partisans étoient trop intéressés à entretenir ces idées, pour y manquer. Les embarras où Emme se trouva après la mort de Lothaire, ne justifièrent que trop l'intérêt qu'elle avoit à la vie de ce Prince. Lothaire, disoit-on, avoit recommandé en mourant le Prince Louis son fils, âgé de dix-neuf ans, à Hugues Capet, fils d'Hugues le Grand. La Reine, qui n'ignoroit pas le projet qu'avoit formé Hugues de monter sur le trône, n'avoit pas beaucoup de confiance dans son protecteur. D'un autre côté, elle étoit mal avec le Prince Charles, Duc de Lorraine, oncle du jeune Roi, lequel avoit parlé d'elle en plusieurs occasions, sans le moindre ménagement. Elle forma le dessein d'enlever son fils de la Cour de France, & de se retirer avec lui auprès d'Adélaïde, veuve d'Othon I, aïeule du Prince; mais on ne lui en donna pas le

temps. Charles, Duc de Lorraine, la prévint, en l'enlevant elle-même avec Ancelin, Evêque de Laon. Ils furent confinés l'un & l'autre dans une prison, où ils furent traités fort rudement. Le jeune Roi applaudit lui-même à la conduite de son oncle. On lui avoit représenté sa mère comme une femme qui, sans respect ni pour le trône qu'elle avoit deshonoré par son libertinage, ni pour son mari qu'elle avoit empoisonné, ne méritoit pas la moindre considération. La Reine & l'Evêque de Laon se trouvèrent donc abandonnés à la merci du Duc de Lorraine. Emme eut recours à la protection de l'Impératrice sa mère, & de l'Impératrice Théophanie (*a*) sa cousine germaine. Ancelin de son côté s'adressa aux Evêques. Charles se refusa à toutes les sollicitations qu'on employa auprès de lui, & se disposa à faire faire le procès à la Reine & à un Prélat indigne du rang & du caractère qu'il profanoit depuis long-temps. La vengeance étoit juste ; mais les Evêques, toujours réunis d'intérêt, dès qu'il s'agit d'un de leurs Membres, après avoir employé les supplications & les prières sans

(*a*) Ou Tiphaine.

fruit, lancèrent les foudres de l'Eglise sur le Duc de Lorraine. Il fut excommunié, & reconnut dans la suite qu'il étoit plus équitable que politique. Louis V, fils d'Emme, mourut sans postérité l'année suivante 987. La Couronne appartenoit à Charles, Duc de Lorraine, son frère. Mais il trouva tout soulevé contre lui. La Nation ne pouvoit lui pardonner la démarche honteuse qu'il avoit faite de recevoir la Lorraine de l'Empereur Othon II, à la charge de *l'hommage lige* (*b*). C'étoit une injure à la gloire du nom François. Emme avoit trop inutilement reclamé sa bonté, pour oublier les affronts qu'il lui avoit faits & sa captivité. Une Princesse offensée ne perd pas l'occasion de se venger. L'Evêque de Laon n'étoit pas un ennemi moins implacable. Le Clergé, qui avoit inutilement employé les armes spirituelles contre lui, n'étoit pas mieux disposé en

(*a*) Je dis de l'hommage lige, ou personnel, parce que c'étoit certainement celui dont il s'agissoit, aussi ancien que la Monarchie, & duquel est émané l'hommage *simple*, & plus relatif à la chose qu'à la personne. Les LEUDES, dont il s'agit, sous les règnes des enfans de Clovis, étoient des hommages liges. Ceux qui, comme un Moderne, en reculent l'origine jusqu'à Philippe I, n'en ont pas connu la nature, & se sont certainement trompés.

ſa faveur qu'Ancelin lui-même, & ne manqua pas d'oppoſer le titre de *Prince excommunié* aux droits légitimes de Charles. Les Grands couvroient leurs deſſeins de ce prétexte, dont les peuples ſont toujours la dupe. Enfin, Hugues Capet vantoit une donation du Royaume que le dernier Roi lui avoit faite en mourant. A ce titre, qui n'étoit d'aucun poids, Hugues joignoit ſa préſence dans le cœur de l'Etat, ſon crédit, ſes forces, les circonſtances dont on vient de parler, & le conſentement général de la Nation. De trop grands objets occupoient alors les eſprits, pour qu'on pensât au ſort de la Reine Emme & de l'Evêque de Laon. Ils demeurèrent l'un & l'autre priſonniers entre les mains du Duc de Lorraine, qui n'oſa pas apparemment les ſacrifier à ſa vengeance & aux chagrins que la perte d'une Couronne pouvoit lui donner, ſoit par politique, ſoit par clémence. La Reine, mal obſervée, lui échappa la première; mais elle ne gagna à ſa fuite que la liberté: elle ſe trouva expoſée à une ſi grande misère, & ſi généralement abandonnée, qu'à peine eut-elle un Valet pour la ſervir. Soit par adreſſe, ſoit par accommodement, l'Evêque ſortit auſſi de ſa priſon quelque

temps après. On peut voir avec quelle perfidie il en usa depuis pour se venger du malheureux Lothaire, qui fut assez aveugle pour en faire par la suite son premier Ministre (*c*). Il ignoroit la maxime qu'un ennemi réconcilié est rarement un ami fidèle; que les services peuvent s'oublier, mais que les offenses ne s'oublient jamais. Pour Emme, qui vivoit encore en 987, elle finit apparemment ses jours dans quelque Château, ou dans quelque Monastère, oubliée, inconnue, abandonnée d'Ancelin même, aux plaisirs & à l'ambition duquel elle étoit devenue inutile, & dans l'abaissement dont elle étoit digne.

(*c*) Charles s'étant saisi de Laon par le moyen de son frère Arnoul, Clerc de l'Eglise de cette ville, Ancelin trouva le moyen de s'insinuer dans son esprit, par une feinte réconciliation; devint même chef de son Conseil, & livra son maître, *comme un autre Judas*, dit Mezeray, lui & sa femme, la nuit du Jeudi Saint 991, à Hugues Capet, qui les fit enfermer dans une tour à Orléans, où le Prince mourut quelques années après, & vers l'an 993. Guillaume de Nangis, p. 295, sous l'année 990.



BLANCHE.

BLANCHE, que quelques Auteurs appellent aussi BLANDINE, ou CONSTANCE, femme de Louis V, dit *le Fainéant*, est peu connue dans notre Histoire. Suivant les uns, elle étoit fille d'un Seigneur d'Aquitaine ; suivant les autres, d'un Comte d'Arles. Mezeray croit qu'on peut concilier ces deux opinions, en comprenant, comme on le faisoit au dixième siècle, le Languedoc & la Provence sous le nom d'Aquitaine ; & il trouve fort probable qu'elle fut de Provence, & fille de Rothbaud, premier Comte d'Arles. L'obscurité des faits sur la fin de cette seconde race, & le défaut de guides dans des temps aussi éloignés, ne laissent entrevoir que quelques traits de vérité. Tout ce qu'on peut assurer de plus certain, c'est que *Blanche* ne fut pas plus fidèle à Louis V, qu'*Emme* l'avoit été à Lothaire son père, & que comme sa belle-mère, elle fut aussi accusée d'avoir empoisonné son mari. Mais cette accusation n'est pas mieux fondée contre l'une que contre l'autre.

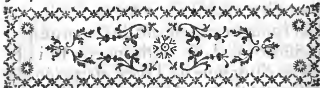
Les Hiſtoriens de ces temps, tous favorables à la nouvelle race qui s'éleva ſur le trône, ſément indifféremment le menſonge & les ſuppoſitions avec la vérité. C'eſt ſans doute de cette ſource qu'eſt née l'opinion que le jeune Roi en mourant, donna ſon Royaume à Hugues Capet, ou à Blanche ſa femme, à condition d'épouſer Hugues; chimères qu'on prétendoit accréditer pour donner quelques titres contre Charles, Duc de Lorraine, à Hugues Capet, qui n'en avoit pas de plus réels que Pépin le Bref. » Ce mariage, dit Mezeray, étoit mal aſſorti. La femme courageuſe & galante, » le mari ſans vigueur d'eſprit, ni peut-» être de corps. Si bien, ajoute-t-il, » qu'elle conçut du mépris pour lui, & » l'ayant mené en ſon pays (*d*), ſous » prétexte de lui en procurer la conquête » par le moyen de ſes parens & de ſes » alliés, *elle le planta là*, & le Roi ſon » père fut obligé de l'aller chercher (*e*). Voilà à quoi ſe réduit à peu près tout ce qu'on peut ſavoir de la Reine, épouſe de Louis V. Quelques Auteurs ont écrit qu'elle avoit épouſé Robert, fils de Hu-

(*d*) En Aquitaine.

(*e*) Mezeray, Abrégé chronologique, ſous l'an 958, Tome II, p. 325.

gues Capet, après la mort de Louis; & l'on appuye ce sentiment de l'autorité d'un manuscrit de la Bibliothèque du Roi, & d'une chronique de Tours interpolée par Jean, Moine de Marmoutier, laquelle se trouve aussi à la Bibliothèque du Roi. Enfin on cite l'ouvrage de GERVAIS de *Tilbury*, qui écrivoit en 1210, intitulé: *L'Amusent Impérial.* Mais toutes ces autorités sont plus que suspectes; & de quelque peu de considération que soit l'ouvrage de M. Gervais, il ne dit rien de ce qu'on lui fait dire. On ajoute aussi que Blanche mourut en 989 sans postérité; mais on le dit sans preuve bien certaine.





ANECDOTES DES REINES ET RÉGENTES DE FRANCE.

TROISIÈME RACE.

ADÉLAÏDE.



DÉLAÏDE, femme de Hugues Capet, est d'une famille peu connue. Quelques Historiens, d'après Helgaud, la font Italienne. Suivant cet Auteur, elle fit bâtir le Monastère de Saint Frambault à Senlis. Un fragment de notre Histoire (*f*) la

(*f*) Il se trouve à la page 344 du troisième Tome

fait fille d'un Comte de Poitou; & ce Comte, suivant les Généalogistes modernes, est Guillaume III, dit *Tête d'Etoupes.* Besli n'en parle point dans ses Recherches sur les Comtes de Poitou, Ducs de Guyenne; & il me semble que pour traiter son silence d'omission, il faudroit quelques preuves plus décisives que celles qu'on donne, qui ne peuvent être placées qu'au rang des conjectures. Quoi qu'il en soit, elle est la tige maternelle des Rois de la Maison régnante, ayant été mère de Robert, Roi de France, dit le Pieux, & de deux Princesses, dont l'aînée nommée Adwige ou Avoye, du nom de son aïeule maternelle, épousa en premières noces Regnier quatrième du nom, Comte de Hainault; & en secondes noces Hugues III, Comte de Dasboug. La cadette nommée *Gisle*, ou *Giselle*, Dame d'Abbeville, épousa Hugues I du nom, Seigneur d'Abbeville.

des Historiens de Duchesne. On y lit : *Cum sua venerabili conjuge* ADELAÏDE *nomine filia* PICTONUM COMITIS.



ANONYME.

HUGUES CAPET eut une maîtresse, de laquelle le nom est entièrement inconnu, mère de Gauzlin ou *Josselin* (*g*), élevé au Monastère de Fleury, de l'Ordre de Saint Benoît, & Abbé de ce Monastère à la place d'Abbon son maître. Josselin parvint dans la suite à l'Archevêché de Bourges, & mourut avec la réputation d'un des plus savans Prélats de son temps le 8 Mars 1029, suivant son Epitaphe rapportée par Baluse (*h*). On trouve dans Anselme, p. 70, une fort bonne notice sur ce Prince.

(*g*) Mezeray fait ce *Gosselin*, ou *Josselin*, fils du Roi Robert, p. 400 de son Abrégé Chronologique, Tome II. Mais c'est une faute corrigée par le Père Anselme, p. 70 de la dernière édition.

(*h*) Tome IV de ses Mélanges.



BERTE.

BERTE ne feroit que la quatrième femme de Robert le Pieux, fils d'Hugues Capet, & de la Reine Adélaïde, si l'on pouvoit admettre que ce Prince épousa en premières noces BLANCHE, veuve de Louis V, dit *le Fainéant*, dernier Roi de la seconde Race, en secondes noces une Princesse Grecque, parente des Empereurs de Constantinople, laquelle fut effectivement demandée par Hugues Capet pour son fils, aux Empereurs Flavius Basile, dit le jeune, & Flavius Constantin son frère, & en troisièmes noces une ROSELLE, ou ROSETTE, fille de Berenger II du nom, morte, suivant Labbe, en 995. Nous avons déja prouvé la fausseté du premier de ces mariages, & il y a si peu de preuves sur les deux autres, que nous avons cru devoir regarder la Princesse BERTE comme la première femme de Robert. Elle étoit veuve d'Eudes I du nom, Comte de Blois (*i*), sœur puînée de Rodolphe III, dit *le Fai-*

(*i*) Surnommé le Champenois.

néant, Roi de la Bourgogne Transjurane, & fille de Conrard I, & de *Mahauld*, ou *Mathilde* de France ; petite-fille de Louis d'Outremer & de Gerberge de Saxe (*k*). La Princesse étoit cousine issue de germain de Robert petit-fils de Hugues le Grand, qui avoit épousé Adwige ou Avoye, sœur de Gerberge, toutes les deux filles d'Henri l'Oiseleur (*l*). Outre cette parenté, Robert en avoit contracté une spirituelle, ayant tenu sur les fonts de Baptême un des enfans de Berte, & d'Eudes, Comte de Blois, son mari en premières noces. Ces raisons, qu'on regardoit alors comme des obstacles très-importans au mariage, déterminèrent le Roi à en communiquer aux Prélats

(*k*) Besly, Hist. des Comtes de Poitou, p. 52; dit de *Charles le Simple*, & se trompe.

(*l*) HENRI L'OISELEUR,
Mathilde de Ringelsheim

Adwige *ou* Avoye ; Hugues le Grand.	Gerberge de Saxe ; Louis d'Outremer.
Hugues Capet ; Adélaïde.	Mathilde de France ; Conrard I, Duc de Bourgogne.
Robert le Pieux ; BERTHE.	BERTHE ; Robert le Pieux.

Prélats de son Royaume. Ils lui conseillèrent de convoquer un Synode pour s'y ménager une dispense que l'Eglise de France étoit de tout temps en usage d'accorder, sans qu'il fût nécessaire de se pourvoir à Rome. Les Evêques même étoient, dans les premiers temps, fondés en droit de les donner, comme nous l'avons remarqué, d'après l'Abbé de Marolles, en parlant du mariage de Mérouée, fils de Chilperic, avec Brunehaud, autorisé par Leger, Evêque d'Autun, même dans un dégré absolument prohibé par les Canons. Mais l'autorité des Papes avoit gagné bien du terrein depuis quelques siècles. Abbon, Abbé de Fleury, homme estimé de son temps, soit par des mécontentemens particuliers, soit qu'il fût livré de bonne foi aux idées que Rome vouloit accréditer, s'opposa au mariage; & n'ayant pas pu parvenir à en empêcher la conclusion, dont les Prélats assemblés avoient été d'avis, (ce qui avoit été regardé comme une dispense) Abbon, dis-je, employa tout ce qu'il avoit de crédit pour le faire casser. Il s'adressa sans doute à Rome, & y trouva tout disposé en sa faveur. Gregoire V n'avoit garde de perdre une si belle occasion

de faire valoir l'autorité pontificale, dont il étoit lors revêtu. Si le Prince avoit eu recours au Saint Siége, le succès de son alliance avec Berte étoit certain; mais Gregoire ne voyoit qu'avec chagrin que Robert se fût contenté de se pourvoir à un autre Tribunal; & regardant comme un attentat la démarche du Prince, & celle de l'Eglise Gallicane, qui n'avoit pourtant usé que de son droit, il assembla un Concile à Rome, en présence de l'Empereur Othon, qui ne prévoyoit pas que sa complaisance devoit être un jour bien fatale à l'Empire; & y excommunia les Evêques qui avoient autorisé le mariage de Robert & de Berte, & les deux Parties qui avoient contracté, si elles ne se séparoient aussi-tôt. Le Roi & son épouse ne firent pas d'abord beaucoup de cas de la Sentence d'excommunication. Elle étoit opposée au bien de l'Etat, à la majesté du trône, & aux principes de l'Eglise de France. C'étoit une entreprise manifeste contre nos libertés & les droits de l'Episcopat. Le Moine Abbon triomphoit; & le Pape, après le pas qu'il venoit de faire, n'en resta pas là. C'eût été avouer sa foiblesse. On vit pour la première fois, & par une en-

treprise jusques-là inouie, le Pape mettre le Royaume en interdit. Le Service Divin fut défendu dans tous les Etats de Robert, l'usage des Sacremens fut ôté aux vivans, & la sépulture aux morts. Jamais siècle ne fut plus propre à mettre en crédit l'ambition de Rome, & ses usurpations. Le Clergé de France & les Peuples croupissoient dans une horrible ignorance. A l'exception de quelques Evêques & de quelques Moines, l'usage de l'écriture étoit presque inconnu. Le Roi étoit un des plus savans de son temps, & l'on peut juger par les productions qui nous restent de ce Prince, à quoi se réduisoit alors le savoir. La superstition & l'ignorance se tiennent par la main. Abbon continuoit ses déclamations contre le mariage du Roi. Les Peuples épouvantés déférèrent si humblement aux ordres de Gregoire, confondant avec la Religion les passions de ses Ministres, que tous les domestiques du Monarque l'abandonnèrent; à peine lui en resta-t-il deux ou trois, qui, regardant comme abominable tout ce que le Roi avoit touché, jettoient par la fenêtre les plats, & les autres vases dont il se servoit à table, donnant aux chiens, ou jettant au feu tout ce qu'on desservoit de devant

lui. Il falloit beaucoup de fermeté dans le Prince, & bien de la tendresse conjugale pour ne pas abandonner Berte dans de pareilles circonstances. Il étoit même à craindre que sa résistance ne lui fît perdre un trône encore mal affermi. A quelles extrémités ne pousse pas les choses la crédule stupidité d'un peuple que le nom de religion aveugle! Robert fut enfin obligé de céder à l'entêtement des ennemis de son repos & de celui de la malheureuse Berte. Elle fit une fausse couche. L'Abbé Abbon & les partisans de Rome publièrent, qu'en punition du mépris des anathèmes de Rome, elle étoit accouchée d'un monstre, qui avoit le col & la tête d'un oison. Ce conte rapporté par Pierre Damien (*m*),

(*m*) *Robertus Gallorum Rex . . . qui in paterni juris sceptra successit, propinquam sibi copulavit uxorem, ex quâ suscepit puerum filium* ANSERINUM *per omnia collum habentem, & caput habentem. Quos etiam, virum scilicet & uxorem, omnes fere Galliarum Episcopi, communi simul excommunicavere sententiâ, Cujus Sacerdotalis edicti tantus omnem undique populum terror invasit, ut ab ejus universi societate recederent, nec præter duos sibi servulos ad necessaria victûs obsequium remanerent. Qui tamen & ipsi omnia vasa, in quibus Rex edebat, vel bibebat, percepto cibo,* ABOMINABILIA JUDICANTES, *pabulum ignibus exhibebant. His tandem Rex coactus angustiis, ad sanum consilium rediens, divortit incestum, initque legale connubium* Petrus DAMIANUS, *Lib. VII, Epist.* 19, Voyez aussi un fragment de l'Histoire de France,

a paru si absurde au plus célèbre de nos Historiens (*n*), qu'il pense que ce fut bien moins à ce bruit ridicule, qu'à l'état de ses affaires, que le Roi se rendit. Si l'on en croit le même Damien, ce ne fut pas le Pape, mais les Evêques de France, qui portèrent contre le Roi la Sentence d'excommunication. Mais il n'est pas croyable, ni plus exact dans ce fait, que dans ce qu'il dit de l'accouchement monstrueux de Berte. La Reine fut donc répudiée, & le Roi convola en secondes noces avec Constance d'Arles. Elle ne quitta pas le titre de Reine, & ne perdit pas non plus l'espérance de remonter sur le trône. Elle connoissoit la droiture du cœur du Roi, le plus honnête homme de son Royaume ; & elle pouvoit se flatter d'en être aimée. Robert étant allé à Rome, & ayant laissé Constance & le Prince Hugues son fils en France, Berte alla aussi en Italie, pour essayer de faire confirmer son mariage, par le crédit qu'elle espéroit d'avoir sur son mari, & par celui qu'elle comptoit de trouver auprès du Pape à la sollicitation de quel-

cité par Besly, pag. 295, des Preuves de l'Hist. des Comtes de Poitou.

(*n*) Mezeray, Abrégé, p. 390, Tome II.

ques-uns de ſes Partiſans. La démarche de Gregoire V avoit fait trop d'éclat pour que ſes Succeſſeurs puſſent s'en dédire. Ainſi les tentatives de Berte furent inutiles : victime de l'ambition de la Cour de Rome, la Princeſſe infortunée vécut encore pluſieurs années après, occupée d'œuvres pieuſes & de fondations. Elle paroît avec le titre de Reine dans une charte de l'an 998, & dans une autre de l'an 1001 de l'Abbaye de Bourgueil. L'année de ſa mort eſt ignorée.

CONSTANCE D'ARLES.

CONSTANCE d'Arles, ſurnommée BLANCHE *ou* CANDIDE, à cauſe de la blancheur de ſon teint, ſeconde femme de Robert le Pieux, étoit fille de Guillaume V, Comte d'Arles, & de Blanche, dite auſſi Adele ou Adélaïde d'Anjou, laquelle étoit ſœur du fameux Geofroy, Comte d'Anjou, ſurnommé Griſe-Gonelle [*o*]. Elle épou-

[*o*] C'eſt-à-dire, *manteau*, ou *cape-griſe*. Une *gonelle* étoit une eſpèce de cape à la Bearnoiſe, aſſez ſemblable au manteau des Capucins.

fa Robert peu de temps après la répudiation forcée de la Reine Berte, c'eft-à-dire en 998, & rendit ce bon Prince auffi malheureux qu'il eût été tranquille & heureux avec Berte. Elle étoit d'une beauté accomplie ; mais cette feule qualité ne fait point une femme aimable. Conftance étoit d'un caractère fier & impérieux ; livrée à fes propres idées, prefque toujours oppofée à la raifon & à l'équité, elle facrifioit tout à fes paffions & à fes caprices. Comme elle ne pouvoit fouffrir perfonne, elle étoit infupportable à tout le monde. A peine parut-elle à la Cour, qu'on y vit les chofes changer de face [*p*] ; au lieu de cette fimplicité refpectable, de cette aimable modeftie, de cette gravité de mœurs qui y régnoient, & qui faifoient le caractere du Souverain & de la nation, on ne vit plus que des courtifans étourdis, fans mœurs & fans décence, des plaifirs vifs & bruyans, des farceurs de

[*p*] *Cùm Rex Robertus accepiffet fibi Reginam Conftantiam à partibus Aquitaniæ in conjugium, caperunt confluere genera ejufdem Reginæ in Franciam, atque Burgundiam ; ex Alvernia & Aquitania, homines omni levitate vaniffimi, moribus & vefte diftorti, armis & equorum phaleris incompofiti, à medio capitis nudati, Hiftrionum more, barbis rafi ; caligis & ocreis turpiffimi, fidei, & pacis fœdere omninò vacui.* V. Glaber Rodulph. Hift. Lib. III, c. ult.

toute espèce, des danseurs, un luxe extraordinaire dans les habits & dans les équipages, qui répondoient par leur singularité & leur bizarrerie à la conduite de ceux qui s'en paroient. Cela passa jusqu'aux armes, aux bottines, aux hauts-de-chausses, aux enharnachemens des chevaux mêmes. Glaber Raoul remarque que ceux que la Reine amena à la Cour, avoient la tête à moitié rasée, & étoient sans barbe, *semblables*, dit-il, *à des histrions ou des bâteleurs.* N'oublions pas que la Princesse, croyant sans doute faire plaisir à son mari qui aimoit la poësie, amena avec elle plusieurs Poëtes Provençaux des plus estimés. On ne connoissoit point encore en France d'autre versification que la latine, où l'on avoit introduit la rime dès le temps de Charlemagne; on abandonnoit la quantité ou la prosodie. Pour ce léger avantage qu'elle procura à la France, où elle introduisit sans doute le goût de la rime, elle y donna bien des sujets de mécontentemens aux peuples, à son mari & à ses enfans. Un des Historiens de Provence [q] nous la donne pour aussi sage & aussi vertueuse qu'elle étoit belle, & nous

[q] Gaufridi, Hist. de Prov. Tome I, p. 64.

assure

aſſure que ſon mari l'aima toujours extrêmement; il n'en eſt pas moins vrai qu'il eut ſouvent occaſion de regretter ſa première femme, & qu'il eut beſoin de toute ſa patience avec celle-ci. Qui ſait même, ſi lorſque Berte alla trouver le Roi en Italie, pour faire rétablir ſon mariage, & caſſer la Sentence de divorce; qui ſait, dis-je, ſi elle n'agiſſoit pas de concert avec un Prince las des *tracaſſeries* & des caprices inſupportables de Conſtance? Il paroît par la chronique du Moine Odran [r], conforme en ce point à celle de Robert d'Auxerre, qu'elle craignit le ſuccès des démarches de Berte. Le Roi, qui, à l'imitation des Princes de ſon temps, prétendoit ſignaler ſa piété par des pélérinages à Rome, y étoit allé, laiſſant en France Conſtance & le Prince Hugues leur fils. Berte étoit allée joindre le Monarque. Le chagrin & l'inquiétude de la nouvelle Reine furent extrêmes. Le Moine Odran ou Odoran raconte à ce ſujet une viſion & un miracle que je ne donne ici que pour ce qu'ils valent. » Conſtance » accablée de ſes triſtes idées, s'étant en- » dormie, dit le Chroniqueur, vit en » ſonge un homme environné d'un éclat

(r) Ou Odoran, Odorannus.

» extraordinaire, beau comme un ange ;
» en cheveux blancs, en habit sacerdo-
» tal, & un bâton pastoral ou une crosse
» à la main. Effrayée à cette vue, elle ne
» laissa pas de lui demander son nom :
» elle apprit qu'il étoit Evêque, qu'il s'ap-
» pelloit SAVINIEN. Le Prélat ajouta :
» Constance, soyez constante ; parce que,
» graces à Dieu, vous êtes délivrée du
» malheur que vous aviez à craindre. La
» Reine surprise de cette vision, ne man-
» qua pas, dès qu'il fut jour, de demander
» aux Clercs qui étoient à la Cour,
» (car il y en a toujours eu) s'ils con-
» noissoient dans la Province & aux en-
» virons, un Evêque nommé Savinien.
» Tous répondant que ce nom leur étoit
» inconnu, un d'eux, appellé *Théodoric*,
» nommé Evêque d'Orléans, où il de-
» voit être intronisé au retour du Roi,
» dit à la Reine : Madame, on révère
» dans le Monastère de Saint Pierre de
» Sens, où j'ai été élevé, le corps de
» Saint Savinien, premier Archevêque
» de Sens, qui a obtenu, lui & ses Com-
» pagnons, la couronne du martire. Si
» vous allez dévotement vous présenter
» à son tombeau, ne doutez pas que le Saint
» ne vous tienne la promesse qu'il vous
» a faite. Constance ne manqua pas de

» suivre l'avis de Théodoric ; elle alla » se prosterner, avec le Prince Hugues » son fils, aux pieds du Saint ; baigna » le tombeau de ses larmes, & y fit tous » les actes de foi qu'elle pouvoit faire. » Il n'y avoit pas encore trois jours » qu'elle étoit de retour, lorsque vers » le minuit, un Envoyé du Roi frappa » à la porte du Palais, & lui apprit » qu'elle alloit incessamment revoir le » Monarque. Ainsi se vérifia la promesse » du Saint Evêque. Depuis ce temps, » continue toujours le Chroniqueur, elle » fut aimée plus tendrement que jamais » de Robert (s), qui résolut même de » lui laisser la disposition absolue du gou- » vernement, & de tout ce qu'il possé- » doit «.

Le récit de cette vision & de ses suites, dignes ornemens de nos légendes, prouve au moins que ce n'est pas sans fondement que j'ai dit qu'il pouvoit y avoir du concert entre Berte & le Roi dans la démarche que fit la Princesse pour sa réunion avec son mari.

(s) *Deinceps propriam conjugem, magis quam ettenus dilexit (Robertus) & sub ejus nutu omnia jura regalia & quæcumque possidere videbatur, manere disposuit. Ex Odoranni Monachi Chronico. Apud Besli.* p. 297.

Les craintes de Conſtance étoient trop vives pour être ſans fondement. On ſuppoſe un miracle pour l'en délivrer ; & par la promeſſe de Saint Savinien, il paroît que la crainte étoit fondée, & que le péril étoit imminent. Par la concluſion du récit, il faut peut-être entendre que Conſtance ne donna vraiment carrière à ſon humeur hautaine, qu'après qu'elle ſe vit tout-à-fait aſſurée du lit & du trône du Roi ſon époux ; car Robert réprima toujours, autant qu'il lui fut poſſible, la paſſion de dominer qu'avoit Conſtance. Le plus grand obſtacle au repos de ce bon Prince étoit ſa femme, qui prétendoit que tout lui paſsât par les mains ; en ſorte que ſi Robert accordoit quelque grace ſans qu'elle s'en fût mêlée, il diſoit ordinairement à ceux qu'il gratifioit de ſes bienfaits : *Je vous accorde ce que vous demandez ; mais faites enſorte que Conſtance n'en ſache rien.* Un Moderne (*t*) obſerve qu'il ne lui donnoit ni le titre de *Reine*, ni le nom d'*épouſe*, ne l'aimant pas aſſez pour cela. L'Hiſtorien de Provence (*u*), qui donne pour preuve de l'extrême tendreſſe du Roi pour Conſtance, l'Hymne O *Conſ-*

(*t*) Belleforêt, ſous l'an 1026, fol. 281, v.
(*u*) Gaufridi, cité ci-deſſus.

tantia martyrum, composée par ce Prince, n'étoit pas instruit de l'anecdote, rapportée bien plus judicieusement par Mezeray, & par quelques autres Auteurs. La Reine s'étoit mise dans la tête que Robert, qui passoit alors pour un savant, fît quelque Ouvrage en sa faveur. S'il l'eût tendrement aimée, comme le dit M. Gaufridi, il l'eût sans doute satisfaite ; elle eût été le sujet de ses poësies, sans l'y forcer. Mais quand le cœur se refuse, l'esprit ne fournit rien. Les prières de la Reine étoient sans effet. Le trouvant un jour occupé dans son cabinet, elle lui réitéra sa demande. Il venoit d'achever l'Hymne dont il s'agit. Il la lui montra, & trouvant dans les premiers mots, *O Constantia martyrum*, une application heureuse au nom de la Princesse, & à la constance dont il avoit besoin avec un caractère comme le sien, il lui dit qu'il venoit de travailler pour elle, & lui montra l'ouvrage. Elle s'en contenta, l'ignorance de la langue l'empêchant de reconnoître la ruse innocente de Robert. Mais apparemment la suite la lui fit découvrir. Une cause de mésintelligence entre Constance & Robert, fut le crédit que le Roi donna à un nommé HUGUES DE BEAUVAIS,

qu'il fit son premier Ministre, & auquel il donna une confiance sans bornes, & telle qu'il n'accordoit ou ne refusoit que ce que Hugues trouvoit bon de refuser ou d'accorder. Les Historiens du temps, & après eux (*x*) Belleforêt & Dupuy (*y*), accusent Hugues d'avoir fomenté la dissension entre Robert & la Reine, & de l'avoir même rendue tout-à-fait odieuse à son mari, qui en vint au point de ne pouvoir plus la souffrir. Mezeray, qu'on ne soupçonnera pas de flatterie pour les Ministres & les Favoris, porte un jugement plus favorable de Hugues, & réduit son crime à s'être uni avec son maître, pour réprimer les entreprises continuelles de la Princesse. Une femme aussi altière ne connoît pas de plus grande injure. Elle chercha long-temps à punir le coupable par tous les moyens qu'elle put imaginer. Mais pour mettre le Ministre hors d'atteinte, Robert, avec sa confiance & son amitié, lui avoit donné les emplois les plus considérables. Loysel croit (*z*) qu'on peut le regarder comme le premier Comte de Beauvais.

(*x*) Sous l'an 1026, fol. 393, v.
(*y*) Histoire des Favoris, p. 105.
(*z*) Mémoires du Comte de Beauvais, p. 140, chap. 4, section 4.

L'Eglise d'Orléans s'étoit mise sous sa protection, en lui donnant le titre d'ADVOUÉ. Les Annales d'Anjou (*a*), imprimées & manuscrites, le qualifient, les unes de Comte du Palais, & les autres de Comte de Paris, ce qu'il faut entendre par Gouverneur de l'Isle de France. Constance désespérée de la chute absolue de son crédit, de la fermeté du Roi & de celle du Ministre, s'adressa secrétement à Foulques-Nerre, Comte d'Anjou (*b*), auquel elle proposa de la débarrasser, à quelque prix que ce pût être, de Hugues de Beauvais. Le Comte écouta volontiers les plaintes de la Reine; c'étoit un caractère aussi dur & aussi fier que celui de la Princesse. Il lui marqua par la réponse qu'il lui fit, qu'elle seroit bientôt vengée, & que, quelque élevé que pût être le Favori, elle en verroit bientôt la chute (*c*). L'effet suivit la promesse. Foulques-Nerre envoya

(*a*) Bourdigné, Annales d'Anjou, seconde Partie, chap. 29, fol 67, v.

(*b*) Son COUSIN, suivant Besli dans sa discussion sur le mariage de Philippe avec Bertrade de Montfort, p. 99. Anselme dit son ONCLE.

(*c*) Lui manda qu'elle fit bonne chiere, & que de brief elle seroit vangée de Hugues, & que ja ne sauroit être monté en si haute autorité, que l'on ne l'en fit bien descendre. *Bourdigné, Annales d'Anjou, feuillet 68, r°.*

douze de ses Chevaliers les plus attachés à sa personne, & les plus déterminés, à la Cour de Robert, avec ordre de faire périr Hugues de Beauvais. L'exécution de cet ordre étoit difficile; le Favori ne s'éloignoit presque jamais de son maître; & au Palais, au milieu des Courtisans qui l'environnoient, il eût été secouru. Après avoir attendu quelque temps, ils se saisirent de l'occasion que leur donna une partie de chasse que fit le Roi. Il y alla accompagné de Hugues. Les Angevins bien armés se postèrent dans la même forêt, & ayant trouvé Robert presque seul avec Hugues, ils les environnèrent, & après avoir fait une humble révérence au Roi, ils prirent son Favori à ses côtés, & en présence de Robert, malgré ses prières, sans égard à tout ce qu'il put dire, ils tranchèrent la tête au malheureux Hugues. Les Auteurs d'un assassinat si criant, & qui étoit une insulte sans égale à la majesté royale, furent d'abord inconnus. Mais il y avoit trop d'occasion d'en soupçonner Constance pour penser que le Roi ne l'en accusât pas; & le pouvoir du Comte d'Anjou étoit trop grand pour s'en venger, sans exposer le repos de l'Etat, que Robert préféroit à toutes

choses. Le Prince vieilliſſoit ; la paix devoit lui être encore plus chère. Si l'on en croit les Hiſtoriens qui ont ſuivi la chronique d'Anjou, & cet Auteur, Robert ſe conſola, parce qu'il reconnut *que celui Hugues lui faiſoit faire des folies pluſieurs, & maintes choſes qui venoient au dommage, perte & détriment de lui & de ſon Royaume.* Mais quel fond y a-t-il à faire ſur l'apologie d'un Auteur, qui écrit l'hiſtoire des Seigneurs de ſa Province, avec tous les préjugés du Patriote ? Foulques, ſuivant la conjecture de Mezeray, fut obligé de venir en Cour ſe juſtifier, & demander pardon au Roi du crime de lèze-majeſté. L'affaire fut négociée par les Evêques (*d*), qui le menacèrent d'excommunication, s'il ne ſe mettoit pas à ſon devoir ; & l'aſſurèrent en même temps de l'impunité, s'il faiſoit à Robert cette ſatisfaction, qui étoit la moindre qu'on pût exiger. Mais la Reine obtint ce qu'elle demandoit. Robert livré à lui-même, & abandonné du ſecours & des conſeils d'un fidèle Miniſtre, n'étoit pas aſſez fort pour réſiſter ſeul au caractère violent & opiniâtre de Conſ-

(*d*) En particulier pat *Fulbert*, Evêque de Chartres, qui en écrivit au Comte d'Anjou. Voyez ſa Lettre. Epiſt. 100, fol. 94, v°.

tance, qui reprit tout l'empire dont elle avoit joui sur l'esprit de son mari, l'un des plus doux & des meilleurs Princes qu'ait eu la France. Des quatre Princes, fils de Robert & de Constance, (Hugues, Henri, Robert, & Eudes,) la Reine n'avoit des yeux que pour Robert, le troisième de ces Princes. Hugues, l'aîné de tous, avoit été couronné en 1017, du vivant de son père, qui, à l'exemple de Hugues Capet, avoit cru devoir prendre cette précaution pour assurer le trône à sa postérité. Le Prince étant parvenu à un âge assez avancé pour avoir un train & une maison convenable à la qualité d'héritier présomptif & de Roi, désigné par son couronnement, Constance, qui joignoit une avarice sordide à ses autres défauts, lui fit tant d'insultes, & l'exposa à tant d'affronts, en lui refusant les choses les plus nécessaires à son état & à sa naissance, qu'il fut obligé de s'exiler lui-même, & d'abandonner la Cour, dont il faisoit l'ornement. Le Prince Henri fut encore plus maltraité : il fut long-temps errant, sans suite, & privé de tout secours, pouvant à peine trouver une retraite, tant on appréhendoit de déplaire à la Reine, qui s'étoit déclarée contre

lui, & de laquelle le pouvoir augmentoit tous les jours (*e*). Le malheureux Prince, pour ſubvenir à ſes beſoins les plus preſſans, étoit obligé de forcer ſon caractère, & de déroger tous les jours à la nobleſſe de ſes inclinations, vivant moins en Prince digne d'un trône, qu'en homme ſans aveu & en véritable aventurier. Il fut même arrêté par Guillaume, Comte de Belleſme, qui eut la hardieſſe de le faire priſonnier. Le Roi en fut averti par Fulbert, Evêque de Chartres (*f*), auquel le Comte de Belleſme s'en étoit rapporté pour la liberté du Prince. Elle lui fut auſſi-tôt rendue; & cet événement adoucit un peu Conſtance. Hugues étant mort en 1026, fut regretté de tous les François, à l'exception de la Reine, toujours aveuglée par ſa tendreſſe pour Robert. Le Roi fit ſacrer Henri ſon frère, quelque temps après, par la même politique qui l'avoit

(*e*) Voyez les Lettres de Fulbert, Evêque de Chartres. Epiſt. 4, p. m. 18.

(*f*) *Idem Epiſt.* 94, p. m. 86 Il paroît que Mezeray s'eſt mépris, & a confondu *Guillaume de Belleſme*, ſecond du nom, Comte d'Alençon & de Belleſme, dont il s'agit ici, fils d'Yves de Belleſme & de Godechilde, avec GUILLAUME, ſurnommé TALVAS I, ſon fils, ſucceſſeur & frère de Robert. Voyez Gilles Bry, Hiſtoire des Comtes d'Alençon & du Perche, Liv. II, ch. 9, p. 40.

déterminé au facre de Hugues. Conftance, opiniâtre dans le mal, fit tout ce qui étoit en elle pour s'oppofer à la démarche du Roi. Elle employa fon crédit, les intrigues, les menaces auprès des Grands, & forma en faveur de fon bien-aimé Robert un parti contre Henri, fi puiffant, qu'il eft furprenant qu'il n'ait pas occafionné la chute de la race des Capets dans fa naiffance. Elle réuffit avec d'autant plus de facilité, que les Grands étoient moins dociles. Sous le nom de VASSAUX de la Couronne, & de PAIRS, ils étoient abfolus dans leurs Duchés ou Comtés devenus héréditaires. La divifion dans la Maifon royale fortifioit leur pouvoir, & perpétuoit leur autorité. Non-feulement Conftance mit de fon côté une partie des Grands, tels que *Baudouin à la barbe*, Comte de Flandres; *Eudes*, Comte de Champagne, & le Comte *Rainard* de Sens; elle fut encore fubjuguer un grand nombre d'Evêques, ou par crainte, ou par intérêt. Fulbert, Evêque de Chartres, qui étoit attaché de longue main par devoir & par reconnoiffance aux intérêts du Roi, n'ofa fe trouver à la cérémonie du facre qui fe fit à Rheims. *J'y aurois volé*, dit-il dans une Lettre qu'il

écrivit à ce sujet; *mais ma santé m'en a empêché: j'aurois [g] pourtant forcé cet obstacle, si je n'avois pas craint les emportemens de la Reine, qui n'est que trop croyable, lorsqu'elle promet de faire du mal, comme le prouvent toutes ses actions.* Il finit sa Lettre par engager le Prélat auquel il écrit, d'interposer ses bons offices auprès de l'Archevêque de Rheims & des Grands, pour les déterminer au sacre du Prince, qu'il espéroit devoir être agréable à Dieu & aux hommes. Il s'en falloit beaucoup que Constance peignît Henri sous de pareils traits. Suivant elle & ses Partisans, ce Prince étoit indigne du trône, dissimulé, sans foi, lâche, sans activité, & peu capable de soutenir les droits de la royauté qu'on vouloit lui confier. Si les François vouloient un Souverain sincère, actif, généreux, incapable de laisser avilir la majesté du trône, c'étoit Robert qu'il falloit couronner. Il semble qu'elle voulut d'abord le donner pour l'aîné; mais comme un pareil systême ne pouvoit réussir, & qu'il étoit aisé d'écarter les

[g] *Tentarem tamen utrumque .... si non absterreret* SÆVITIA MATRIS EJUS, *cui satis creditur cum mala promittit, fidem facientibus gestis ejus.* Fulbert, Epist. 59, p. 61.

ténèbres, elle en imagina un autre. Ce fut de détruire les prérogatives du droit d'aînesse dans les esprits, & de faire passer pour maxime : *Que ce n'étoit pas l'âge, mais le mérite & la vertu qui devoient décider de la préférence*. Enfin, pour moyen de conciliation, elle disoit qu'il n'étoit pas besoin de faire un Roi pendant la vie du Roi éxistant; qu'il seroit temps d'y penser après sa mort. Si elle eût pu obtenir ce dernier point, elle se seroit débarrassée du contrepoids que donnoit à ses projets la considération qu'on avoit pour le Roi, & de celle que devoit avoir un Roi sacré du vivant de son père. On trouve tout ce que je viens de dire dans une Lettre écrite à Fulbert [*h*] par un Evêque de ses amis, & qui l'étoit encore plus de la Reine, à laquelle il paroît tout dévoué. Il fait envisager dans cette Lettre à l'Evêque de Chartres, les risques qu'il court à se déclarer ouvertement pour le Prince Henri; lui dit que sa conduite l'a déja rendu extrêmement odieux à Constance, & même à un grand nombre d'Evêques ses confrères, qui ne manqueront pas de lui rendre bien des mauvais offices

[*h*] Parmi les Lettres de Fulbert, Epist. 106, p. m. 99.

à la Cour. Il finit par un trait plus digne d'un Politique que d'un Evêque. *Prenez garde*, dit-il, *de vous conduire avec trop d'équité, & n'allez pas vous brouiller par ce motif spécieux avec vos confrères.* Ce fut sans doute cette Lettre qui empêcha Fulbert de se trouver au Sacre du Prince. L'amour de la vertu pour la vertu même, ne l'emporte que dans des ames supérieures. Celle de Fulbert n'étoit pas de cette trempe. C'étoit un saint homme, un bon Prélat, & qui faisoit sa grande affaire du magnifique bâtiment de son Eglise. Il sacrifia les intérêts de l'équité & de son Roi, aux craintes qu'on lui fit envisager. Cependant la bonne cause l'emporta; mais Constance ne céda pas pour cela, & chagrina Henri autant qu'il dépendit d'elle, pendant la vie du Roi son mari. Il fut encore réduit à de plus grandes extrémités que ne l'avoit été Hugues, ne pouvant ni vivre à la Cour, où la haine de sa mère le poursuivoit, ni s'en éloigner, faute de suite & de fonds pour faire la dépense que son rang exigeoit. La Reine voyant sa fureur mal secondée par son fils Robert, ne put s'empêcher de le maltraiter lui-même. Henri se saisit du Château de Dreux, & Robert s'empara d'Avalon & de Beaune en Bour-

gogne. Le Roi marcha contre le dernier. Les deux Princes connoiſſoient le cœur de leur père. Ils ſavoient que la Mégère qui l'armoit, étoit leur propre mère. Le reſpect leur arracha auſſi-tôt les armes des mains, & ils ſe réconcilièrent aiſément avec le Roi, qui connoiſſoit auſſi bien qu'eux la ſource de leurs démêlés. Il leur pardonna, & la Reine diſſimula. Qu'eût-elle fait ? La mort du Roi arrivée l'an 1031, & la déclaration qu'il fit en mourant, qu'il entendoit que Henri lui ſuccédât à la Couronne, ne changèrent rien aux projets de Conſtance, qui perſiſta toujours dans ſa haine dénaturée pour ſon fils aîné. Par ſes brigues, elle mit dans ſes intérêts la plus grande partie du Royaume. Elle s'empara des meilleures places, telles que Soiſſons & Sens, & des forts de Dammartin, Melun & Coucy. Henri ſe trouva preſque abandonné; & ſi Robert ſon frère, en faveur duquel Conſtance avoit fait ſoulever preſque tous les Ordres de l'Etat, avoit eu les qualités que lui ſuppoſoit ſa mère; s'il eût été plus ambitieux, plus actif, ou plutôt s'il eût été moins doux, moins pacifique, & moins équitable, tout annonce qu'il ſeroit venu à bout de détrôner l'héritier légitime;

légitime, & de faire passer la Couronne de la tête de l'aîné sur la sienne. Henri se vit réduit à passer, lui douzième, en Normandie, pour y implorer le secours du Duc Robert [i], qui combinant ses forces avec celles du Roi, reprit sur Constance & son fils les villes dont elle s'étoit d'abord emparée [k], & força la Reine d'en venir à un traité, où les deux Princes se rendirent l'un à l'autre la justice qu'ils se devoient. La Couronne resta à l'aîné, auquel elle appartenoit, & le Duché de Bourgogne fut cédé à Robert, auquel son père l'avoit destiné. Il est chef de la première Maison de Bourgogne, qu'on appelle Bourgogne-Ancienne. Constance n'eut pas le temps de jetter de nouveaux troubles dans l'Etat. Elle tomba malade au Château de Melun, peut-être de chagrin de n'avoir pu réussir à allumer entre les deux frères le feu de la division qu'elle souffloit depuis si long-temps, & y mou-

[i] C'est ROBERT II, dit le DIABLE.

[k] Suivant la Chronique de Normandie, fol. 60, v°. ch. 45, il prit *Senlis*, *Beauvais*, *Amiens*, *Laon*, *Rheims*, *Noyon*, *Arras*, *Peronne*, *tout le Vermandois* & *Sens*. La même Chronique ajoute, que pour récompenser Robert de ses services, Henri lui donna *Pontoise*, *Chaumont*, & tout le *Veulquessin*, c'est-à-dire *Vexin*, dont les François ne furent guère contens.

rut le 25 Juillet 1032, environ un an après la mort de son mari; & elle fut inhumée à Saint Denis à côté de lui [*l*], *dont elle avoit toujours troublé le repos* [*m*]. Outre les quatre Princes dont on a parlé, elle fut encore mère de deux Princesses; d'ADÉLAÏDE de France, Comtesse d'Auxerre, femme de Renaud premier du nom, Comte de Nevers, tige des Comtes de ce nom; & d'une autre nommée ADELE, ou *Adélaïde*, mariée en premières noces à Richard III, Duc de Normandie [*n*], & en 1028, deux ans après, à Baudouin, cinquième du nom, Comte de Flandres. La conduite & toutes les actions de Constance, fléau de son mari, de sa Maison, & de l'Etat, ne font pas présumer en elle beaucoup de piété. Elle

[*l*] Mezeray, Abrégé Chronologique, sous l'an 1032.

[*m*] A côté du tombeau de Louis Hutin, proche la clôture du chœur, on voit un tombeau de pierre de liais, avec les statues aussi de pierre, du Roi Robert & de Constance, cette Inscription à la tête:

ROBERTUS REX. CONSTANTIA REGINA UXOR ROBERTI.

Celui du Roi Henri I est aux pieds, avec celui de Louis VI, dit le Gros.

[*n*] Père de Guillaume, dit le Conquérant, Duc de Normandie, & depuis Roi d'Angleterre.

avoit la dévotion du temps, la manie des fondations, & un grand zèle pour les Reliques. L'Abbé de Saint Jean d'Angely, dit Mezeray [*o*], ayant rencontré le crâne d'un homme dans une muraille, le bruit se répandit que c'étoit la tête de Saint Jean-Baptiste, laquelle y avoit été enfermée par le Roi Pepin. On y accourut de toutes parts. Le Roi Robert y porta son offrande, qui fut magnifique pour le temps : c'étoit une conque d'or de soixante marcs. La Reine y suivit son époux, & fit sans doute aussi son présent. Elle édifia aussi un Monastère à Poissy, où elle mit des Chanoines Réguliers. Philippe-le-Bel donna depuis cette Maison à des Religieuses de Saint François.

[*o*] Sous l'an 1018.



N. . . . . .

N. . . . . ., prétendue fille d'un Seigneur de Nogent, ou de Noyon, fut, disent quelques Modernes d'après le Continuateur d'Aymoin interpolé, femme ou concubine [*p*] de Robert, avant son mariage avec Constance d'Arles, & le rendit père d'Amaulry, dit de Montfort, tige de la Maison célèbre de ce nom. Comme cette erreur n'est fondée que sur le texte imprimé du Continuateur d'Aymoin, légérement adopté par du Tillet, Belleforêt, & quelques autres Modernes, nous ne dirons rien de cette prétendue femme ou concubine.

[*p*] Voyez sur les défectuosités du Manuscrit du Continuateur d'Aymoin, sur lequel ont été publiées les éditions de Josse Budius, celle de Wechel, ou de Jean Nicot, & celle de Jacques du Breuil, l'*Histoire de la Maison de Courtenay, par Dubouchet, Livre I, p.* 135. On y voit que le nom du mari de la fille du Seigneur de Nogent, père d'Amaulry de Montfort, & qui fit fortifier Montfort & Epernon ; on y voit, dis-je, que son nom a été effacé par un Moine, sans doute en haine de ce que ce Seigneur de Montfort s'étoit emparé de Baine, qui appartenoit à Saint Germain des Prés. Les Editeurs, pour n'avoir pas représenté la lacune du Manuscrit, ont jetté tous les Modernes dans l'erreur.

Outre l'embarras où se jettent ceux qui ont admis ce système, il me semble qu'il est suffisamment rejetté par le mariage de Philippe I, petit-fils de Robert, avec Bertrade de Montfort, qui eût été proche parente de Philippe, si Amaulry I, duquel elle étoit petite-fille [q], eût été lui-même fils naturel de Robert; & cependant ce mariage, contre lequel Rome, Yves de Chartres, & quelques autres Evêques se récrièrent si fort, ne fut jamais attaqué de ce côté-là. On reprocha bien à Philippe la consanguinité qui étoit entre lui & Bertrade, à cause de Foulques Rechin, qu'elle avoit épousé

[q] Faux système généalogique de l'Aymoin interpolé, suivi par Belleforêt, & autres.

ROBERT, Roi de France; ses deux Femmes.

N.... de Nogent, mère de	Constance d'Arles, mère de
Amaulri, dit de Montfort, père de	Henri I, Roi de France, père de
Simon de Montfort, duquel	Philippe I, mari de *Bertrade*, sur laquelle il eut eu le germain.
Bertrade, dite de Montfort, femme de *Philippe I.*	

en premières noces; mais on n'objecta jamais de parenté entre la Maison de Montfort & celle de France. L'auroit-on oublié dans une occasion si fameuse, & où l'on examina le mariage du Roi & de Bertrade, avec les yeux les plus critiques? Cette raison, que je ne sache pas avoir été employée par aucuns de nos Historiens, me paroît seule décisive contre le système [r] du Continuateur d'Aymoin, de du Tillet, & des autres Ecrivains qui les ont suivis.

[r] Ce Continuateur est nommé par Varillas, (Auteur de L'ESPRIT D'YVES DE CHARTRES) *Robert Casenove*. C'est ainsi qu'il s'exprime, chapitre 46: *Quamdam quoque Dominam de Novigento habuit uxorem; de quâ unum filium habuit nuncupatum Almaricum. Idem Almaricus duos filios habuit; scilicet Simonem & Almaricum. Simon procreavit Almaricum de Montforte, & Bertradam uxorem Guillelmi Comitis, Comitissam Andegavensem, &c.* Mais voyez sur la Maison de Montfort, l'Histoire généalogique de la Maison de Courtenay de Dubouchet, Livre I, p. 136; & Anselme, Tome VI, p. 72.



AGNÈS *ou* ANNE DE RUSSIE, *ou* DE ROUCY.

AGNÈS, ou ANNE, femme de Henri I, Roi de France, second fils de Robert le pieux & de Conſtance d'Arles, étoit, ſuivant l'opinion la plus commune, fille de *Jaroſlas*, ou *Ladiſlas*, Roi de Ruſſie, & petite-fille d'*Uladimir*, ou *Uladomir*, Prince de Ruſſie & de Kiovie; & d'Anne, fille de Romain, dit le Jeune, Empereur de Conſtantinople. Cette opinion eſt fondée ſur le texte du Continuateur [*s*] d'Aymoin. Mais comme cet Auteur, tel qu'on l'a publié, eſt peu exact ſur ce qu'il dit du préten-

[*s*] *Rex ſibi quærens conjugis ſolatium ad* RUTENORUM *Regem*, GALTHERUM *cognomine* SAVEIR, *Meldenſem Epiſcopum, direxit; poſtulans ut ei ſuam filiam mitteret. Quod & factum eſt. Hujus nomen erat* ANNA. *Convocatâ igitur Regni ſui procerum multitudine, . . . illam celebriter duxit in uxorem. Hæc autem Deo devota, &c.* Le Continuateur d'Aymoin, chap. 47, p. m 750. Il a été ſuivi par Belleforêt, Mezeray, & preſque tous les Modernes, qui lui donnent une fille qu'ils ne nomment pas. Mais cette Princeſſe mourut à Worms avant l'accompliſſement de ſon mariage. Labbe, Tab. généal. p. 43. Anſelme, nouv. Edit. p. 73.

du mariage de Henri avec la Princesse *Mahaut*, ou MATHILDE, fille de Conrard II, dit le Salique, il se peut bien faire qu'il se soit mépris sur le mariage d'Henri avec Anne de Russie. D'autres, comme le Père Menestrier & l'Abbé de Camps, ont conjecturé que cette Dame étoit de la Maison de Roucy, & qu'on a confondu ce nom avec celui de Russie. Mais cette confusion a-t-elle pu avoir lieu en Latin? Cependant il faut avouer qu'il est bien plus naturel de croire que Henri épousa la fille d'une des meilleures Maisons de France, que d'aller chercher une alliance étrangère, dans un pays presqu'inconnu, & aussi éloigné que l'est la Russie. Ce qui empêche les nouveaux Editeurs de l'Histoire généalogique de la Maison de France d'adopter la conjecture de l'Abbé de Camps, est la parenté qui se seroit trouvée entre les Epoux. En effet, disent-ils, si l'on veut que la Reine, épouse d'Henri I, soit de la Maison de Roucy, elle pourra être l'une des filles d'Eble I de Roucy, & de *Beatrix de Mons*, dont la mère nommée Hadwige, étoit fille d'Hugues Capet; & par conséquent Henri I, petit-fils d'Hugues, eût été le cousin germain de sa femme. Or les mariages étant alors pro-
hibés

hibés jusqu'au septième degré, sans qu'on donnât de dispense, pas même aux têtes couronnées, celui-ci n'aura pas pu se faire. Cette raison est considérable; mais elle n'est pas sans réponse. 1°. Il n'est pas prouvé que la Princesse dût être précisément fille d'Eble de Roucy, & d'ailleurs Eble peut avoir eu deux femmes. 2°. La prohibition des mariages jusqu'au septième dégré étoit une affaire de discipline qui n'étoit pas encore fort ancienne, & que le Clergé avoit imaginée pour augmenter son pouvoir. En prenant des mesures de soumission avec Rome, on pouvoit réussir; & si Robert se fût adressé à Gregoire V, au lieu de s'adresser au Clergé de France, pour son mariage avec Berte, il eût pu le faire approuver. Ce qui offensa le Pape, fut que le Roi n'avoit pas eu recours à son Tribunal. Enfin, Rome fermoit quelquefois les yeux, sur-tout lorsqu'elle craignoit de n'être pas la plus forte. Et au temps du mariage de Henri, l'autorité du Saint Siége devoit être fort affoiblie. Il s'y étoit trouvé cinq Papes à la fois, BENOÎT IX, SILVESTRE III, JEAN L'ARCHIPRÊTRE, qui tous trois avoient leurs partisans, & vivoient tous trois aussi honteusement l'un que l'autre; Gregoire VI

& CLEMENT II. Le Saint Siége avoit assez d'affaires avec les Allemands, sans se brouiller encore avec les François. Toutes ces raisons qui ne sont que dans l'ordre des conjectures, n'établissant rien de certain, non plus que celles qu'on donne en faveur de l'opinion contraire, on prendra le parti qu'on voudra. Agnès, ou Anne, fut mariée en 1044 ou environ. C'est à sa piété qu'est dûe la fondation de l'Abbaye de Saint Vincent de Senlis, où elle se retira d'abord après la mort d'Henri I, arrivée le 12 Août 1060. Il avoit alors 55 ans, & la Reine n'en avoit guères que 35. Elle fut présente en 1062, avec *Baudouin*, Comte de Flandres, *Raoul*, Comte de Valois, & *Thibault de Montmorency*, lorsque le Roi Philippe I confirma le don de l'Eglise de Saint Germain de Brezolles, fait à l'Abbaye de Saint Père-lès-Chartres, par Albert de Châteauneuf (en Thimerais). La retraite l'ennuya. Quelques-unes de nos Reines avoient eu la tutelle de leurs enfans, & la Régence de l'Etat. Mais soit que Henri voulût concilier la faveur des Grands à Philippe I son fils, qui n'avoit encore que sept ans à la mort d'Henri, soit qu'il ne crût pas la Reine en état ni capable

de foutenir le poids de la Régence & de la tutelle, l'une & l'autre furent données à Baudouin de Lifle, Comte de Flandres. Raoul II, dit le Grand, Comte de Crefpi en Valois, ayant offert à la Reine fon cœur & fa main, Agnès accepta volontiers l'un & l'autre. Le fecond mariage fe fit malgré la parenté qui fe trouvoit entre Raoul & Henri, premier mari d'Agnès. Les Evêques, qui n'avoient point été confultés, excommunièrent les deux époux, qui ne laifsèrent pas de vivre enfemble, malgré l'excommunication, jufqu'en 1066, qu'ils fe féparèrent [t], foit pour obéir aux repréfentations du Pape, foit par dégoût. Car fi les empêchemens que la parenté ou un compérage apportoit au mariage, jettoient dans de très-grands embarras, les époux y trouvoient auffi une forte de reffource, lorfque l'indifférence, la légéreté, ou l'intérêt s'en mêloit. Le mari ou la femme fatigués d'un lien qui

[t] Mezeray, fous l'an 1060, p. 455 de fon Abrégé chronologique, a cru que Raoul étoit mort en 1066, & que fa veuve étoit retournée en Ruffie. Voyez-la M. le Préfident Hefnault eſt tombé dans la même faute, p. 119 du premier Tome, à l'égard de la mort de Raoul, & fur la retraite de la Reine, qui eft au moins très-douteufe, fi elle n'eft entierement fauffe.

les gênoit, ou qui étoit devenu sans agrément pour eux, étoient les premiers à chercher des causes dirimantes dans leur union. Quand la proximité du sang manquoit, on avoit recours à des parentés spirituelles ; & si l'on n'en avoit pas des preuves claires, une enquête servoit de titres. Raoul abandonna donc Agnès. Quelques Auteurs ont même prétendu qu'il devint Archevêque de Rheims ; mais Marlot détruit cette prétention. On a cru aussi que la Princesse délaissée par son mari, s'en étoit retournée en Russie ; mais la découverte faite par le Père Menestrier, doit faire penser le contraire. Ce savant Jésuite étant en 1682 à l'Abbaye de Villiers, Ordre de Cîteaux, auprès de la Ferté-Alais en Gâtinois, y découvrit une tombe platte, sur laquelle est gravée la figure de cette Reine, ayant sur la tête une couronne à la manière des bonnets qu'on donne aux Electeurs ; & sur un retour en demi-cercle, on lit le commencement de son Epitaphe, en ces termes : [u] HIC JACET DOMINA AGNES UXOR QUONDAM HENRICI REGIS. Le reste est ef-

[u] *Cy gist Madame Agnès, autrefois femme du Roi Henri.* Voyez le Journal des Savans, du 22 Juin 1682.

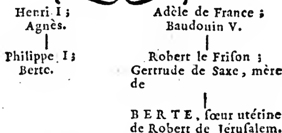
facé. Mais ce qu'on lit suffit pour faire regarder la retraite de la Princesse en Russie comme une idée hasardée par nos Historiens, qui, ayant perdu de vue la veuve d'Henri I, se sont imaginés qu'elle s'étoit retirée dans sa patrie ; à moins qu'on ne dise que cette Epitaphe n'est où elle se trouve, que comme un monument fait pour conserver le nom d'une Princesse qui n'y a jamais été inhumée, ce qu'on pourroit prouver par beaucoup d'autres exemples. Mais en admettant même que cette tombe ne seroit qu'un *cénotaphe*, ou un mémorial de la Princesse, il y a preuve par un diplôme de Philippe I, pour l'Abbaye de Saint Vincent de Senlis, daté de l'an 1069, que la Reine, qui y est appellée *Anne*, étoit encore en France cette même année. On trouve cette charte dans les notes du P. du Moulinet, sur la 166 Lettre d'Etienne de Tournay, où elle mérite d'être lue [v]. Elle fut mère de PHILIPPE I, Roi de France ; de ROBERT, mort en 1060 ; & de HUGUES, dit le Grand, tige de la seconde branche des Comtes de Vermandois.

[v] Voyez les Lettres d'Etienne de Tournay, Epist. 166, p. 258 ; & c'est un grand préjugé en faveur de l'Epitaphe, & contre la retraite de la Princesse en Russie.

BERTE.

BERTE de Hollande, première femme de Philippe I, fils & ſucceſſeur d'Henri I, étoit fille de Floris, ou Florent I du nom, Comte de Hollande, & de Gertrude de Saxe. Elle étoit parente de Philippe (*). Gertrude ſa mère ayant épouſé en ſecondes noces Robert de Flandres, ſurnommé le *Friſon*, fils puîné de Baudouin & d'Adélaïde de France, couſin germain de Philippe I, le mariage ne laiſſa pas d'avoir lieu ; on ne parla pas même de la parenté, ou plutôt de

(*)



Outre cette alliance, il pouvoit ſe trouver quelque parenté dans les dégrés prohibés, du côté de la Maiſon de Saxe.

l'alliance des époux pendant près de vingt ans, c'eſt-à-dire depuis 1071, que ſe célébra le mariage, juſqu'en 1091. Philippe vécut d'abord dans une ſi bonne intelligence avec la Reine, qu'ayant été ſtérile pendant pluſieurs années, le Roi fit ordonner des prières par tous ſes Etats, pour demander qu'il plût à Dieu lui accorder des enfans. Les vœux du Souverain & des François furent exaucés, & la Reine accoucha heureuſement d'un Prince en 1081. Ç'a été Louis VI, dit le Gros, ſucceſſeur de Philippe. Il en témoigna une joie extraordinaire, la marqua même à ſes Sujets par des Lettres publiques. La naiſſance de Louis fut célébrée par des réjouiſſances ſolemnelles. Elle fut ſuivie de celle d'une Princeſſe, mariée d'abord à Hugues, Comte de Troyes, & après une ſéparation pour cauſe de parenté, à Boëmond, Prince d'Antioche ; & même de la naiſſance d'un ſecond Prince, qui fut nommé CHARLES. Le Roi livré à ſes plaiſirs, & naturellement voluptueux, s'étoit ſatisfait ſans inquiétude. Le caractère de Berte étoit paiſible & doux, & il n'eût tenu qu'à lui de ſuivre ſes penchans dans une Cour, laquelle, à l'exemple du Souverain, ne devoit pas être

fort ſcrupuleuſe. Mais, dit très-bien le plus judicieux de nos Hiſtoriens, *les plaiſirs ſe troublent eux-mêmes, ils deviennent ſouvent des affaires, & en attirent de fort dangereuſes.* Le Roi ſe dégoûta de Berte [*x*]; & pour couvrir du voile le plus ſpécieux de tous, de celui de la religion, le déréglement de ſon cœur, il prétexta des ſcrupules. Il avoit découvert après vingt ans de mariage, & la naiſſance de trois enfans, qu'il y avoit de la parenté entre lui & la Reine. Il ne pouvoit plus, diſoit-il, en ſûreté de conſcience la traiter comme ſa femme: les règles de l'Egliſe s'y oppoſoient. C'étoit un inceſte. Malheureuſement la pratique du temps autoriſoit toutes ces idées. Le Pape & le Clergé en avoient fait uſage contre le Roi Robert; & il n'y avoit point de réponſe valable à donner à Philippe, qu'en niant qu'il y eût quelque empêchement dirimant du côté de la parenté. Ainſi en intentant contre Berte l'action du divorce, Philippe offrit la preuve de cette parenté; & pour

[*x*] Pluſieurs Auteurs ont écrit que ce dégoût & le divorce de Philippe & de Berte, n'étoient occaſionnés que par la nouvelle paſſion que le Roi conçut pour Bertrade de Monfort; mais ſans fondement, comme il nous ſera aiſé de le prouver dans l'Hiſtoire des amours de Bertrade & du Roi.

se conformer aux règles canoniques, il éloigna Berte de sa personne. La Princesse victime des scrupules prétendus, mais en effet de l'inconstance de son époux, fut reléguée à Montreuil-sur-Mer, qui lui avoit été assigné pour douaire. La séparation ne fut prononcée que vers l'an 1090, & à la sollicitation de Bertrade de Montfort, pour laquelle la passion du Roi étoit à son comble. La Reine abandonnée se livra à son chagrin, & mourut dans une sorte de pauvreté indigne de son rang, trois ans après la Sentence du divorce, à laquelle elle s'opposa inutilement, c'est-à-dire en 1093. Ce jugement fut rendu avec toutes les solemnités qui devoient l'accompagner, & prononcé juridiquement par Renaud, Archevêque de Rheims, & ses suffragans délégués du Saint Siége, qui rendirent aux Parties la liberté de disposer de leurs personnes. Si l'on en croit [*y*] Lisiard, Evêque de Soissons, contemporain d'Yves de Chartres, ce

[*y*] Vie de Saint Arnoult, ch. 18. Elle y est nommée *Bertrade*, ou par erreur, ou parce que ce nom étoit le même, & que l'on disoit indifféremment BERTE ou BERTRADE. La Comtesse de Montfort est aussi quelquefois appellée BERTE. On donne indifféremment le nom de *Bertrade* ou de *Berte* à Berte, femme de Charlemagne.

malheur avoit été prophétisé à Berte par Saint Arnoult, Evêque de Soissons. La Reine avoit entrepris de déposer, de son autorité privée, *Gerauld*, Abbé de Saint Médard, & de mettre *Pons* en sa place. Ce dernier étoit venu accompagné de Berte, pour intimider les Moines, & chasser l'Abbé Gerauld. Arnoult instruit de cette violence, se présenta à la Princesse, & la supplia avec toute la soumission qu'il devoit à sa Souveraine, de ne pas s'immiscer contre les Loix Ecclésiastiques dans le gouvernement de l'Eglise, & de ne pas déposer par voie de fait un Saint Abbé, en lui substituant un intrus. Voyant enfin que ses supplications respectueuses ne servoient à rien, Arnoult menaça, & prenant le ton prophétique, lui dit : *Que si elle persistoit, & chassoit l'Abbé Gerauld de son Monastère, Dieu vengeroit son Serviteur* [z]. *Croyez-moi, Madame*, ajouta-t-il, *ou plutôt croyez-en l'Esprit saint qui m'inspire. Je vous le déclare : si Gerauld est chassé, vous serez vous-même privée du*

[z] *Crede, si lubet, ô Regina, Fratri Arnulpho imo potius crede Spiritui sancto. Nam si tu Fratrem Geraldum hinc ejeceris, Deo vindice*, TU QUOQUE ANTE OBITUM TUUM, A REGNO EXTRUDERIS, CONTEMPTAQUE ET ÆRUMNOSA MORIERIS. Liliard, *ubi suprà.*

trône avant votre mort, & vous mourrez dans la misère & dans le mépris. S'il est vrai que le même Arnoult lui avoit prédit la naissance de LOUIS LE GROS [*a*], Berte eût dû appréhender l'événement de la seconde prophétie ; laquelle, dit Lisiard, s'accomplît dans toutes ses circonstances, cette Reine ayant tellement déplu au Roi, qu'il ne voulut jamais de réconciliation avec elle, & la relégua dans un Bourg [*b*], où elle mourut malheureuse & dans la pauvreté, & fut même inhumée sans la moindre distinction.

[*a*] Voyez le même Lisiard, ch. 27 de la Vie de Saint Arnoult.

[*b*] L'Auteur appelle ce Bourg ou Ville PONS, *& in pagum* PONTICUM *translatam post diuturnam calamitatem illic plebeio more defunctam, & sepultam.* Id. ibidem.



BERTRADE DE MONTFORT.

BERTRADE de Montfort, seconde femme de Philippe I, étoit fille de Simon premier du nom, Seigneur de Montfort l'Amaulri, & d'Agnès d'Evreux sa seconde femme. Plusieurs Auteurs ont fait son portrait; mais la passion qui les a presque tous guidés, les a empêché de le faire ressemblant. Yves de Chartres la traite de *femme perdue*, de la JESABEL de la France; s'il eût pu employer quelques traits plus noirs, il s'en seroit servi. Il perd toute politique, tout ménagement, tout respect, lorsqu'il en parle. Orderic Vitalis en fait un portrait affreux dans son Histoire Ecclésiastique. Il avoit adopté le même systême, les mêmes principes qu'Yves de Chartres: il n'est pas étonnant qu'il prenne le même ton. Celui de tous qui a le mieux réussi dans les couleurs qu'il a employées, est le célèbre Abbé Suger, Historien, & Ministre de Louis le Gros. Suivant lui, Bertrade [c] avoit autant

[c] *Bertrada virago faceta, & eruditissima illius mirandi muliebris artificii quo consuerunt audaces* (mulieres)

d'esprit que de beauté ; & ces deux qualités étoient accompagnées de courage. C'étoit une de ces femmes aimables & enjouées, avec lesquelles on ne s'ennuye jamais, dont les agrémens variés sont toujours nouveaux, qui savent régner sur les cœurs dont elles se sont emparées, sans rendre leur empire pénible & à charge. On leur obéit avec plus de plaisir, que si on commandoit à d'autres ; quand on suit leur volonté & même leur caprice, on s'imagine ne faire que ce qu'on veut soi-même ; & quelque chose qu'on fasse, on croit n'en faire pas assez pour elles. Avec ce mérite extraordinaire, Bertrade très-jeune encore fut destinée au plus désagréable de tous les hommes, à Foulques, Comte d'Anjou, surnommé Rechin, c'est-à-dire, *le querelleur* ou *le revêche* [*d*]. Le Comte vieilli dans la débauche, étoit accablé des maladies qui la suivent, difforme & goutteux [*e*], & n'avoit que son rang & ses

suis etiam lacessitos injuriis, maritos suppeditare. Suger, ch. 17 de la Vie de Louis le Gros. *Suppeditare*, dans le langage du siècle, veut dire *sub pedibus mittere*, mettre sous ses pieds, ou *sub mittere*.

[*d*] Ou le RECHIGNÉ.

[*e*] On remarque qu'il avoit les pieds tout contrefaits, & que pour cacher ce défaut, *il introduisit la mode des soulters à plusieurs cornes.* C'etoient plusieurs bouts qui étoient longs & recourbés On en voit

richeſſes qui puſſent rendre ſes défauts ſupportables. Lors de la propoſition de ce mariage, Foulques avoit déja eu trois femmes, dont deux vivoient encore. La première étoit ERMANGARDE de BOURBON, fille d'Archambaut IV, Sire de Bourbon; & la ſeconde ARENGARDE, fille d'Iſembert de Caſtel-Aillon. L'une & l'autre avoient été répudiées ſous différens prétextes. Toutes ces raiſons n'empêchèrent pas que Bertrade ne fût ſacrifiée au Comte d'Anjou, & aux vues d'intérêt de ceux qui diſpoſoient de ſa perſonne. Elle étoit orpheline, & ſous la tutelle de Guillaume Comte d'Evreux ſon oncle maternel [*f*]. Robert Duc de Normandie avoit deſſein de faire rentrer le Maine ſous ſon obéiſſance; cette Province venoit de ſe ſouſtraire à ſa domination. Il s'adreſſa au Comte d'Anjou, & lui fit de grands préſens, pour l'engager à le ſecourir dans

des figures dans quelques ſceaux antiques de ce ſiècle & du ſuivant, & aux Statues des tombeaux anciens. Voyez Beſli dans ſa diſcuſſion ſur le mariage de Philippe I, & de Bertrade, pag. 118.

[*f*] Guillaume d'Evreux, fils de Richard II & d'Adèle, veuve de Roger de Thomi, étoit frère d'Agnès d'Evreux, mère de Bertrade de Montfort. Le Braſſeur, Hiſtoire du Comte d'Evreux, ch. 17, p. 110.

ſon entrepriſe. Foulques qui avoit vu Bertrade, en avoit été enchanté à la première vue, & avoit réſolu de l'épouſer à quelque prix que ce fût. Il promit donc tout ce qu'on demandoit de lui, mais à condition que le Comte d'Evreux lui donneroit ſa pupille en mariage. Robert ne riſquoit rien dans une pareille convention; il ne s'agiſſoit que d'y réſoudre le tuteur de Bertrade. La propoſition lui en fut faite. Le Comte d'Evreux la communiqua aux parens de Bertrade, qui tous furent d'avis qu'on rejettât un mariage, qui, ſuivant toutes les apparences, ne ſeroit ni plus heureux, ni plus ſtable que tous ceux qu'avoit déja contractés le Comte d'Anjou. Celui d'Evreux ne manqua pas de faire ſavoir à Robert les difficultés qu'oppoſoient les parens de ſa pupille; mais il y ajouta des raiſons que lui dictoit ſon intérêt particulier, & fit ſentir au Duc de Normandie qu'il conſentiroit au mariage, s'il lui rendoit les terres & les places qui lui appartenoient en qualité d'héritier de Raoul de Gacé ſon oncle, & s'il reſtituoit à Guillaume de Breteuil ſon neveu le Pont Saint Pierre & les autres biens qu'il réclamoit, & que Guillaume le Conquérant leur avoit enlevés, & avoit retenus par

le droit du plus fort. Le Duc de Normandie vit bien qu'il falloit en passer par-là, s'il vouloit obtenir Bertrade pour le Comte d'Anjou, & par une suite, le secours que ce dernier lui avoit promis contre les Manceaux rebelles. Le Comte d'Evreux étoit d'une naissance distinguée & d'un crédit qui le rendoit considérable. Robert lui abandonna ce qu'il demandoit, laissant à Foulques Rechin à se tirer d'affaire quant à la répudiation d'*Arengarde* sa troisième femme. Tels furent les motifs sur lesquels fut conclu le mariage de Bertrade avec Foulques, qui fut célébré en 1089, sans égard à aucunes loix, ni même à aucune décence. Bertrade, qui n'avoit été engagée que malgré elle à former un lien contre lequel tout réclamoit, chercha à le rompre. Toute jeune qu'elle fût encore, elle forma un projet digne de la résolution & du génie de la personne la plus consommée à la Cour. Le Roi (Philippe) étoit galant & voluptueux. Il avoit déja relégué Berte sa femme, & avoit fait toutes les premières démarches qu'il falloit faire pour en venir à une séparation canonique. Le Prince alloit de plaisir en plaisir, de beauté en beauté, sans qu'aucune le fixât. Il étoit impossible

impoſſible qu'il n'eût pas entendu parler des charmes de la Comteſſe d'Anjou : peut-être s'étoient-ils vus ; tout concourt même à le faire croire. Bertrade ſe mit dans la tête de devenir Reine de France, & de prendre la place de Berte, quoiqu'elle eût déja eu un fils de Foulques, lequel lui ſuccéda même dans la ſuite. Sa jeuneſſe, & ſa beauté qui augmentoit chaque jour, lui firent croire qu'elle en viendroit à bout. Quelle eſt la femme qui ne préſume pas avantageuſement de ſon mérite, ſur-tout quand tout ſe réunit pour aider à ſa préſomption ? Non-ſeulement elle étoit une des plus belles perſonnes de ſon temps ; mais elle étoit de la plus haute nobleſſe [g], & alliée aux Maiſons régnantes de France & d'Angleterre. Ainſi, ſans attendre avec la timidité de ſon ſexe, que Philippe fît les

[g] RICHARD I, Duc de Normandie.

|

ROBERT, Archevêque de Rouen, Comte d'Evreux.

|

RICHARD, Comte d'Evreux.

|

GUILLAUME, Comte d'Evreux ; & Agnès, femme de Simon de Montfort.

|

BERTRADE de Montfort.

premières démarches, elle envoya secrétement lui faire des complimens, & des offres d'estime. Une pareille députation de la part de la Comtesse n'avoit rien d'équivoque. Elle ne pouvoit que flatter extrêmement l'amour propre d'un Prince qui n'eût pas plaint ses avances pour se l'attirer. Il répondit donc à l'Envoyé de Bertrade avec toute la vivacité d'un amant passionné, ou d'un homme qui aspire à le devenir. On prit des mesures ; on se donna jour & lieu pour une entrevue décisive. La ville de Tours & la veille de la Pentecôte 1092 furent choisies (*h*]. Nos amans ne manquèrent pas de s'y trouver. Après un entretien de quelques instans, que la politesse & leur rang sembloient rendre indispensable, la Comtesse prit le moment que les Chanoines de Saint Martin bénissoient les Fonts du Baptistaire de l'Eglise de Saint Jean, pour sortir de la Ville à l'insçu du Comte d'Anjou, & sans que les habitans, occupés aux cérémonies & à la dévotion du jour, s'en apperçussent. Elle se rendit sous la conduite d'un Cen-

[*b*] Ou 93, suivant d'autres. Orderic Vitalis dit, que Bertrade avoit été environ quatre ans avec son mari. *Bertradam quæ fere quatuor annis cùm Fulcone Andegavensi demorata fuerat, sibi copulavit (Philippus).* Orderic Vital. Lib. 8, p. 699.

tilhomme François, nommé *Guillaume Rechin*, à Meun-sur-Loire, près du Pont de Beuvron, & de-là gagna Orléans avec une escorte de cavalerie que le Roi avoit envoyée à Meun [*i*]. Duhaillan prétend que Philippe la fit venir à Montreuil-sur-Mer ; mais quelque peu de considération que le Roi eût pour Berte, ç'eût été y mettre le comble, & se rendre odieux, de recevoir la Comtesse dans un lieu où la Reine étoit reléguée. L'affront qu'on lui faisoit étoit assez grand, sans y ajouter celui de l'en rendre témoin oculaire. La Comtesse d'Anjou ainsi réunie avec le Roi, ils ne pensèrent plus qu'aux moyens d'assurer leur union par les liens du mariage. Des deux obstacles qui s'y opposoient, le premier, c'est-à-dire le mariage du Roi avec Berte, paroissoit facile à lever. Il ne s'agissoit plus que de faire prononcer sur le divorce. L'autre, qui étoit le mariage de Bertrade avec le Comte d'Anjou, ne devoit pas paroître plus difficile. Chacune des Parties travailla de son côté

[*i*] De l'état des affaires de France, Liv. I, p. 40, édit. *in* 8. de 1570. Il dit dans ce même endroit, que le Pape Urbain contraignit par excommunication ledit Philippe de rendre ladite Bertrade à son mari, & n'est pas plus exact en ce fait certainement faux.

avec tout le zèle & l'activité que peut inspirer un amour naissant & animé par les difficultés. Bertrade libre, & hors du pouvoir de son mari, fit une si prompte diligence, qu'elle obtint en peu de temps la séparation qu'elle demandoit. Elle fut juridiquement prononcée. L'espèce de violence faite à Bertrade de Montfort, l'infamie des mariages de Foulques Rechin, les divorces irréguliers qu'il avoit faits avec les femmes précédentes, & la vie existante des deux dernières lorsqu'il épousa Bertrade, parurent des moyens plus que suffisans. De son côté, Philippe, en prouvant la parenté qu'il alléguoit avec Berte, sœur utérine de Robert le Frison, cousin germain du Roi, parvint aussi à faire prononcer sa séparation d'avec elle par Renaud, Archevêque de Rheims, & ses Suffragans délégués par le Saint Siége. Il ne s'agissoit plus, à ce qu'il sembloit, que de passer à la célébration du mariage;la mort de Berte, arrivée en 1093, y donnoit encore une nouvelle facilité. Mais le Roi & la Comtesse trouvèrent des obstacles presqu'invincibles dans l'opiniâtreté d'Yves, Evêque de Chartres, qui n'abandonnoit jamais une opinion qu'il avoit une fois adoptée, telle qu'elle pût être;

& dans l'ambitieux systême du fameux Gregoire VII, soutenu par ses successeurs & par Yves, aux dépens de l'honneur de la France, de son repos, de nos libertés. Le mariage se célébra à la vérité en face d'Eglise, & la cérémonie s'en fit à Paris par l'Evêque de Senlis & deux autres Prélats, dépendans alors du Royaume d'Angleterre. C'étoient l'Archevêque de Rouen, & Eudes Evêque de Bayeux, frère utérin de Guillaume le Conquérant. Le Roi ayant invité à ses noces les Grands & Prélats de son Royaume, dans la vue de donner plus d'authenticité à la célébration de son mariage, en écrivit à Yves [k], Evêque de Chartres. Si quelqu'un sembloit devoir être favorable à la démarche

[k] Yves, Evêque de Chartres, étoit fils d'un Gentilhomme de Beauvoisis, nommé d'Autwille ou d'Auteil, village où il naquit vers le milieu du onzième siècle, c'est-à-dire vers l'an 1050. Il fut d'abord Abbé de Saint Quentin de Beauvais; ensuite élu Evêque de Chartres, où il mourut le 23 Décembre 1115. Il est inhumé dans l'Abbaye de Saint Jean-en-Vallée qu'il avoit fondée Son corps déterré par les Protestans en 1562, fut brûlé & ses cendres dispersées. Baillet remarque qu'alors même on ne lui rendoit pas *d'autre culte que de lui faire un Service annuel, comme à un Fondateur, pour le repos de son ame*. Il n'étoit donc regardé ni comme *Saint*, ni comme *Bienheureux* C'est dans ses Lettres qu'il faut chercher à le connoître.

de Philippe, c'étoit ce Prélat, que le Roi avoit investi l'année précédente de son Evêché par l'anneau & le bâton pastoral, suivant l'usage immémorial de la forme des investitures. Dans tout le Clergé de France, Yves fut le seul qui tint une conduite entièrement opposée aux desseins du Roi. Les uns approuvant hautement le divorce & les noces du Roi, & les autres y connivant par un respectueux silence. Nous ne connoissons bien les démarches de l'Evêque de Chartres, que par ce qu'il en a dit lui-même dans ses Lettres ; & après un sérieux examen, il faut convenir qu'on y reconnoît bien plus un Ministre adroit & opiniâtre de la politique de Rome, qu'un Evêque François, & ferme dans les principes immuables de l'Eglise Gallicane. Sa sincérité est souvent en défaut ; il se ménage des faux-fuyans ; il tergiverse, & n'est pas toujours d'accord avec lui-même [*l*]. Il ne faut pour cela que comparer ses dernières Lettres

[*l*] De tous les Auteurs Ecclésiastiques, il n'y en a point qui ait un systéme moins suivi qu'Yves de Chartres, soit sur les points de discipline, soit par rapport aux libertés de l'Eglise de France, & au pouvoir du Pape Tantôt il les éleve, tantôt il les rabaisse. Ses interêts, sa politique, & les circonstances le déterminent ; & il ne dit rien qu'on ne

ſur ce mariage avec les premières, & les principes des unes avec ceux des autres. Le ſavant Beſli a entamé la matière d'une façon aſſez heureuſe, pour que nous puiſſions marcher en ſûrcté ſur ſes traces.

Pour faire connoître Yves, donnons au Lecteur quelques idées de ſon élévation à l'Evêché. Il étoit Prevôt de Saint Quentin de Beauvais, lorſque l'on jetta les yeux ſur lui pour le placer ſur le Siége de Chartres, au lieu de Geoffroy, Prélat indigne s'il en fût jamais du rang qu'il occupoit, par les excès, les débauches, & les déſordres les plus caractériſés [*m*]. Geoffroy cité, & abſous une première fois à Rome, y fut une ſeconde fois cité & condamné, contre la Police eccléſiaſtique & les anciens Canons, qui vouloient que Geoffroy fût jugé par ſon Métropolitain & les Evêques de la Métropole. Mais lui-même conſentit à ſa dépoſition, & remit ſa

puiſſe détruire par ſes propres écrits. C'eſt un point de vue que n'a point ſaiſi l'Auteur de l'*eſprit d'Yves de Chartres*, qu'on croit être Varillas, qui ne l'avoit enviſagé qu'à la hâte. Ce n'eſt pas par une, deux, ou pluſieurs Lettres, c'eſt par la réunion & le corps des Lettres d'Yves qu'il faut juger de ce Prelat.

[*m*] *Cujus adulteria, fornicationes, perjuria, productiones per omnem fere Latinam Eccleſiam publicatæ ſunt.* Yvo, Ep. VIII, p. m. 16.

crosse & son anneau au Pape Urbain II ; qui eût dû les renvoyer au Roi. Yves entraîné, comme par force, devant Philippe, reçut de la main de ce Prince l'investiture de l'Evêché. Il fut ensuite conduit à Richer, Archevêque de Sens, son Métropolitain, pour être sacré. Mais Richer, qui avoit, dit-on, entrepris de faire rétablir Geoffroy son ami, différa si long-temps le sacre d'Yves, qu'il prit le parti d'aller à Rome, où le Pape le sacra lui-même [*n*]. Son Métropolitain ne manqua pas de s'opposer à son installation [*o*], pour s'être fait sacrer hors de sa Province. On tint un Concile provincial à Etampes, où il fut déposé par le Jugement de l'Archevêque de *Sens*, & des Evêques de *Paris*, de *Meaux*, & de *Troyes*. Il en appella à Rome ; mais ses ennemis, au lieu de suivre l'appel [*p*], le firent arrêter, & il fut enfermé dans une prison d'Etampes. Il n'y avoit pas long-temps qu'il en étoit sorti, lorsqu'il

[*n*] A Capouë, où étoit Urbain sur la fin de l'an 1092.

[*o*] Voyez la Lettre XII au Pape Urbain, page 26.

[*p*] Il ne paroît pas qu'on eût encore le secours de l'appel comme d'abus, ni rien d'equivalent ; car, sans doute, on s'en seroit servi pour maintenir la pureté des Canons, & les libertés de l'Eglise de France.

qu'il attaqua seul le mariage du Roi, qui avoit eu la complaisance de fermer les yeux sur l'irrégularité de sa conduite. Le motif d'Yves pouvoit bien être l'envie qu'il avoit d'obliger la Cour de Rome, en s'exposant seul à la haine de son Souverain, pour soutenir la doctrine des Papes. On l'avoit accusé, & on n'avoit pas eu tort, d'avoir donné une atteinte funeste à nos libertés, en se faisant sacrer à Rome à la place d'un Evêque déposé par le Pape seul. Le Clergé de France contestoit, sur de très-solides fondemens, au Saint Siége, le pouvoir de déposer seul un Evêque, & d'en sacrer un autre à sa place. C'étoit une dérogeance formelle aux anciens Canons de l'Eglise, & aux droits de la Couronne même; & si Yves, qui donnoit aux choses la face qu'il lui plaisoit, avoit eu à combattre une pareille entreprise, il n'eût manqué ni de raisons, ni d'autorités. En reconnoissance des services qu'il avoit reçus du Pape, il chercha à l'obliger, & y parvint aux dépens de la tranquillité de l'Etat & du repos de Philippe & de Bertrade. Au lieu d'accepter l'honneur que le Roi lui faisoit, & de se trouver aux noces de son Souverain, il répondit à la Lettre qu'il en

avoit reçue [*q*], » que s'il ne lui obéiſ-
» ſoit pas, c'étoit parce que *ſa conſcience*
» lui diĉtoit qu'il ne pouvoit le faire,
» ſans s'écarter du ſerment qu'il lui avoit
» prêté en qualité d'Evêque ; que les
» Loix de l'Egliſe & celles de l'Etat por-
» toient, qu'avant toutes choſes on aſſem-
» blât un Concile, pour y ſtatuer ſur la
» légitimité du divorce avec la Reine
» Berte, & ſur ſon mariage avec la Com-
» teſſe Bertrade; qu'il n'auroit pas man-
» qué de ſe trouver avec les autres Evê-
» ques, ſi l'Aſſemblée ſe fût tenue dans
» un lieu où il eût pu parler avec liberté ;
» qu'il y eût propoſé ſon ſentiment, &
» écouté celui des autres. Mais comme l'or-
» dre qu'il avoit reçu, portoit ſeulement
» qu'il vînt à Paris trouver le Roi & la
» Comteſſe Bertrade, que le Roi nommoit
» ſa femme, dans un temps qu'on igno-
» roit encore ſi elle le pouvoit être ;
» ſa *conſcience*, qu'il devoit conſerver
» ſans tache, & ſa réputation, dont il
» ne pouvoit être trop jaloux, l'obli-
» geoient à conſentir d'être plutôt jetté
» dans la mer [*r*] une meule de moulin

[*q*] Epître xv.
[*r*] *Malo cum molâ aſinariâ in profundum mergi, quam per me mentibus infirmorum, tanquam caeco, offendiculum ponere* .... Epiſt. xv.

» au col, que d'autoriser par sa présence » une alliance aussi scandaleuse «.

Le Prélat finissoit sa Lettre par des conseils & des exemples du malheur arrivé aux hommes les plus sages en pareille occasion. Il cite au Roi ceux d'Adam, de Samson, & de Salomon, avec lesquels son mariage n'avoit rien de commun. Yves feignoit d'ignorer, comme on le voit, que le divorce du Roi & de la Reine Berte étoit une affaire terminée par des Délégués du Saint Siége & les Evêques du Royaume. Il ne l'ignoroit pourtant pas [s]; c'étoit un détour auquel on donnera tel nom qu'on voudra. Il en étoit si parfaitement instruit, qu'à peine eut-il reçu la Lettre de Philippe, qu'il cabala contre ce Prince en écrivant aux Evêques, qui s'étoient rendus à Paris, une Lettre où l'esprit de parti paroît ouvertement. *Prenez garde* [t], leur écrivit-il en empruntant les termes de l'Ecriture, *d'imiter les chiens muets qui ne peuvent aboyer. Mais à l'exemple d'une sentinelle vigilante, prenez la trompette pour*

[s] *Testatus est* (Rex) *pleniter definitum esse Apostolicâ autoritate, & vestrâ vestrorumque Co-episcoporum laudatione, quo audito respondi me ignorare; nec hujusmodi velle nuptiis interesse nisi vos earum essetis consecrator, &c.* Ep. XIII, ad Arch. Rhemensem.

[t] Epitre XIV, & Epitre XXV, à la fin.

détourner l'attaque de l'ennemi. Faites votre devoir ; sauvez vos ames, & sauvez celles des personnes que votre vigilance mettra dans le droit chemin.

Le ton enthousiaste de la Lettre, & la réputation d'Yves, furent fatales au Roi. Ce Prince, qui savoit de quelle importance il lui étoit de l'engager dans ses intérêts, ou plutôt qui se le mit dans l'esprit, donna d'autant plus de crédit à ce Prélat, qu'il faisoit des démarches auprès de lui ; & ne se rebutant pas de la réponse qu'il en avoit reçue, il lui marqua nettement » qu'il n'étoit pas né» cessaire d'assembler un Concile [u], » puisque la Sentence de son divorce » étoit canoniquement prononcée, & » qu'il avoit l'approbation du Saint Siége » & des Evêques du Royaume «. L'Evêque de Chartres, qui vouloit mettre Renaud, Archevêque de Rheims, dans son parti, répliqua d'une manière aussi peu sincère que la première fois, que cette approbation de Rome & des Evêques ne pouvoit lui être connue [x], ne lui ayant pas été notifiée ; que d'ailleurs il ne vouloit point assister à des noces, &

[u] Epître XIII. Voyez la note ci-dessus, *Testamus est*, &c.
[x] *Ibid.* Epître XIII.

à un mariage qui n'avoit pas été célébré par l'Archevêque de Rheims, assisté des Evêques de sa Métropole, suivant le droit qu'il en avoit du Saint Siége [y], & de l'usage immémorial observé en France. Ajoutez, disoit-il à la fin de cette Lettre, que *j'ai des moyens particuliers & des raisons secrettes, qu'il n'est pas encore temps de découvrir*, & qui m'empêchent d'approuver le mariage. Quels détours! quels procédés [z]! J'ai dit que le Prélat n'agissoit pas fort sincèrement en cette occasion, & que son dessein étoit de mettre l'Archevêque de Rheims dans son parti, & tout le prouve. Il fit aussi-tôt part de sa réponse à l'Archevêque, & dans la suite il fit bien voir à l'occasion du Sacre de Louis le Gros, qui, par son avis, se fit à Orléans, qu'il n'avoit pas à beaucoup près pour les droits de l'Eglise de Rheims tout le res-

[y] *Quoniam id competit juri Ecclesiæ vestræ, ex Apostolicâ autoritate, & antiquâ* CONSUETUDINE. Ep. XIII, ad Arch. Rhem. Comparez ce texte avec celui qui suit: *Si verò ad consuetudinem recurrimus....* Respondemus ex verbis *Augustini, quia ratio exemplis anteponenda est.... Cum nullis scriptis vel exemplis probari possit Rhemensem Archiepiscopum Francorum Regem extra Belgicam unxisse & coronasse.... Si verò privilegiis nititur Rhemensis Ecclesia, illa privilegia apud nos, nulla sunt....*

[z] *Sunt etiam latentes causæ, quas* interim tacere me convenit. Lettre XIII, à la fin.

pect qu'il montra à l'occasion du mariage de Philippe. Il ne faut que comparer cette Lettre à celle qu'il écrivit quinze ans après sur les droits de la même Eglise [a]. Le Roi ayant passé outre à la solemnité de ses noces, avec le consentement du Cardinal Roger, Légat en France, Yves ne ménagea plus rien, & employa tout ce qu'il avoit de crédit & d'éloquence pour ne pas avoir le démenti des démarches où il s'étoit engagé. Il écrivit une Lettre pleine de reproches les plus amers [b] au Cardinal Légat, & travailla, suivant les apparences, à le faire dépouiller de sa Légation. Cela ne devoit pas être fort difficile à obtenir. Il est certain qu'en renversant le projet de l'Evêque de Chartres, dans l'affaire du mariage du Roi avec Bertrade, Roger travailloit directement contre les intérêts de la Cour de Rome. Hugues, Archevêque de Lyon, fut donc nommé Légat à la place de Roger. La conduite qu'il devoit tenir, lui étoit prescrite : il prévoyoit les embarras de sa Légation, & fit même quel-

[a] C'est la 139.
[b] Ep. XVIII. Elle regarde Simon DE NEAUFLE, mais indirectement l'affaire du Roi ; & l'on pouvoit conclure de l'un à l'autre.

ques difficultés de l'accepter. Yves ne manqua pas de l'enhardir. Le refus d'Hugues eût dérangé son projet. Il lui écrivit pour le détourner du refus dont on parloit [c]. La Lettre est vive & pressante, & très-injurieuse au Roi & à Bertrade. Il y fait les comparaisons les plus odieuses, & qu'un Evêque, ni même un Chrétien n'eût pas dû faire, de Philippe avec *Hérode*, avec *Balac*, avec *Néron*; & de Bertrade avec *Jézabel* & avec *Hérodiade*. Pour flatter l'Archevêque de Lyon, il compare le ministère dont il étoit chargé avec celui d'*Elie*, de Saint Jean, de Phinées, & de Saint Pierre. Hugues accepta la Légation. Il assembla un Concile à Autun le 16 Novembre 1094, où le Roi fut excommunié pour avoir épousé Bertrade. Les ennemis du Roi & de la Comtesse, étoient le Pape Urbain II, Yves de Chartres, & le Comte d'Anjou. Philippe, sans égard à la décision du Concile d'Autun, continua de vivre avec Bertrade. Suivant Bertholde [d], qui parle de ce Concile, le Pape en indiqua un autre à Plaisance au commen-

[c] Epître XXIV.
[d] Chronique de Bertholde, sous l'an 1094, dit: *In civitate Galliarum quam vulgariter* OSTIONEM, *dicunt.*

cement de l'année 1095, où se trouvèrent des Ambassadeurs de Philippe, qui dirent au Pape que le Roi leur maître s'étoit mis en chemin pour aller à Plaisance ; mais que des affaires pressantes l'avoient contraint de s'en retourner à Paris, d'où il les avoit dépêchés pour demander que son affaire ne fût examinée qu'aux Fêtes de la Pentecôte prochaine, qu'il promettoit de se justifier de vive voix. On ne pouvoit refuser ce que demandoit Philippe, sans une sorte d'indécence. Il y eut donc un nouveau Concile convoqué à Clermont en Auvergne, pour le temps que demandoit le Roi. Mais Urbain, qui ne vouloit pas laisser échapper l'occasion de se prévaloir des circonstances, écrivit une Lettre circulaire à tous les Evêques de France, par laquelle il les exhortoit *à réduire Philippe à la raison* [e], *sinon d'en user contre lui avec toutes les rigueurs des Canons.* Toutes les mesures étoient prises pour en venir à cette extrémité ; & le Roi étoit jugé avant que d'avoir été en-

[e] *Vidi enim litteras, quas misit* Dominus *Urbanus Apostolicus ad omnes Archiepiscopos, & Episcopos regni sui ut eum ad* RATIONEM MITTANT, *& nisi resipuerit Ecclesiasticâ cùm disciplinâ ad emendationem* VENIRE CONSTRINGANT. Ep. XXIII.

tendu. Yves de Chartres étoit l'ame de ce projet en France. Ce fut à lui que le paquet fut adressé [f]. Il ne s'agissoit pas moins que d'exposer l'Etat à une révolution, & d'exciter une révolte générale des François contre leur Roi, dans un temps où les principes sages qui nous guident, n'étoient entrevus que d'un petit nombre de personnes raisonnables, dont la voix étoit trop foible pour être entendue.

Le Roi sentoit les conséquences d'une excommunication ; mais il ne pouvoit se résoudre à se séparer de Bertrade. Il fit écrire à l'Evêque par un de ses premiers Officiers, ami d'Yves, pour essayer de vaincre son opiniâtreté. C'étoit Guy le Rouge, Comte de Rochefort, qualifié de DAPIFER, ou Grand Maître de France. Yves se contenta de lui répondre [g] que Philippe risquoit son repos & le trône, en persistant dans son attachement pour son épouse prétendue ; qu'il avoit reçu des Lettres d'Urbain très-décisives ; qu'il étoit le maître de les publier ; que ce qui l'en

[f] *Litteras sanctitatis vestræ, securus mei periculi Metropolitanis, & eorum Suffraganeis sine mora direxi. Adhuc tamen tacent sicut canes muti.*

[g] Epitre XXIII.

avoit empêché, étoit la crainte des suites effrayantes qu'elles auroient. *Faites part de tout ceci au Roi*, ajoutoit-il, *& faites-moi savoir les dispositions où vous le trouverez*. Le Roi vit bien qu'il n'avoit rien à espérer de l'Evêque de Chartres. Il fit une nouvelle tentative auprès d'Urbain; & mêlant adroitement les menaces aux promesses, il lui fit sentir qu'il étoit de son intérêt de ne pas le pousser à bout. Les circonstances étoient embarrassantes pour Urbain; les différends de Rome avec l'Allemagne sur les investitures étoient à leur comble; & le Pape avoit tout à craindre de l'Empereur. L'Anti-Pape Guibert pouvoit trouver un appui dans le Roi. Yves connoissoit la politique de la Cour de Rome, & la foiblesse de Philippe, incapable de prendre un parti vigoureux. Il rassura sans doute le Pape.

La patience de Philippe au milieu de toutes ces contradictions, égaloit son amour pour Bertrade. Il essaya de nouveau si l'Evêque de Chartres ne se rendroit pas aux promesses qu'il fit d'accorder à son Eglise plus d'immunités que n'avoient fait avant lui tous ses Prédécesseurs. Il y eût eu une lâcheté marquée à céder à des vues d'intérêt,

telles qu'elles pussent être ; & Yves n'en étoit pas capable. Il le fit bien voir par la réponse qu'il fit au Grand Maître Guy de Rochefort [*h*], qui lui avoit fait la proposition. Le fameux Concile de Clermont fut donc tenu & ouvert en présence du Pape le 18 Novembre 1095 [*i*].

Foulques, Comte d'Anjou, qui avoit eu beaucoup de part à tout ce qui s'étoit fait contre le Roi & la Comtesse, qu'il ne voyoit qu'avec désespoir dans les bras d'un autre, y envoya ses Députés, & y allégua contre le mariage du Roi & de Bertrade, la parenté d'en-

[*h*] Epître XLVII. *Quæ mihi mandasti, &c.*

[*i*] Il s'y trouva trois cens dix Prélats, dont treize Archevêques assistés de leurs Suffragans, & deux cens cinq Abbés. Bertholde cité par Besly, p. 98. Ce fut dans ce Concile où le Pape fit un discours très-pathétique, & une peinture très-touchante des malheurs auxquels les Chrétiens étoient exposés dans la Palestine & dans la Syrie. Il y représenta les lieux saints comme devenus des lieux d'abomination & de prostitution, les biens des Pauvres & des Eglises employés aux crimes & aux débauches des Infidèles, les Eglises changées en écuries, le Sanctuaire profané, la sainteté du tombeau du Sauveur violée, malgré les miracles qui s'y faisoient encore.

Toute l'Assemblée applaudit à ce discours, & on résolut la première Croisade des Chrétiens, & l'entreprise de la conquête de Jérusalem sous la conduite de Godefroy de Bouillon.

tre Philippe & lui [*k*]. Peut-être ce moyen lui avoit-il été suggéré par Yves qui se l'étoit réservé comme une dernière ressource, sur laquelle il n'avoit pas encore voulu se déclarer, ainsi qu'il l'écrit à l'Archevêque de Rheims [*l*]. L'illégitimité du mariage du Roi étoit la conséquence qu'il prétendoit en tirer. Cette parenté n'étoit que du trois au quatre, & on ne voit point que ni l'Angevin, ni Yves, ayent jamais opposé le défaut de liberté dans Bertrade, ni de vices dans sa séparation avec Foulques. Berte, première femme de Philippe, étoit morte en 1093 ou 1094;

[*k*] Voici quelle étoit cette parenté.

Geoffroy - Grise - Gonelle ;
Adélaïde de Vermandois.

Blanche d'Anjou ; Guillaume I, Comte d'Arles.	Foulques - Nerre ; Hildegarde.
Constance d'Arles ; Robert, Roi de France.	Ermengarde d'Anjou ; Geoffroy de Gâtinois.
Henri I, Roi de France ; Anne ou Agnès de Russie.	Foulques-Rechin ; Bertrade.
Philippe I, Roi de Fr. Bertrade de Montfort.	

[*l*] Lettre XIII.

il étoit libre de ſon côté, indépendamment de leur ſéparation. Il eſt donc difficile de reconnoître le motif de la déciſion du Concile de Clermont, ſi ce n'eſt la parenté du Comte avec le Roi. Quel que pût être ce motif, Philippe & la Reine (*m*) furent excommuniés, & la peine d'excommunication prononcée *contre ceux qui donneroient à Philippe la qualité de Roi, ou le reconnoîtroient pour leur Souverain.* Ce qu'il y a de remarquable, c'eſt que non-ſeulement un pareil Jugement ſe rendoit en France preſque ſous les yeux du Roi, mais encore par un Pontife qui étoit venu y chercher un aſile contre l'Empereur. Tant les préjugés ont de force, lorſqu'on a ſu les établir ſur le motif ſacré de la Religion! Cependant, ce qui eſt encore remarquable, ni le Roi, ni les Peuples, ni le Clergé même, qui ſembloit s'aſſujettir à la peſanteur du joug, ne déférèrent à la déciſion du Concile, *en ce qui regardoit*

(*m*) *In eo Concilio excommunicavit Dominus Papa* (Urbanus II.) *Philippum Regem Francorum, & omnes qui eum vel Regem vel Dominum ſuum vocaverint, & ei obedierint, & ei locuti fuerint, niſi quod pertinet ad eum corrigendum; ſimiliter & illam* MALEDICTAM *conjugem, qui eam Reginam, vel Dominam vocaverint, quo uſque ad emendationem venerint.* Willelm. Malmerſburienſis, de geſt. Reg. Anglor. cap. 2, Lib. IV.

l'obéïssance dûe au Souverain. Les Evêques de France, qui se voyoient exposés à perdre la Jurisdiction que leur donnoient les anciens Canons, parlèrent même d'absoudre Philippe.

Pour se rendre d'autant plus absolu & détourner le coup dont il étoit menacé, le Pape à la fin du Concile en indiqua un autre à Tours, qui fut en effet ouvert le 16 Mars 1096. Il y confirma les décisions d'*Autun*, de *Plaisance* & de *Clermont*; & il y fit résoudre *que les Evêques de France ne pouvoient absoudre le Roi.*

Le Clergé ouvrant de plus en plus les yeux sur les entreprises du Pape, qui n'attaquoient pas moins les Loix de l'Etat & les droits de la Couronne, que ceux de l'Episcopat, persévérèrent dans leur premier sentiment, & parlèrent assez haut pour faire entendre qu'ils étoient résolus à ne pas se soumettre aux prétentions de la Cour de Rome. Ils continuèrent de respecter le Roi comme leur Souverain, & de communiquer avec lui, comme avec le fils aîné de l'Eglise. Un peu de fermeté de la part de Philippe eût achevé tout. Mais il en étoit incapable. Yves, qui le savoit bien, soutenoit la résolution du Pape, qui avoit

trop à ſe louer de ſes amis, pour ne pas les ſuivre. On propoſa de nouveaux moyens pour éviter les dangers du ſchiſme. On peut dire que ce fut plutôt le Clergé qui agit en cette occaſion, que le Roi, dont les intérêts furent honteuſement ſacrifiés. Il fut réſolu que Philippe enverroit de nouveaux Ambaſſadeurs au Pape, pour lui demander, ou ſon abſolution, *ou une diſpenſe du mariage*, & pour déclarer à Sa Sainteté, que ſur ſon refus, la France & Philippe ſe départiroient de ſon obéiſſance. Les Archevêques de Rheims, de Sens, & de Tours, avec leurs Suffragans, prirent jour, ſous l'autorité du Roi, pour s'aſſembler à Troyes, & y réſoudre ce qu'il y auroit à faire en conſéquence de la réponſe que donneroit le Pape aux Ambaſſadeurs. Le pas étoit délicat; les deux Puiſſances ſe réuniſſoient; & Rome qui avoit gagné tant de terrain, étoit à la veille d'en perdre beaucoup. Mais Yves & le Pape ſurent éviter le coup. Le premier, qui craignit que Sa Sainteté ne lâchât entièrement le pied, écrivit à Urbain (*n*) avec toute la force dont il

(*n*) Ep. XLVI. *Quidquid enim dicent* (nuntii ex parte Regis) *jam ſecuris ad radicem Arboris poſita eſt. Niſi aut aureum remittatis, aut gladium.*

fut capable. Il avoit été invité de se trouver à l'Assemblée de Troyes. *Je fais ce que je peux*, écrit-il à Urbain II (o), *pour m'en dispenser. Je gagne du temps, afin d'avoir votre avis là-dessus. L'Assemblée doit s'ouvrir le premier Dimanche d'après la Toussaints* (1096), *& je crains bien qu'il ne s'y passe des choses aussi contraires aux intérêts de la Religion qu'à ceux du Saint Siége. Je supplie votre bonté paternelle* (p) *de m'honorer d'une réponse, & sur ce qui se fait ici, & sur ce qui se passe où vous êtes, afin que je puisse m'affliger de vos peines & me réjouir de vos succès.* Il employe plus de la moitié de sa Lettre à rassurer le Pape sur l'Assemblée de Troyes, & sur les menaces des Ambassadeurs de Philippe; & ajoute même, *que quand les choses en viendroient jusqu'à un schisme, & une désunion ouverte*, IL FAUDROIT S'EN CONSOLER, PLUTÔT QUE DE PLIER EN CETTE OCCASION. Ce style est bien différent de celui qu'il employa dans la suite en faisant sa pro-

(o) *Ead. Epistola* XLVI.

(p) Votre Paternité. Le titre de SAINTETÉ n'est devenu d'*Etiquete* que long-temps après. Ce n'est même que depuis le fameux Gregoire VII, que le nom de Pape a été donné exclusivement au Souverain Pontife. Voyez Jérôme Bignon sur les formules de Marculphe, Liv. I.

pre

pre apologie. Ici, c'eſt le langage de la paſſion qui emprunte les couleurs du zèle ; là , c'eſt l'expreſſion d'un Prélat judicieux & inſtruit par l'expérience.

Urbain, pour détourner l'orage, écrivit aux Prélats de l'Egliſe de France, & adreſſa ſa lettre à Richer, Archevêque de Sens. Après avoir condamné le projet d'abſolution dans ſon bref, & fait quelques efforts pour prouver que cette abſolution étoit au-deſſus du pouvoir de l'aſſemblée de Troyes, & des Evêques, vu ce qui avoit été décidé au dernier Concile de Tours, (mais cette déciſion étoit préciſément ce qui choquoit le Clergé de France) il indiqua un cinquième Concile à Arles, & empêcha l'aſſemblée de *Troyes*. La déſignation d'*Arles* fut changée depuis, & *Niſmes* fut choiſie ; le Pape s'y trouva le 6 Juillet, comme il l'avoit marqué.

Philippe, fatigué d'une ſi longue contradiction, parut enfin ſe rendre : il alla à Niſmes, & y reçut l'abſolution d'Urbain, ayant promis ſolemnellement & en plein Concile de ſe ſéparer de ſa chère Bertrade, de ne plus la revoir, ou de ne lui parler qu'en préſence de témoins. Peut-être le Roi fit-il cette promeſſe de bonne foi, & ſe croyant aſſez de force

pour la tenir ; peut-être auſſi cédoit-il au temps & aux circonſtances.

Depuis le Concile de Clermont, il avoit mille déſagrémens à eſſuyer. S'il ſe trouvoit un grand nombre de Prélats que la Cour de Rome n'avoit pas ſubjugués, il s'en trouvoit auſſi quelques-uns qui en étoient devenus les eſclaves, à l'exemple d'Yves. Les François ne s'étoient point écartés de l'obéiſſance qu'ils lui devoient ; & le titre & le nom de Roi, qu'Yves paroiſſoit lui conteſter, en faiſant un crime aux Evêques, qui dans les cérémonies du temps avoient mis la couronne ſur la tête de Philippe, ces titres lui étoient donnés par le Pape, & par Yves même dans toutes ſes lettres. Mais dans cette inconſéquence de procédés familière à l'Evêque de Chartres, il étoit à craindre que le peuple n'allât enfin juſqu'au mépris du Souverain. Philippe en avoit déja éprouvé quelques marques [q]. Quelque part où le Roi ſe trouvât avec la Reine, on n'y célébroit point l'Office Divin. A leur départ on ſonnoit toutes les cloches, comme une

(q) *Cùm in villâ in quâ manſitabat nihil divini Officii fieret, ſed diſcedente eo tinnitus ſignorum undique concreparent, inſulſam fatuitatem cachinnis exprimebat.* Audis, *inquiens*, Bella, quomodo nos effugiant. *Willelmus Malmeſburienſis, in vitâ Henrici I.*

marque de joie. Il est vrai que le Roi n'y paroissoit pas fort sensible. *Vous voyez, Madame*, dit-il un jour en riant à Bertrade à cette occasion, *comme on nous renvoye.*

Bertrade avoit peut-être été la première à consentir à la démarche du Roi. Elle se servit de la réconciliation de Philippe avec Urbain, pour faire élire Guillaume de Montfort son frère Evêque de Paris, à la place de Geoffroy de Boulogne. Ce fut l'Evêque de Chartres [*r*] lui-même, qui fut chargé d'en parler au Pape. Les choses après quelques formalités allèrent au gré de la Cour, & Yves content de ses succès voulut bien avoir la complaisance d'agir en faveur de Guillaume de Montfort [*s*], qui étoit d'ailleurs un élève de l'Eglise de Chartres. Le même Yves prit même encore le parti de la Cour contre le Légat Hugues, Archevêque de Lyon, qui vouloit convoquer un nouveau Concile, après tous ceux qu'on venoit de tenir; & écrivant

(*r*) *Epist.* I & LIV à la fin, & LXV.

(*s*) *Ut-potè apud nos enutritum, & eruditum*, dit Yves, en recommandant Guillaume de Montfort au Pape Urbain. Ep. LXV. Cependant, par ce qui suit, il paroit que Guillaume aimoit *la Chasse, & les autres plaisirs des jeunes gens de qualité.*

au Roi à ce ſujet, il lui marqua [*t*] *que par l'autorité royale, & de l'avis des Evêques, il avoit droit de s'oppoſer à cette convocation d'un nouveau Concile; qu'il falloit rendre à Dieu ce qui étoit dû à Dieu, & à Céſar ce qui étoit dû à Céſar.* C'eſt ainſi que parle l'Evêque de Chartres, quand rien ne l'oblige à parler autrement. Mais Urbain trouva cette lettre très-déplacée; & Yves perdit par cette démarche ce haut dégré de faveur où il étoit parvenu à Rome [*u*]. Le Légat Hugues abandonna ſon projet.

Le Roi paroiſſoit en bonne intelligence avec le Saint Siége; mais éloigné de Bertrade, il étoit dans un état violent. L'amour le rappelloit ſans ceſſe auprès d'elle; ils ſe réunirent en 1097. Les choſes ſe trouvoient ſur le même pied qu'elles étoient avant le Concile de Niſmes. Les clameurs d'Yves recommencèrent. Le Roi ayant tenu *Cour plénière* aux Fêtes de Noël (1097), *la couronne ſur la tête* [*x*], ſuivant l'uſage du temps, l'E-

(*t*) Epître LVI. *Quod ſi quis eos ultrà terminos à patribus conſtitutos angariare voluerit, vos, habito cùm eis communi Conſilio, injuſtis oppreſſionibus pro perſona veſtra reſiſtite; ſic ut quæ Dei ſunt, Deo reddant, & quæ Cæſaris ſunt, Cæſari reddere non omittant.*

(*u*) *Epiſt.* LXVII.

(*x*) C'étoit une ancienne coutume des Rois de

vêque de Chartres se plaignit au Pape que l'Archevêque de Tours eût fait la cérémonie de *la position de la couronne* contre les défenses du Légat [y]. Ce qui suppose nécessairement que Philippe avoit repris Bertrade, & que la Princesse avoit elle-même paru à cette Fête. Besli conjecture avec beaucoup de fondement, que le Légat avoit renouvellé les anathèmes des Conciles de Tours & de Clermont, & que l'Evêque de Chartres se mêla même de cette nouvelle interdiction. On en trouve la preuve dans la lettre 67 d'Yves adressée à Urbain II, où il écrit que le Roi a renouvellé contre lui toute sa haine, & que l'Archevêque de Tours, pour récompense *d'avoir mis la couronne sur la tête du Roi*, *avoit obtenu l'Evêché d'Orléans* pour un jeune garçon *dont l'Archevêque abusoit*. Les re-

France de paroître les Fêtes solemnelles la couronne sur la tête & le sceptre en main. Turpin, dans la Vie de Charlemagne, ch. 20. *In quatuor solemnitatibus. . . . . curiam suam tenens coronam Regiam & sceptrum gestabat, die scilicet natalis Domini, & die Pascha, & die Pentecostes, & die sancti Jacobi.*

(y) *Interdicit etiam* (Papa) *omnibus Episcopis ne capiti illius mulieris coronam imponant*, dit Yves au Roi lui-même, Lettre XXVIII. Voyez la Lettre LXVII, où Yves dit : *Sciatis etiam quia Turonensis Archiepiscopus contrà interdictum Legati vestri in natale Domini, Regi coronam imposuit, & ut iste Episcopus fieret, hac mercede promeruit.*

proches que fait Yves à l'élu Evêque d'Orléans, donnent [z] une idée affreuse des désordres du temps. Si l'on en croit Yves, ce jeune homme nommé Jean, étoit coupable de la plus effroyable débauche, & avoit pour complice l'Archevêque de Tours son maître, *& qui se ei ad turpes usus dicitur subdidisse*; ce que la modestie de notre langue ne nous permet pas de traduire [a]. Yves ajoute l'accusation de Simonie aux autres crimes, & dit qu'il avoit promis de payer une partie des créanciers de Bertrade après sa consécration. Si ces accusations étoient fondées [b], le moyen de donner un pa-

(z) *Pro* inhonestâ familiaritate *quam cum* defuncto Episcopo, *& quibusdam eorum* qui eum expetere voluerunt, habuisse dicebatur, *modis omnibus reprobabilis.* Epist. LIV. Dans la Lettre LXVI à Hugues, Archevêque de Lyon, il dit que le Roi lui avoit assuré publiquement *quod prædicti Joannis Arch. Turonensis* SUCCUBUS *fuerit, . . . ut à concaniciis suis famosæ cujusdam concubinæ* FLORA *nomen acceperit.* Epist. LXVI. Il ajoute plus bas : *Ad turpes usus ei dicitur subdidisse.* La Lettre LXVII n'est pas moins forte.

(a) On l'avoit surnommé FLORA, à cause d'une femme qu'il aimoit, & il y avoit eu des chansons faites sur cette galanterie. Yves de Chartres, Epîtres LXVI & LXVII. Telle étoit cette chanson :

Eligimus puerum, puerorum festa colentes,
Non nostrum morem, sed Regis jussa sequentes.

Jean avoit été élu le jour des Innocens.

(b) Voyez l'apologie de Raoul de Tours, & de Jean

reil Evêque à l'Eglise d'Orléans ! Si elles ne l'étoient pas, que penser d'Yves de Chartres ? Ce qu'il y a de certain, c'est que Jean fut sacré, & qu'il a siégé environ 20 ans.

La mort d'Urbain étant arrivée en Juillet 1199, la légation de Hugues fut terminée, & Pascal II qui succéda à Urbain II, la donna à Jean Cardinal Prêtre, auquel il joignit ensuite un autre Cardinal nommé Benoît. Si Philippe & Bertrade avoient espéré trouver quelque changement favorable à leur état dans l'élévation du nouveau Pape, ils se trompoient. Yves persista aussi dans les dispositions qu'il avoit toujours marquées contre leur mariage. Ayant appris que la cérémonie du couronnement du Roi s'étoit encore faite à la Fête de la Pentecôte, l'Evêque de Chartres, qui ne pouvoit aller plus loin, écrivit [c] que ces Prélats pensoient que le *Héraut étant mort*, (il parloit d'Urbain) *la justice étoit morte.* Il prétendoit que l'interdit prononcé contre le Roi, lui ôtoit les droits de la royauté; & ce sentiment ultramontain intro-

d'Orléans, dans l'Hist. de l'Egl. de Tours. J. de Meun, p. 98. Mais cette apologie fait la condamnation d'Yves. C'est à quoi J. de Meun n'a peut-être pas pensé.

(c) Epître LXXXIV.

duit par Gregoire VII, contredit dans tous les temps par l'Eglise de France, proscrit par la Sorbonne, condamné par tous les Parlemens, détesté par tous les François, fut toujours celui d'Yves, au moins dans ce grand différend [*d*]. Le nouveau Légat Jean ayant refusé de communiquer avec le Roi [*e*], en fut félicité par l'Evêque de Chartres, comme d'une fermeté de conduite digne de son emploi. Dès le commencement de sa légation, Jean indiqua un nouveau Concile à Poitiers pour le 29 Juillet de l'an 1100 [*f*], & fut approuvé d'Yves, qui deux ans auparavant s'étoit élevé contre [*g*] le Légat Hugues de Lyon, qui avoit prétendu faire la même chose. Mais l'Evêque étoit brouillé avec la Cour, & il avoit abandonné ses principes pour en prendre de tout opposés. La même contradiction parut dans l'élection

(*d*) Car lui-même, en ce qui le regardoit, ne pensoit pas qu'un Jugement mal fondé fût à craindre. C'est ainsi qu'il s'en explique : *Non timemus tribunal terreni judicis ; quia securos nos facit conscientia nostra ante tribunal interni cognitoris.* Ep. CLXXXIX Cela est net.

(*e*) *Hoc egregiè laudabile intellexi, quod te à communione Regis abstinuisti, quoniam in hoc & fama tua, & Legationi tibi commissæ sane consuluisti.* Ep. LXXXIV.

(*f*) *Ibid.* Ep. LXXXIV.

(*g*) Ep. LVI.

d'Etienne

d'Etienne de Garlande à l'Evêché de Beauvais, à la priére de Bertrade. Il écrivit d'abord à Rome [*h*] contre Etienne, qu'il ne ménagea pas plus que Jean Evêque d'Orléans; puis se dédit, écrivit en sa faveur & fit son apologie, & dans la suite se déclara contre lui, pour Galon son concurrent, & créature d'Yves. Le Concile de Poitiers convoqué au mois de Juillet fut remis au 18 Novembre, à cause de l'éloignement des Evêques. Il s'y trouva 140 Prélats, du nombre desquels furent Yves, *Bernard* de Tyrou, alors Abbé de Saint Cyprien de Poitiers, & le fameux *Robert d'Arbrisseles*, Fondateur de l'Ordre de Fontevrault. Le Roi y fut de nouveau excommunié; & tout ce qui avoit été fait contre lui & Bertrade, fut confirmé. Ce fut le premier acte d'autorité usurpée que Pascal II fit en France par ses Légats, qui s'en retournèrent

(*h*) Epitres LXXXVII, LXXXIX. Il dit que cet Etienne étoit *hominem illiteratum, aleatorem, mulierum sectatorem, de adulterio publico diffamatum, & ob hoc . . . Ecclesiæ communione privatum; De quo possent dici multa alia inhonesta. Sed hæc quæ vera & manifesta sunt, &c.* L'apologie d'Etienne de Gailande se trouve dans la Lettre XCII. Il y réduit tous les défauts de l'elu Evêquè à n'être pas dans les Ordres, & sollicite pour lui. Il se dedit de cette apologie dans la XCV, dans la XCVII & dans la XCVIII. Quelle conduite! Que de passion!

aussi-tôt après en Italie. Aussi attaché que jamais à la Reine, Philippe laissa encore la foudre gronder sur sa tête sans s'en séparer. Cependant il eût bien voulu se réconcilier une bonne fois pour toutes avec le Saint Siége; mais il eût voulu pouvoir rendre son amour & son mariage compatibles avec cette réconciliation. Il résolut de passer en Italie, d'aller trouver Pascal II en personne, & de se procurer une dispense à quelque prix que ce pût être. L'usage des dispenses n'étoit pas encore introduit [*i*]. L'Evêque de Chartres toujours actif, dès qu'il s'agissoit de mettre obstacle aux desseins du Roi, pour la validité de son mariage, ne manqua pas de prévenir Pascal, & de l'affermir dans la résolution de ne [*k*] *rien accorder à Philippe, qu'à condition d'abandonner la Reine, & de le tenir fortement sous le pouvoir des clefs, & dans les liens de Saint Pierre.* Le différend sur-

(*i*) Il n'a été connu que depuis Philippe I, auquel la dispense fut accordée à la sollicitation de toutes les Parties, & d'Yves même, fatigué d'une résistance de plus de dix ans.

(*k*) *De catero notum facio S. Vestra quod Francorum Rex Romam in proximo se venturum dicit; quod tamen non credimus Sed seu veniat seu mittat, cavete & vobis, & NOBIS ut semper* CLAVIBUS ET CATENIS PETRI FORTITER TENEATUR. Ep. CIV. *ad Pascalem.*

venu entre le Pape & le Roi, sur l'élection de *Galon*, sacré à Rome Evêque de Beauvais, contre les intérêts & malgré l'élection d'Etienne de Garlande, empêcha Philippe de passer en Italie. Pendant cette dispute, Pascal envoya en France le Cardinal Richard, Evêque d'Albano, pour connoître de l'affaire du Roi. Ce Prélat donna avis de son arrivée à Yves, lui demanda le sien sur la conduite qu'il avoit à tenir, & choisit Sens pour le lieu de sa résidence. Il indiqua en même temps un Concile à Troyes en Champagne. L'Evêque de Chartres, en lui faisant réponse [*l*], lui marqua qu'*il se réjouiroit aussi sincèrement de l'absolution du Roi, qu'il s'étoit affligé de son excommunication ; que le point important étoit que les choses se passassent à la gloire de Dieu, & à celle du Saint Siége. Que l'événement étoit incertain ; mais que si le Roi humilioit son cœur à la pénitence, son avis étoit que l'absolution fût donnée publiquement, & en présence du plus grand nombre d'Evêques qu'il se pourroit, afin de rendre son retour aussi connu que ses égaremens avoient fait d'éclat*. Il prioit en même temps le Cardinal Richard, *de faire en*

(*l*) Epitre CXLI, p. 245.

sorte que ceux qui, comme lui (Yves); *s'étoient sacrifiés pour les intérêts du Saint Siége, pussent rentrer en graces auprès du Roi.* A l'égard de la Ville de Sens qu'il avoit choisie pour sa résidence, Yves pensoit que le Cardinal délégué *eût mieux fait de choisir un autre endroit, où l'on eût pu dire son avis avec pleine liberté.* Yves parloit ainsi, parce que l'Archevêque de Sens étoit dans le parti de la Cour, & déclaré contre lui. Enfin, à l'égard de la Ville de Troyes en Champagne, où le Concile étoit indiqué, *il prie le Commissaire délégué de lui faire avoir un sauf-conduit du Roi ou de la Comtesse* (m), ne sachant pas sans cela, & vu l'inimitié du Roi contre lui, quelle route ni quel détour il pouvoit prendre pour y arriver. Ni Yves de Chartres, ni aucun autre Auteur, ne nous apprennent ce que devint ce Concile de Troyes. Il y a beaucoup d'apparence qu'il fut transféré à Beaugenci dans l'Orléanois, tenu en 1104 le 28 Juillet, où se trouvèrent les Archevêques de Rheims & de Sens, & leurs Suffragans, avec le Roi & Ber-

(m) Besli dit, de la *Comtesse de Champagne.* N'est-ce point plutôt de *Bertrade*, Comtesse d'Anjou, à laquelle il ne veut pas donner le nom de REINE, qu'il faut l'entendre?

trade elle-même. Tous deux y comparurent en personne, & tous deux consentirent de nouveau à une séparation absolue, & jurèrent la main sur le Livre de l'Evangile, ainsi que l'avoit prescrit le Pape, de n'avoir déformais aucune communication ensemble, pas même d'entretien, sinon en présence de témoins non suspects, jusqu'à ce que le Pape leur eut accordé une dispense. Le Légat vouloit que les Evêques décidassent absolument de l'absolution, & que tout dépendît de leur avis. Au contraire les Evêques se défiant de la conduite du Commissaire dans une demande si extraordinaire, déclarèrent qu'ils n'avoient qu'un avis & non pas une décision à donner. Quelques-uns estimèrent qu'ils ne devoient pas refuser l'absolution même à ces conditions, & qu'il n'étoit pas juste que les mauvais offices de quelques mal-intentionnés empêchassent le succès de l'affaire. Cette variété de sentimens fit que rien ne fut résolu. Le Roi & Bertrade avoient tout sujet de se plaindre, après les démarches qu'ils avoient faites. C'étoit proprement se jouer de la Majesté Royale. Philippe se contenta de crier bien haut sur cet indigne traitement, & ne laissa pas d'avoir

encore recours au Pape, & de lui faire demander par les Evêques, & par Yves même, qu'il lui plût terminer sa cause, sur le pied qu'il s'en étoit expliqué par ses Brefs, & avec Galon, Evêque de Beauvais. Yves écrivit à Pascal II (*n*), conformément aux dispositions du Roi, & prit un ton entièrement différent de celui de ses précédentes Lettres adressées à Urbain II. Apparemment l'Evêque de Chartres se lassa lui-même de la disgrace & des chagrins auxquels il s'exposoit depuis dix ans, lui & son Eglise, par le parti qu'il avoit pris. Pascal n'avoit pas pour lui la même considération qu'avoit eue Urbain. Il craignoit d'être enfin la victime de son opiniâtreté, & que la Cour de Rome, aux intérêts de laquelle il se sacrifioit, ne l'abandonnât à tout le ressentiment de Philippe & de Bertrade, dont le parti se fortifioit tous les jours. Il remontra à Pascal II, qu'il étoit à craindre que trop de résistance n'eût de fâcheuses suites. Il lui cita le Proverbe du Sage (*o*), *Qui multum emungit, elicit sanguinem. Lui fit voir par les paroles de Saint Cyrille à Gennadius*,

(*n*) Epître CXLIV, p. 249.

(*o*) *Ibid.* Ep. CXLIV. *A se trop serrer le nez, on fait venir le sang.*

qu'une dispense modifiée n'avoit rien de contraire à la prudence ; qu'il falloit avoir égard à la foiblesse humaine, autant qu'on pouvoit le faire, sans risquer le salut de l'homme ; & qu'il étoit de l'intérêt de la Religion en France que l'interdit fût levé. L'Auteur qui a écrit notre Histoire depuis le règne du Roi Robert jusqu'à la mort du Roi Philippe, en parlant de l'excommunication de ce Prince, confirmée par les Cardinaux Jean & Benoît, ajoute : *que quelque temps après, le Roi se repentant de ses fautes, envoya des Ambassadeurs à Rome, pour demander son absolution, & déclarer qu'il étoit prêt de se soumettre à tout ce que le Pape exigeroit ; que le Pape, en conséquence des offres de Philippe, envoya deux Légats en France pour lever l'interdit ; que ces deux Prélats étant allés trouver le Roi à Paris, exécutèrent les ordres qu'ils avoient, & reçurent Philippe à la communion des Fidelles dans une assemblée des Grands du Royaume, à condition néanmoins qu'il n'auroit plus de commerce avec Bertrade, & qu'il ne lui parleroit qu'en présence de deux témoins.* Tels sont les termes de l'Historien anonyme. Ils s'accordent avec la Lettre de Lambert, Evêque d'Arras, qui écrit à Pascal, que s'étant trouvé

à Paris le 2 Décembre 1105, avec *Daimbert*, Archevêque de Sens; *Raoul*, Archevêque de Tours; *Yves*, Evêque de Chartres; *Jean*, Evêque d'Orléans; *Humbauld*, Evêque d'Auxerre; *Galon*, Evêque de Paris; *Manassés*, Evêque de Meaux; *Baudry*, Evêque de Noyon, & *Hubert*, Evêque de Senlis, ils avoient fait lire les Lettres de Sa Sainteté, & avoient ensuite chargé Jean, Evêque d'Orléans, & Galon, Evêque de Paris, de demander au Roi s'il consentoit à se conformer aux conditions prescrites par les Lettres de Pascal; que le Roi leur avoit déclaré qu'il étoit prêt de se soumettre, & de satisfaire à l'Eglise; que sur cette réponse, & en présence des mêmes Prélats, & d'un grand nombre d'autres Ecclésiastiques, Abbés, Archidiacres, & même de plusieurs Laïcs, le Roi étoit venu nuds pieds, & en état de pénitent, renonçant à son péché; qu'ainsi il avoit mérité de recevoir son absolution; que cela fait, il avoit mis la main sur le saint Livre de l'Evangile, & abjuré son union illégitime en ces termes: *Je vous déclare à vous Lambert, Evêque d'Arras, qui faites ici les fonctions d'un Commissaire délégué du Saint Siége; & à vous, Archevêques & Evêques ici présens,*

que moi, Philippe, Roi des François, promets n'avoir doresnavant aucun commerce défendu & illicite, tel que celui que j'ai eu ci-devant, avec Bertrade; que j'y renonce absolument, sans prétendre m'en retracter jamais; & que même je me soumets à ne plus avoir d'entretien avec elle qu'en présence de personnes non suspectes, & d'observer toutes les choses auxquelles je m'engage aux termes de la Lettre du Pape, comme vous l'entendez, & de bonne foi & sans fraude (sinè malo ingenio). *Ainsi Dieu & son saint Evangile me soient en aide.* Que Bertrade fit ensuite les mêmes promesses, le même serment, & dans la même forme, lorsqu'elle reçut son absolution. Mais tout cela est peu conforme aux faits, & paroît imaginé.

On ne voit point en effet que Philippe ait jamais cessé de vivre avec Bertrade de Montfort; & elle fut avant & depuis sa mort considérée comme *Reine*, & ses enfans comme Princes légitimes & capables de succéder à Philippe leur père, si Louis le Gros ne lui eût pas survécu. Il est donc très-probable que Philippe & Bertrade obtinrent dispense, & que leur mariage fut enfin confirmé comme Philippe le demandoit depuis environ 12 ans. Elle conserva toujours l'empire

qu'elle avoit acquis ſur le cœur du Roi ; & la conſtance que fit voir ce Prince pendant dix ans d'embarras & de traverſes, qu'il n'eut à éprouver qu'à l'occaſion de ce mariage, en eſt une preuve bien parlante. Elle fit quelque choſe de plus extraordinaire : elle régna avec autant de pouvoir ſur le Comte d'Anjou qu'elle avoit abandonné, que ſur l'eſprit de Philippe. Il ſe trouve une charte pour Saint Nicolas d'Angers, du 6 des Ides d'Octobre, c'eſt-à-dire du 9 de ce mois, de l'an 1106, citée par Beſli, où l'on apprend que le Roi & la Reine ſon épouſe allèrent à Angers, où ils furent reçus avec toute la magnificence & les honneurs dûs à leur rang, par Foulques Rechin, accompagné *du Clergé* & de toute ſa Cour. La réconciliation avoit été l'ouvrage de Bertrade (*p*), & s'étoit faite dans un feſtin qu'elle donna au Roi & au Comte. Le Roi qui poſſédoit Bertrade, pardonna aiſément au Comte tous les chagrins que ſa jalouſie lui avoit donnés ; & le vieux Comte oublia tous ſes mécontentemens, trop

(*p*) *Verùm verſipellis mulier inter rivales ſimultatem compeſcuit, ingenioque ſuo in tantam pacem eos compaginavit, ut ſplendidum eis convivium præpararet, & aptè, prout placuit, ipſis miniſtraret.* Orderic. Vital. Lib. VIII, p. 699.

heureux de revoir ce qu'il aimoit, & de trouver dans les yeux de la charmante Bertrade quelque indulgence pour lui. Les mouvemens du cœur gagnent souvent à la foiblesse des sens. Ceux qui ne connoissent pas jusqu'où peut aller le pouvoir d'une femme qu'on aime (*q*), publièrent que Bertrade avoit *ensorcelé* le Comte d'Anjou. On voyoit Foulques accablé d'infirmités & d'années, timide & respectueux aux pieds de la Reine, & entièrement dévoué à ses volontés. Beaucoup d'esprit, beaucoup d'art, de l'enjoument, de la délicatesse dans toutes ses idées, c'étoient les sortiléges, c'étoit la magie que Bertrade employoit avec Philippe & avec le Comte d'Anjou. N'étoit-ce pas une chose admirable de voir cette Princesse faire le bonheur de deux grands Princes, réunir pour elle deux hommes que la rivalité devoit rendre irréconciliables, deux caractères opposés, & commander en

(*q*) *Bertrada virago faceta* [id est facunda] *& eruditissima illius admirandi muliebris artificii quo consueverant audaces suis etiam lacessitos injuriis maritos suppeditare, Andegavensem* PRIOREM MARITUM, *licet thoro omnino repudiatum, ita mollificaverat, ut eam tanquam Dominam, veneraretur, & scabello pedum ejus sæpius residens, ac si præstigio fieret, voluntati ejus omninò obsequeretur.* Sugerius, in Vitâ Ludovici Grossi, cap. 17.

même temps à l'un & à l'autre ? Il étoit impoſſible que la réputation d'une femme auſſi extraordinaire ne fût pas attaquée. Traitée de Serpent, de Jézabel, d'Hérodiade, & par Yves de Chartres, & par les Prélats de ſon parti, cauſe des excommunications & des interdits ſi fréquens, ſi réitérés, elle ne pouvoit paſſer que pour une très-méchante femme dans l'eſprit du peuple que le préjugé ſubjugue, & qui ne ſe conduit que par inſtinct. Si Philippe, bien plus ſenſible aux plaiſirs qu'à la gloire, laiſſa le fardeau du gouvernement à Guy de Rochefort ſon Favori, & le ſoin de dompter ſes ennemis à Louis le Gros ſon fils (*r*), on l'imputa à la Reine, au lieu de s'en prendre au caractère du Roi, & à une ame peu élevée, & peu faite pour la belle gloire.

Les déſordres du Clergé, dont la ſource étoit dans l'avidité des Miniſtres

(*r*) *Neque enim poſt* SUPERDUCTAM *Andegavenſem Comitiſſam, quidquam Majeſtate Regiâ dignum agebat, ſed rapta* CONJUGIS *raptus concupiſcentiâ, voluptati ſuæ ſatiſfacere operam dabat. Unde nec reipublicæ providebat, nec proceri & elegantis corporis ſanitati plus æquo remiſſus parcebat. Hoc unum ſupererat quod timore & amore ſucceſſoris filii Regni ſtatus vigebat*, dit l'Abbé Suger dans la Vie de Louis le Gros. Il y auroit bien des obſervations à faire ſur ce texte, où Suger traite toujours Bertrade de FEMME.

de la Cour de Rome, lui feroient imputés avec auſſi peu de raiſon. Quelques Auteurs, & entr'autres, Orderic [*s*] Vitalis, qui a raſſemblé ſans jugement tout ce qu'il avoit entendu dire contre elle, ont avancé qu'il n'avoit pas tenu à elle de faire périr le Prince Louis, qui fut depuis Louis VI, dit le Gros, dans le deſſein d'élever ſes enfans ſur le trône.

Pour autoriſer cette calomnie, Orderic conte que dans un voyage que fit en 1103 le Prince en Angleterre, elle ſuppoſa des Lettres du Roi, adreſſées à Henri, Roi d'Angleterre, pour faire arrêter Louis, & le faire retenir dans une priſon perpétuelle; que n'ayant pu réuſſir dans ce projet, elle s'étoit adreſſée à trois Magiciens [*u*] *gens d'Egliſe*, pour lui ôter la vie; & que ce ſecond deſſein étant découvert, elle s'étoit ſervie d'un poiſon lent & ſi dangereux, que tous les Médecins les plus célèbres n'avoient pu y apporter de remède; que c'en étoit fait de Louis [*x*], s'il

(*t*) Hiſtoire Eccléſiaſtique, Liv. II, p. 812.

(*u*) *Accerſitis tribus de* numero Clericorum *maleficis.* Orderic. Vital. *ibid.*

(*x*) *Tandem cunctis Francorum Archiatris fatiſcenti-*

n'en étoit venu un de Barbarie, tout-à-fait méprisable en apparence, mais si savant, qu'il avoit tiré le Prince d'affaire, à la pâleur du visage près, qui lui resta toute sa vie; que bien loin que tant de tentatives sans réussite rebutassent Bertrade, elle avoit entrepris de se défaire de l'héritier de la Couronne, qu'elle vouloit faire passer à ses fils Philippe & Flore, dans la juste crainte d'être un jour punie de tant d'attentats; qu'enfin le Roi avoit interposé sa médiation pour réconcilier Bertrade & Louis, & avoit payé le pardon de la Princesse, qu'il obtint de la générosité de son fils, du don de Pontoise & du Vexin. Quand on sait que Louis avoit été désigné Roi par Philippe dès l'an 1096, sept ans avant ce prétendu voyage d'Angleterre de 1103, toute cette fable tombe d'elle-même, & n'a pas besoin de réfutation. On ne voit même de la part de Louis le Gros que des preuves de l'estime qu'il avoit pour Bertrade, avant & depuis la mort de Philippe. Il confirma les donations qu'elle avoit faites à l'Ordre de Fonte-

bus, quidam hirsutus de Barbarie venit, & apodixen medicinalis peritiæ super desperatum juvenem exercere capit; Deoque volente indigenis medicis invidentibus profecit. Orderic. Vital. ibid.

vrault, & en ajouta de nouvelles, comme on le voit dans un diplôme de Callixte II de l'an 1119, où le Pape traite Bertrade de BELLE-MÈRE de *Louis*. Ce qui prouve son mariage.

Est-ce tenir une conduite plus judicieuse, que d'accuser Bertrade de la mort de Geoffroy Martel, fils de Foulques Rechin, & d'Ermengarde de Bourbon, lequel fut tué au siége de *Cande?* Son motif étoit, dit-on, de faire passer le Comté d'Anjou au fils qu'elle avoit eu elle-même de Foulques. Mais cet intérêt à la mort de Geoffroy peut-il lui seul servir de preuve, & peut-on dire que Bertrade s'intéressoit au fils jusqu'à commettre un crime, quand on la voit abandonner le père, & par la poursuite d'un divorce, rendre l'état de ce fils incertain? Il est vrai qu'elle sollicita Philippe en faveur du jeune Foulques, & qu'elle lui fit obtenir le Comté d'Anjou au préjudice de Geoffroy le Barbu; mais elle obligeoit autant le Rechin par cette conduite, que son propre fils.

Quels que fussent les charmes & les agrémens de Bertrade, je ne vois point qu'on lui reproche d'autre inclination que celle qu'il paroît qu'elle eut constamment pour le Roi. Après la mort de

ce Prince, arrivée à Melun le 29 Juillet 1108, à l'âge de cinquante-six ans, la Reine sa veuve fit la retraite la plus honorable qu'elle pouvoit faire, en se sacrifiant à Dieu & à la piété. Le sacrifice n'étoit pas sans (*y*) quelque mérite. La Princesse étoit encore d'un âge & d'une beauté à faire de nouvelles conquêtes, si quelqu'autre eût été digne d'elle après celle que la mort venoit de lui arracher. Bertrade sur le trône, avoit beaucoup de considération pour le fameux Robert d'Arbrisselles, & le voyoit souvent à Fontevrault, quoiqu'elle eût à se plaindre de la conduite qu'il avoit tenue contre elle au Concile de Poitiers. Ce fut par l'avis de Robert qu'elle embrassa vers l'an 1115, à ce qu'on croit, la vie religieuse dans l'Ordre qu'il venoit d'établir, & qui acquit une réputation aussi célèbre que rapide. Car de penser qu'elle soit retournée avec Foulques son premier mari, mort lui-même le 14 Avril 1109, sept ou huit mois après Philippe, c'est une erreur qui n'a pu être com-

[*y*] *Philippus in extremo vita, tactus morbo, Monachicum apud Floriacum accepit habitum. Pulchrius, & fortunatius illa* (Bertrada) *quod ætate, & sanitate integrâ nec specie rugata, apud* Fontem Evraldi *sanctimonialium appetiit velum; nec multò post præsenti vita vale fecit.* Willelm. Malmesburiensis, Lib. V, *de gestis Regum Angl.*

mise que par ceux qui n'ont pas eu égard au temps de la mort de Foulques Rechin. La Princesse avoit fondé une Maison de cet Ordre à Hautebruyères au Diocèse de Chartres, dans le dessein d'y prendre le voile. Cette terre & ses dépendances lui avoient été données en dot. Elle [z] s'y assujettît à toute l'austérité de l'Ordre naissant; & si elle avoit donné quelque scandale à la France, elle lui fit voir un modèle de pénitence par la pratique de la patience, de l'humilité, & de toutes les vertus religieuses. Mais son épreuve ne fut pas longue, & elle vécut peu de temps après sa retraite, *comme si Dieu*, dit Guillaume de Mamersburi [a], *eût eu égard à la délicatesse de son tempérament, peu propre aux travaux de la vie religieuse.* Le Nécrologe du Monastère de Hautebruyères date sa mort du 14 des Calendes de Février, c'est-à-dire du 19 Janvier [b]. L'année est incertaine;

[z] Voyez le *Clypeus Fontebraldensis*, Tome II, Dissertation troisième. p. 137-141.

[a] *Deo forsitan providente, non, posse delicata mulieris corpus Religionis laboribus inservire.* Cela suppose que l'Ordre dans sa naissance étoit assez austère, pour qu'une femme de qualité ne pût pas s'y assujettir.

[b] Le Père Anselme dit par mégarde le 14 Février.

mais ce doit être après l'an 1117, suivant Dom Claude Chanteloup, qui donne cette année pour époque à son entrée en Religion. On voit à Hautebruyères sa sépulture au milieu du chœur sous une tombe de marbre noir, avec une épitaphe, dont les caractères gothiques ne sont plus lisibles.

Après ce que j'ai dit, je ne vois pas pourquoi nos Historiens se sont obstinés à ne donner à cette Princesse que le nom de *Concubine*. Elle eut perpétuellement la qualité de Reine, qu'on ne donnoit plus alors aussi indifféremment qu'on l'avoit fait sous la première race. C'est celle qu'elle a dans le Nécrologe de Hautebruyères, dans une charte de Guillaume de Saint Martin son Chapelain, dans plusieurs autres, tant de Foulques Rechin même, que de Foulques le jeune son fils.

L'Abbé Suger, Ministre de Louis le Gros, se déclare nettement pour la légitimité de ses enfans. Louis le Gros la traite de *sa belle-mère*, & le Pape Calixte II lui donne la même qualité. On peut voir dans Besli les autres raisons qu'il donne de la légitimité du mariage de Bertrade.

Outre Foulques, dit le jeune, Comte

d'Anjou, Roi de Jérusalem, mort le 13 Novembre 1142, qu'elle eut de Foulques Rechin son premier mari, elle eut du Roi deux Princes ; PHILIPPE, Comte de Mantes, & Seigneur de Mehun-sur-Yevre & de Montlhéry ; FLORUS, FLORE, ou FLEURY, qui épousa l'héritière de Nangis ; & une Princesse nommée CÉCILE, mariée en premières noces à Tancrède, Prince de Tabarie ; & en secondes noces à Ponce, Comte de Tripoli.

Fin du Tome premier.

NOMS DES REINES DE FRANCE,

Dont les Vies sont contenues dans ce premier Volume, avec ceux des Rois leurs maris.

PREMIÈRE RACE.

PHARAMOND.	Les noms des femmes de ces trois Princes sont incertains, ou tout-à-fait ignorés.
CLODION.	
MÉROUÉE.	
CHILDERIC.	Bazine.
CLOVIS I.	Anonyme, mère de Thierry. Clotilde.
CLODOMIR, fils aîné de Clovis.	Gondiuque.

CHILDEBERT I.	Ultrogotte.
CLOTAIRE I, dit le Vieux.	Ingonde. Aregonde. Chusène, ou Gonsinde. Radegonde. Waldrade.
CHEREBERT.	Ingoberge. Miroflede. Marcoueve. Teudegilde.
GONTRAN, Roi de Bourgogne.	Vénérande. Marcatrude. Austregilde, ou Bobile.
CHILPERIC I.	Audouere. Galsonte. Frédégonde.
SIGEBERT, Roi d'Austrasie.	Brunehaud.
CHILDEBERT, Roi d'Austrasie.	Faileube.
THÉODEBERT, Roi d'Austrasie.	Bilichilde. Teudechilde.
CLOTAIRE II.	Haldetrude. Bertrude. Sichilde.

DAGOBERT I.	Gomatrude. Nantilde. Ragnetrude.
CLOVIS II.	Bathilde.
CLOTAIRE III.	Anonyme & inconnue.
CHILDERIC II.	Blitilde.
THIERRY I.	Crotilde, ou Dode.
CHILDEBERT. DAGOBERT. THIERRY II. CHILDERIC III.	Les femmes de ces quatre Princes sont presque inconnues, & leurs noms incertains.

SECONDE RACE.

PEPIN D'HERISTEL.	Plectrude. Alpaïde.
CHARLES MARTEL.	Rotrude. Sonichilde.
PEPIN le Bref.	Berthe, dite *au grand pied.*
CARLOMAN, Roi d'Austrasie & de Bourgogne.	Gerberge.

CHARLES le Grand, dit CHARLEMAGNE	Ermengarde. Hildegarde. Faſtrade. Luitgarde. Himiltrude. Regine. Adalinde. Madelgarde. Gerſuinte. Anonyme.
LOUIS le Débonnaire.	Ermengarde. Judith.
CHARLES le Chauve.	Ermentrude. Richilde.
LOTHAIRE I.	Ermengarde.
PEPIN I, Roi d'Aquitaine.	Ingeltrude.
LOUIS le Germanique, Roi d'Allemagne.	Emme.
LOUIS le Bégue.	Anſgarde. Adélaïde.
LOUIS, & Carloman.	Sans alliance connue.
CHARLES le Simple.	Anonyme. Frédérune. Ogive.

RAOUL-CHARLES, dit le Gras, Tuteur.	Gerberge.
RAOUL.	Emme.
LOUIS d'Ourremer	Gerberge.
LOTHAIRE.	Emme.
LOUIS V, dit le Fainéant.	Blanche, ou Blandine.

TROISIÈME RACE.

HUGUES CAPET.	Adélaïde. N...... mère de Gauzelin, Abbé de Fleury.
ROBERT le Pieux.	Berte. Constance d'Arles. N... mère d'un prétendu Amaulry.
HENRY I.	Agnès, ou Anne de Russie, ou de Roucy.
PHILIPPE I.	Berte de Hollande. Bertrade de Montfort.





